

CNFPT INSET ANGERS

LA DIPLOMATIE DES AUTORITES LOCALES ET REGIONALES, UN OUTIL AU SERVICE DU DIALOGUE ET DE LA PAIX

23 et 24 mai 2012



Cnfpt



Sommaire

Ouverture.....	5
Les collectivités territoriales : outil de dialogue et de paix	5
Patrick DEBUT	5
Des acteurs du rapprochement entre les populations	5
Catherine BESSE	5
Conférence/La diplomatie des autorités locales et régionales, un outil au service du dialogue et de la paix	7
Professeur Yves VILTARD	7
La diplomatie des villes.....	7
• La définition de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).....	7
• Une définition scientifique et non-normative de la diplomatie des villes	8
• Diplomatie des villes et phénomènes urbains.....	9
Historique de l'action diplomatique des autorités locales	10
• Les jumelages, premières manifestations de la diplomatie des autorités locales	10
• Naissance des actions de coopération décentralisée	11
Pourquoi une action internationale des collectivités territoriales ?.....	12
Echanges avec la salle	12
Atelier 1/Un grand enjeu de la diplomatie des autorités territoriales : la promotion de la paix (Israël – Palestine/Maires pour la paix)	15
Laurent GENDRON	15
Diplomatie des villes et désarmement nucléaire.....	15
• Présentation de la ville d'Hiroshima	15
Yoshio SHIBATA.....	15
• Conséquences du bombardement nucléaire du 6 août 1945	15
• Vers l'abolition des armes atomiques	16
• Maires pour la paix.....	16
• Vision 2020 : une approche globale de l'abolition des armes nucléaires	17
• Des approches plus locales	17
• Les pétitions citoyennes	17
• Les autres actions de Maires pour la paix.....	17
• Les difficultés financières de l'organisation	18
• Conclusion	18
Echanges avec la salle	19
La promotion de la paix et du dialogue dans le cadre du conflit israélo-palestinien	20
Claude NICOLET	20
• Importance de l'identité	20
• Bref historique des jumelages entre villes françaises, israéliennes et palestiniennes	21
• Contexte de la coopération avec les villes palestiniennes.....	21
• Intérêt d'une coopération décentralisée dans le contexte israélo-palestinien.....	21
Echanges avec la salle	22
La coopération décentralisée au service de la paix : l'exemple de La Roche-sur-Yon	23
Hélène CREPEAU	23
• Les villes partenaires	23
• Le partenariat avec Al Yamoun	24
• Les jumelages, des outils d'échange de bonnes pratiques	24
Echanges avec la salle	25

Atelier 2/Quels leviers d’action pour la reconnaissance internationale des autorités locales et régionales : lobbying, diplomatie d’influence, projets, dialogue ?.....	27
Emmanuelle HAY.....	27
Coopération décentralisée, protection du patrimoine et urbanisme	27
Yves DAUGE	27
• Le site de Luang Prabang	27
• Genèse de la coopération entre Chinon et Luang Prabang	28
• Création d’un système de gouvernance	28
• Le Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT)	29
Echanges avec la salle	29
Les réseaux internationaux dans le cadre des négociations climat	32
• L’engagement de Nantes métropole en faveur du climat.....	32
Thomas QUERO.....	32
• L’action sur la scène internationale	33
• L’utilisation des réseaux	33
• Le nécessaire investissement des élus	34
• Conclusion.....	34
Echanges avec la salle	34
La coopération décentralisée selon Angers	36
• L’action d’Angers à l’international	36
Sophie KOTRAS.....	36
• Organisations « ici » et « là-bas ».....	37
• La question des réseaux.....	37
• Les « ambassadeurs » des villes jumelles	37
• La coopération Angers-Bamako	38
• Villes et diplomatie : succès et limites	39
• Conclusion.....	39
Echanges avec la salle	40
Table ronde/L’intérêt et l’impact de la diplomatie des autorités territoriales sur leurs territoires	43
Sylvie GUILLET.....	43
L’initiative des détroits d’Europe	43
• Le point de départ.....	43
Jean-Luc LODS.....	43
• L’initiative des détroits d’Europe : quelques repères	45
• Les moyens de l’action internationale du Pas-de-Calais.....	46
Le programme de coopération décentralisée entre la Région Basse-Normandie et la Macédoine	47
Katica JANEVA	47
• Présentation du contexte macédonien.....	47
• Moyens et fonctionnement de la coopération Basse-Normandie – Macédoine	48
Nadège LECLUSE	48
La « diplomatie décentralisée » en Région Provence – Alpes – Côte d’Azur (PACA)	49
Nicolas MAISETTI.....	49
• Le concept de « diplomatie décentralisée »	50
• La relance du partenariat euro-méditerranéen	50
Echanges avec la salle	51
Enseignements et résultats sur les territoires	54
Ouverture de la deuxième journée	56
Synthèse de la journée du 23	57
La diplomatie, entre <i>politics</i> et <i>policy</i>	57
• La diplomatie, élément décisif de l’action extérieure des autorités locales.....	57
• L’aspect <i>policy</i> de la diplomatie.....	57
• Rôle et impact des collectivités territoriales sur la scène internationale	58
Echanges avec la salle	59
Communication/Place et contribution des collectivités territoriales dans le concert international.....	61
Andreas KORB	61
Diplomatie des villes : le combat pour la légitimité.....	61

Bertrand GALLET	61
• L'action internationale des collectivités, une compétence acquise de haute lutte	61
• Une diplomatie des villes au bilan maigre	61
• Une place sur la scène internationale qui se structure	63
• Une légitimité reconnue, qu'il faudra assumer	64
Echanges avec la salle	65
Diplomaties locale et nationale : différences et articulations	68
Pierre POUGNAUD	68
• Cinq ans pour parvenir à un niveau utile de représentation dans le jeu mondial	68
• Un rôle de convergence et non de suppléance	68
• Une diplomatie des villes, dépourvue de certains attributs de la diplomatie	69
• Affirmer le rôle des collectivités territoriales : un processus long, mais en marche	70
• Quel rôle pour les collectivités à l'international ?	70
Echanges avec la salle	72
Atelier 3/En quoi la globalisation influence-t-elle les évolutions de la diplomatie des autorités territoriales ?	74
Agir pour la paix par le biais d'un réseau mondial : l'exemple de Malakoff	74
• Pourquoi agir pour la paix et le désarmement nucléaire ?	74
Michel CIBOT	74
• L'entrée de Malakoff dans la mondialisation	75
Echanges avec la salle	76
L'internationalisation économique de la Ville de Limoges	78
• Introduction	78
Jean-Pierre LAUCOURNET	78
• Un investissement de la ville pour le soutien aux activités locales	78
• Les réseaux internationaux de la céramique	79
• Réflexion sur le montage du dispositif	80
Echanges avec la salle	81
Mondialisations et diplomatie des autorités locales, enjeux et dynamiques	82
Christophe MESTRE	82
• L'articulation entre les mondialisations et l'action extérieure des collectivités locales	82
• La diplomatie des autorités territoriales, une action à part des autres actions internationales ? ...	83
• L'influence des mondialisations sur la diplomatie des autorités locales	83
Echanges avec la salle	84
Atelier 4/Quels résultats et quels effets sur les territoires concernés par la diplomatie des autorités territoriales ?	87
La coopération urbaine entre Rennes et Diyarbakir : une opération réussie	87
Roselyne LEFRANCOIS	87
• L'ancrage international de la ville de Rennes	87
• 1979 : quatre autobus rapprochent Rennes et Diyarbakir	87
• 2005 : un projet de coopération en gestion urbaine s'ébauche	88
• Octobre 2009 – avril 2010 : une étude d'aménagement urbain pilotée par Rennes s'engage à Diyarbakir	88
• Octobre 2011 : les Ateliers d'urbanisme de Cergy se déplacent à Diyarbakir	89
Echanges avec la salle	89
L'appui de Nevers à Sremska Mitrovicà dans un contexte post-conflit	91
Alain FREMONT	91
• Préambule	91
• Cadrage théorique de la coopération décentralisée	91
• 2001-2005 : les débuts de la coopération entre Nevers et Sremska Mitrovicà	92
• 2006-2008 : la coopération se diversifie prend de l'ampleur	93
• 2009-2011 : la coopération s'élargit aux citoyens	93
• L'engagement pluriel de Nevers en Serbie	94
• Conclusion	95
Echanges avec la salle	96
Bilan et synthèse finale	98
Synthèse et conclusion	98
Remerciements	99
Sigles	100

Ouverture

Les collectivités territoriales : outil de dialogue et de paix

Patrick DEBUT

Directeur de l'Institut national spécialisé d'études territoriales (INSET) d'Angers

Je suis honoré et heureux d'ouvrir à vos côtés, Madame le maire adjoint de la Ville d'Angers, ce séminaire traitant de la diplomatie des autorités locales et régionales, un outil en faveur du dialogue et de la paix. En tant que directeur de l'INSET d'Angers, je voudrais tout d'abord, Mesdames et Messieurs, vous remercier d'être venus jusqu'à nous et vous souhaiter la bienvenue.

Je laisserai à M. le professeur Yves Viltard, de l'université Paris I, le soin de présenter le sujet et je le remercie vivement de l'aide précieuse qu'il nous a apportée dans la construction de ce séminaire.

Je remercie également mes collègues parisiens du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et mes collègues angevins sans lesquels cet événement n'aurait pu être organisé.

Certaines collectivités territoriales jouent un rôle majeur sur la scène internationale. Pour cela, elles doivent agir en coopération et non en concurrence avec les autorités nationales. Pour illustrer mes propos, j'aimerais citer un programme de coopération entre autorités locales et nationales, que j'ai eu la chance de suivre lorsque j'étais en poste à l'ambassade de France en Hongrie. À travers ce programme, des élus du nord de la France avaient souhaité aider des minorités roms, installées dans deux villes de Slovaquie et de Hongrie, à s'insérer dans leurs cités respectives. Ce programme consistait à permettre cette insertion grâce à la mise en œuvre de projets centrés sur l'éducation et la culture. Porté initialement par des élus locaux, ce programme a pu être poursuivi grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères (MAE) et du Conseil de l'Europe. Il constitue donc un bel exemple de coopération entre les niveaux locaux, national et supranational.

Je vous remercie à nouveau d'avoir répondu à notre invitation et vous souhaite deux excellentes journées parmi nous, en espérant que celles-ci répondront entièrement à vos attentes.

Des acteurs du rapprochement entre les populations

Catherine BESSE

Adjointe au maire, déléguée aux droits des femmes et à la vie citoyenne – Ville d'Angers

Je vous souhaite la bienvenue à Angers au nom de son maire, Frédéric Béatse. L'engagement d'Angers à l'international est ancien, et concerne neuf villes de quatre continents différents :

- Osnabrück, Haarlem, Pise, Wigan, Södertälje et Torun en Europe
- Bamako en Afrique
- Yantai en Asie
- Austin en Amérique.

Au-delà de ces partenariats formalisés et institutionnels, la Ville d'Angers participe également à des réseaux de coopération internationale et travaille à

l'élaboration de projets avec d'autres villes, par le biais notamment de programmes européens ou à l'occasion de crises humanitaires.

Les actions de coopération extérieure d'Angers s'inscrivent dans un mouvement général des collectivités locales vers l'international.

Au fondement des relations internationales des villes et des autres autorités locales se trouvent des valeurs, comme le rapprochement des populations, qui a présidé aux jumelages entre les villes européennes après la Seconde Guerre mondiale, parallèlement au mouvement de réconciliation des Etats. Depuis plus de 60 ans, l'Europe est pacifiée et l'action des villes a été étendue au monde entier, constituant désormais ce que l'on appelle la « diplomatie des villes ». Les questions de la paix, du développement durable, de l'eau, du climat et de la pauvreté sont aujourd'hui des sujets universels, sur lesquels les pouvoirs locaux du monde entier ont commencé à agir et à s'exprimer de façon organisée. Angers a régulièrement pris part à cette expression des villes du monde, en participant à diverses assemblées :

- Sommets de Rio (1992) et de Johannesburg (2002)
- Forum mondial de l'eau
- Sommet de Copenhague
- Rio +20.

Même si leurs cultures respectives et leurs niveaux de richesse et de développement sont parfois très différents, les pouvoirs locaux du monde entier possèdent des atouts communs :

- la proximité avec les citoyens
- l'expérience de l'action concrète auprès d'eux
- le « temps long » dans lequel s'inscrivent leurs relations avec d'autres villes

Par ailleurs, il est important de souligner qu'une politique locale de relations internationales doit posséder une double dimension : elle doit non seulement envisager la réalisation d'actions « là-bas » mais également « ici ». Les autorités locales doivent en effet promouvoir la légitimité de leur politique internationale au sein de leurs propres territoires et auprès de leurs concitoyens.

Je vous souhaite de fructueux travaux et, à ceux qui découvrent notre très belle ville, un excellent séjour à Angers.

Patrick DEBUT

Merci pour ce témoignage et ces propos introductifs, qui illustrent bien la thématique de ces deux journées

Conférence/La diplomatie des autorités locales et régionales, un outil au service du dialogue et de la paix

Professeur Yves VILTARD

Enseignant-chercheur, Université de Paris I

Dans son intitulé, ce séminaire parle de « diplomatie des autorités locales ». Il n'est toutefois pas certain que cette expression soit totalement validée, car d'autres sont utilisées aux mêmes fins, comme par exemple celle de « coopération décentralisée ».

La diplomatie des villes

De façon spontanée, le terme de « diplomatie » s'est parfois imposé comme étant significatif. Par exemple, la presse française a utilisé l'expression « diplomatie des banlieues » pour parler des projets d'ordre économique menés par certains pays comme le Qatar ou la Suède, à l'égard de jeunes issus de la diversité dans certaines banlieues françaises.

Il existe deux types de définitions de la diplomatie des villes :

- l'une émanant des praticiens de ce domaine
- l'autre se voulant plus scientifique, proposée par des chercheurs néerlandais notamment.

● La définition de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)

La question de la définition de la diplomatie des villes est apparue très récemment. Il a fallu en effet attendre 2005 pour que CGLU propose une telle définition. Selon cette dernière, **la diplomatie des villes est : « l'outil des collectivités locales et de leurs associations dans la promotion de la cohésion sociale, la prévention des conflits, la résolution des conflits, et la reconstruction post-conflit dans le but de créer un environnement stable où les citoyens peuvent vivre ensemble dans la paix, la démocratie et la prospérité ».**

Selon cette définition, la notion de diplomatie des villes a un sens assez étroit. Il s'agit de l'intervention d'une ville dans une situation conflictuelle, cette intervention poursuivant différents buts (prévention, résolution des conflits, reconstruction post-conflit, etc.). Le champ de la diplomatie des villes est ainsi fortement réduit. Dans les actions de coopération décentralisée, la dimension conflictuelle constitue une variable décisive permettant de définir un champ particulier : celui de la diplomatie des villes et, plus largement, des collectivités territoriales.

Au-delà de la question du conflit, cette définition renvoie plus généralement aux préoccupations de notre époque, et appartient largement à la réflexion sur les conditions de sécurité. Il s'agit en effet d'une définition sécuritaire de la diplomatie, selon laquelle cette dernière se doit d'apporter la paix dans un monde où règnent par nature la violence et le chaos. Cette montée en puissance des thèmes sécuritaires dans les relations internationales est

apparue après les attentats du 11 septembre 2001. Par la suite, d'autres événements, comme les émeutes urbaines qu'ont connues certains pays, ont alimenté cette vision conflictuelle des relations sociales. Ces événements plus récents sont à l'origine de l'introduction de la notion de promotion de la cohésion sociale dans la définition de CGLU.

Cette définition renvoie également à une autre thématique à la mode, celle des biens mondiaux, au premier rang desquels se trouve la paix, qui garantit la possibilité de vivre ensemble, de développer et de garantir d'autres biens publics. La mise en avant de la paix renvoie ici à un contexte discursif beaucoup plus large qui accorde une place essentielle à la protection des biens publics collectifs.

Il faut enfin souligner que la définition de CGLU donne de la diplomatie des villes, est particulièrement normative. Il ne s'agit pas de constater une réalité, mais d'afficher une ambition : dans un monde violent, les relations internationales doivent être pacificatrices.

● Une définition scientifique et non-normative de la diplomatie des villes

A la définition de CGLU, il est possible d'opposer une autre définition de la diplomatie des villes, proposée par un chercheur néerlandais, lors de la première conférence mondiale consacrée à cette question, qui s'est tenue à La Haye en 2008. Selon cette deuxième définition, **la diplomatie des villes prend la forme d'« institutions et de processus par lesquels les villes s'engagent dans des relations avec des acteurs sur le théâtre politique international, dans le but de se représenter et de représenter leurs intérêts réciproques ».**

Cette définition est non-normative, et se veut au contraire analytique. Elle insiste sur les raisons qui incitent un acteur local à agir sur la scène internationale, les buts que celui-ci poursuit mais également les bénéfices qu'il peut en tirer.

L'auteur, selon cette approche analytique, indique ainsi que l'intervention des collectivités au niveau international recouvre six domaines :

- la sécurité
- le développement, qui renvoie dans ce cas à la notion de coopération décentralisée¹
- l'action économique, ce qui implique que l'engagement des collectivités territoriales sur la scène internationale ne constitue pas forcément une action de solidarité mais peut, de manière plus égoïste, ne viser que la promotion du territoire
- l'action culturelle, qui permet également à une ville de promouvoir son territoire et de construire son identité, à travers la participation à de grands événements culturels, comme les Jeux Olympiques
- la construction de réseaux de collectivités territoriales, comme CGLU

¹ Selon cette définition, la coopération décentralisée ferait donc partie intégrante de la diplomatie des villes. C'est sur ce point que cette deuxième définition s'oppose fondamentalement avec celle proposée par CGLU, dont le but est précisément de distinguer la diplomatie des villes de la coopération décentralisée.

- la défense de leurs intérêts, aux côtés des Etats ou d'autres acteurs internationaux, comme les Organisations non gouvernementales (ONG) ou les entreprises.

● Diplomatie des villes et phénomènes urbains

On peut se demander si la notion de diplomatie des villes recouvre celle de diplomatie des autorités locales et régionales, à laquelle ce séminaire est consacré.

De nombreux chercheurs considèrent qu'il faut distinguer les villes pouvant être qualifiées de « globales » (ou villes-mondes) des autres villes. L'auteur de référence en la matière, Saskia Sassen², définit les villes-mondes comme des centres de commande de l'économie mondiale fonctionnant en réseaux horizontaux, entre grandes villes, au détriment des relations verticales avec leur arrière-pays voire ignorant ces relations. Cette définition évoque la question essentielle des phénomènes d'urbanisation et renvoie à une sorte de retour des cités-Etats. **Les grandes villes du monde, comme Shanghai, Los Angeles, New York, etc. joueraient donc un rôle particulier dans l'économie mondiale et leur action internationale pourrait être détachée de celle des Etats.** Elles peuvent ainsi se permettre de nouer directement entre elles des relations diplomatiques, sans passer par l'échelon national.

En outre, il convient de s'interroger sur le rôle du phénomène urbain dans nos sociétés contemporaines. Sur ce point deux visions s'opposent : la ville doit-elle être considérée comme un enfer, ou au contraire comme une promesse ? Selon une vision pessimiste, les villes sont décrites comme des lieux de violence et de désocialisation. Toutefois, on peut également considérer que la ville est une promesse. Un ouvrage récemment publié par le Sénat³ affiche un pareil optimisme, en retenant cette deuxième conception de la ville.

Au cours des 50 prochaines années, la majeure partie de l'humanité vivra dans des systèmes urbains. Dans le futur, les villes seront donc confrontées à un problème de réaménagement et à la nécessité de mettre en place des modes de gouvernance urbaine appropriés. Toutes les composantes de la ville, du centre à la périphérie, doivent bénéficier de ces efforts. A l'heure actuelle, cela n'est toutefois pas toujours le cas, ce qui entraîne parfois des sentiments de frustration de la part des populations habitant dans des zones urbaines périphériques. Les villes devant être des lieux de socialisation, voire de pacification, il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire en sorte que celles-ci soient agréables à vivre pour tous leurs habitants.

Il serait intéressant d'aborder la question de savoir si la diplomatie est l'apanage des grandes villes concernées par ces phénomènes urbains, ou si elle est ouverte à l'ensemble des collectivités territoriales (régions, départements, communautés urbaines, communes, etc.).

² Sociologue et économiste néerlandaise-américaine, Saskia Sassen est une spécialiste de la mondialisation et de la sociologie des très grandes villes. Elle est à l'origine du concept de « ville-monde », qu'elle a utilisé pour la première fois dans son ouvrage *The global city : New York, London, Tokyo*, publié en 1991

³ Rapport d'information de M. Jean-Pierre Sueur, fait au nom de la Délégation à la prospective, *Villes du futur, futur des villes : quel avenir pour les villes du monde ?*, disponible en ligne : [<http://www.senat.fr/notice-rapport/2010/r10-594-1-notice.html>]

Historique de l'action diplomatique des autorités locales

● Les jumelages, premières manifestations de la diplomatie des autorités locales

L'action diplomatique des villes est apparue historiquement dans la mise en place des jumelages, qui visaient à l'origine la réconciliation entre d'anciens belligérants. En 1947, c'est l'Union internationale des maires (UIM) qui a mis en place les premiers jumelages entre des villes allemandes et françaises.

Il faut insister sur le fait que ces premiers rapprochements sont intervenus au moment de la guerre froide. C'est durant cette période que l'idée de défense de la paix, en tant qu'action militante, est apparue. Toutefois, cette action a revêtu différentes formes selon les acteurs concernés, entre lesquels s'est instaurée une sorte de rivalité sur cette question de la promotion de la paix et du dialogue entre les peuples.

D'un côté, on trouve le Conseil des Communes d'Europe (CCE)⁴, créé en 1951 qui lance une action de promotion de jumelages, dans le but d'un rapprochement franco-allemand mais également pour soutenir l'intégration européenne, portée à cette époque par le Conseil de l'Europe.

Parallèlement, l'organisation des villes unies (*United Towns Organization* – UTO) prétend elle aussi promouvoir la paix dans le monde. Toutefois, cette dernière ne se cantonne pas qu'à la promotion de l'intégration européenne, mais envisage des rapprochements entre des villes européennes et des villes d'autres continents, de part et d'autre du rideau de fer.

Rapidement, les deux organisations s'affrontent, le CCE accusant même l'UTO d'être infiltrée par les communistes.

Par la suite, les Etats-Unis ont lancé à leur tour leur propre mouvement de jumelages. En 1956, lors d'un célèbre discours, Eisenhower met en avant l'idée de « diplomatie citoyenne » (*citizen diplomacy*). Selon cette conception, il s'agissait de mettre en avant des relations entre les peuples, plutôt qu'entre des autorités officielles soupçonnées, au choix, d'être infiltrées par des communistes ou manipulées par les gouvernements centraux. L'association *Sister Cities International*, née de cette conception, existe encore aujourd'hui, et a pour but de promouvoir les jumelages des villes étasuniennes.

De ces trois organisations, c'est toutefois l'UTO qui s'est montré la plus active au niveau international, et a lancé véritablement l'idée d'une diplomatie des autorités locales. Elle a ainsi entrepris une action internationale en vue d'obtenir sa reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO). Cette action est guidée par l'idée que pour aller au-delà des jumelages et des réconciliations fondateurs de l'Europe, il faut promouvoir un certain universalisme – à la différence des organisations anglo-saxonnes – et engager des coopérations avec les Etats-Unis, les pays de l'Est mais également avec les pays du sud, récemment sortis de la décolonisation. Suite

⁴ Il deviendra par la suite le Conseil des communes et Régions d'Europe

à ce travail de lobbying, une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu officiellement les jumelages comme moyen de coopération internationale en 1971⁵.

Ce travail de lobbying de l'UTO a pris la forme, en France, de transactions collusives entre les gaullistes et les communistes, dans le but de contrer les initiatives anglo-saxonnes en matière de diplomatie des autorités locales (représentée par l'International Union of Local Authorities, IULA, créée en 1928). Le Sénégal et d'autres pays africains francophones, issus de la décolonisation ont également soutenu très fortement l'initiative de l'UTO, ce qui a entraîné la formation d'une coalition assez large parmi les pays du sud en faveur de cette organisation.

● Naissance des actions de coopération décentralisée

Par leur nature, les jumelages sont des vecteurs de diplomatie et de promotion de la paix dans le monde. La reconnaissance de leur pertinence par l'ONU en 1971 a permis d'engager un nouveau processus de transformation des jumelages en actions de coopération décentralisée.

Dans les travaux académiques réalisés sur le sujet des coopérations internationales entre collectivités territoriales, le terme de « coopération décentralisée » n'apparaît que durant les années 1990. Des années 1950 aux années 1990, seule la question des jumelages est envisagée. A partir des années 1990, la relation Nord-Sud devient prioritaire dans l'action internationale des collectivités territoriales, notamment en France.

En parallèle des jumelages, d'autres actions pacifistes étaient toutefois menées par les collectivités territoriales avant les années 1990 (lutte contre le régime de l'Apartheid, lutte contre l'installation des fusées Pershing, soutien à certains mouvements révolutionnaires d'Amérique latine contre les Etats-Unis, etc.).

On peut se demander pourquoi les jumelages ont été supplantés par la coopération décentralisée. Une explication sociologique existe sur ce point : après la guerre froide, les jumelages – qui constituaient une action essentiellement pacifiste – semblaient avoir perdu leur objectif, et ne portaient plus que sur des questions immatérielles (culture, jeunesse, etc.).

Par ailleurs, grâce à la professionnalisation de l'action internationale des collectivités territoriales, des actions de coopération décentralisée ont pu apparaître. Celles-ci font en effet davantage appel à des compétences spécifiques, en matière de financement et de conduite de projets internationaux.

⁵ Résolution 2861 (XXVI) de l'Assemblée générale des Nations Unies, Jumelage des villes en tant que moyen de coopération internationale, en ligne : http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/2861%28XXVI%29&Lang=F

Pourquoi une action internationale des collectivités territoriales ?

Il convient de s'interroger sur la pertinence de l'action internationale des collectivités territoriales, menée en parallèle de l'action internationale des Etats. Sans parler de concurrence, il existe entre ces deux types d'actions une certaine ambiguïté. En effet, les Etats confient en règle générale la conduite de leur diplomatie au seul ministère des Affaires étrangères, afin d'assurer l'unité et la cohérence de leur action internationale.

Johan Galtung⁶ a avancé deux arguments en faveur de la coopération décentralisée. D'une part, seul l'Etat possède le pouvoir de force légitime, qui s'exprime à travers la possession d'une force armée. Les autorités locales ne possédant pas de telle armée, on ne peut pas les soupçonner de vouloir s'approprier des territoires à travers une action internationale. D'autre part, les municipalités sont, selon Johan Galtung, moins « pathologiques » que les Etats. Cela signifie qu'elles ne sont pas dépositaires des traumatismes et des mythes nationaux, qui sont souvent à l'origine de tensions, voire de conflits entre les peuples.

L'ambiguïté de l'action internationale des collectivités territoriales réside dans la proposition suivante : elles ne peuvent pas agir comme les Etats et sont donc limitées dans leurs actions internationales. Toutefois, c'est dans ces limites que les autorités infra-étatiques trouvent leur capacité et leur légitimité à agir sur la scène internationale.

Echanges avec la salle

De la salle

Entre la coopération décentralisée et la coopération interétatique, le problème n'est pas tant celui de la concurrence que de l'ignorance mutuelle. En raison d'un manque de communication entre leurs acteurs respectifs, il existe parfois des interférences entre les actions internationales des Etats et celles des collectivités territoriales, qui sont préjudiciables aux deux parties.

Par ailleurs, il semble difficile, pour une collectivité territoriale ou un établissement public, de justifier de l'utilisation du terme « diplomatie », qui peut sembler inopportun.

Yves VILTARD

Il est en effet intéressant de s'interroger sur l'utilisation du terme « diplomatie ». En France, il existe un problème d'éducation au pacifisme et les idées pacifistes ont, de manière générale, peu d'écho dans notre pays. Pendant la campagne présidentielle, personne n'a par exemple remis en cause le nucléaire militaire français, qui semble faire l'objet d'un certain consensus dans la classe politique.

La question de la culture pacifiste est essentielle dans le cadre d'une étude sur la diplomatie des villes. Eva Joly avait par exemple souligné que le

⁶ Johan Galtung est un politologue norvégien considéré comme l'un des fondateurs des « *peace and conflicts studies* »

maintien d'un défilé militaire le jour du 14 juillet était pour elle anormale. Dans le même esprit, certains textes d'auteurs espagnols indiquent que l'une des premières mesures permettant de promouvoir la culture de la paix est de mettre fin aux défilés militaires, que beaucoup d'Etats ont d'ailleurs abandonné, comme les pays nordiques par exemple.

Il faut également s'interroger sur l'identification des acteurs pertinents dans le cadre d'actions diplomatiques : cette action doit-elle être menée par des autorités, des institutions, des associations ou des citoyens ?

De la salle (Anne-Sophie LE MARCHAND, Responsable des relations internationales, Ville d'Angers)

Il ne me semble pas que les jumelages puissent toujours être assimilés à des outils de coopération décentralisée, qui recouvre surtout la création de relations Nord-Sud. Pour exemple, la Ville d'Angers réalise deux types d'actions à l'international :

- des actions de coopération décentralisée (jumelage avec la Ville de Bamako par exemple)
- des actions de relations internationales (jumelage avec d'autres villes européennes, chinoises, etc.), qui prennent une place importante dans notre action internationale.

Ce deuxième type d'actions consiste en des échanges de bonne pratique et de bonne gestion (rythmes de l'enfance, aide à la prise en compte de la vieillesse dans les politiques publiques, aménagement urbain, etc.).

Yves VILTARD

Cela correspond davantage à la définition de l'auteur néerlandais qui évoque un élargissement considérable de l'action diplomatique des collectivités territoriales. Peut-être faudrait-il effectuer une distinction entre l'action économique et la coopération décentralisée ?

On constate cependant qu'il existe une certaine prédominance de la coopération décentralisée, dans le discours politique par exemple.

De la salle (Jean LISSILOUR, chargé de mission à la direction générale culture, Rennes métropole)

Premièrement, vous avez rappelé l'intérêt des jumelages au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La réconciliation franco-allemande n'aurait en effet pas eu la même intensité sans la promotion des jumelages. **Environ 70 ans plus tard, alors que la construction européenne fait à nouveau l'objet de réactions hostiles, il me semble qu'il faille redonner une certaine vitalité aux jumelages européens, afin de réaffirmer cette construction – unique dans l'histoire de l'humanité – fondée sur le droit et la paix.** Pour cela, il nous faut également réfléchir à une éventuelle modification du statut du Comité des régions, dont le rôle n'est que consultatif.

Deuxièmement, vous avez rappelé comment l'action des collectivités territoriales était passée de l'espace européen au théâtre mondial. Toutefois, ce mouvement ne s'est pas toujours réalisé de manière pertinente. Par exemple, quand le rideau de fer est tombé, de nombreuses villes européennes ont désiré se jumeler avec une ville issue des pays de l'ancien bloc soviétique. Rennes s'est ainsi jumelé avec Almaty, l'ancienne capitale du Kazakhstan, dont le principal problème était celui des essais nucléaires qui avaient eu lieu

à proximité de son territoire. Il aurait fallu ici mettre en place une coopération entre les Centres hospitaliers universitaires (CHU), au lieu d'une action unilatérale à travers un jumelage. **Malgré le caractère généreux et pacifique qui préside à l'ensemble des jumelages, des niveaux de coopération plus pertinents peuvent parfois être trouvés.**

Troisièmement, vous avez relevé la richesse des réseaux. Je m'interroge par ma part sur leur multiplicité et leur diversification excessives, qui me semblent préjudiciables aux intérêts des collectivités territoriales – en les divisant – dans les actions de coopération décentralisée. Je crains également que cette inflation des réseaux ne nous fasse perdre le sens de la citoyenneté.

Yves VILTARD

La question de la diplomatie citoyenne est en effet très importante. Il convient de s'interroger sur la gouvernance des réseaux, qui ne doivent pas devenir des bureaucraties internationales autonomes, détachées de tout lien avec l'action quotidienne des citoyens.



Figure 1. Patrick Debut, Catherine Besse et Yves VILTARD, lors de l'ouverture du séminaire.

Atelier 1/Un grand enjeu de la diplomatie des autorités territoriales : la promotion de la paix (Israël – Palestine/Maires pour la paix)

Laurent GENDRON

Conseiller formation, CNFPT – Animateur

Lors de ce premier atelier, l'intervention de Yoshio Shibata portera sur le rôle particulier que joue depuis de nombreuses années la Ville d'Hiroshima en matière de promotion de la paix, notamment au travers de son action en faveur du désarmement nucléaire. Par ailleurs, nous aborderons le rôle que peuvent jouer les autorités territoriales dans la promotion de la paix dans une zone géographique particulière, celle du Proche-Orient, dans le cadre du conflit israélo-palestinien, grâce aux interventions de Claude Nicolet et d'Hélène Crépeau.

Diplomatie des villes et désarmement nucléaire

● Présentation de la ville d'Hiroshima

Yoshio SHIBATA

Directeur des actions pour la promotion de la paix – Ville d'Hiroshima

Bonjour, Mesdames et Messieurs. La ville d'Hiroshima se trouve dans la partie ouest du Japon, et compte 1 180 000 habitants. Il s'agit d'une ville commerciale et industrielle, qui accueille notamment le siège du constructeur automobile Mazda. Elle bénéficie d'un climat tempéré, avec une température annuelle moyenne de 16 °C.

Le séisme du Tohoku, qui a secoué la partie nord-est du Japon en mars 2011, a causé des dégâts considérables dans cette zone. Nous avons toutefois reçu immédiatement après les secousses, le soutien de la France et je profite de cette occasion pour l'en remercier vivement.

● Conséquences du bombardement nucléaire du 6 août 1945

Parmi les effets de la bombe atomique lancée sur Hiroshima le 6 août 1945, il faut citer :

- le dégagement d'un souffle de chaleur atteignant 3 000 °C
- le souffle de l'explosion atteignant 300 m/s
- une dose mortelle de radiation propagée dans un rayon de 1 km autour de l'hypocentre de la bombe
- la mort de 140 000 personnes
- la disparition de plus de 10 000 personnes.

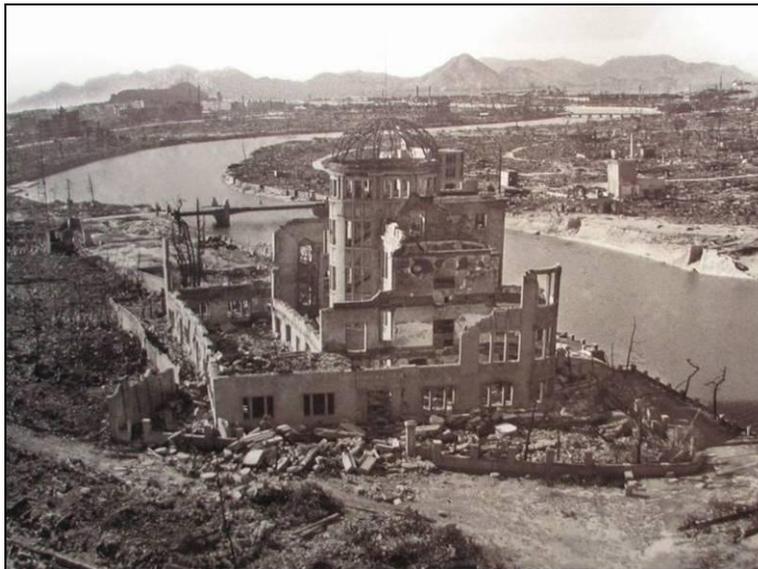


Figure 2. Une vue d'Hiroshima après le lancement de la bombe atomique sur la ville, le 6 août 1945

67 ans après le bombardement, les conséquences des radiations font toujours l'objet de recherches, et les séquelles physiques et psychologiques perdurent. Tout d'abord, les irradiés survivants ont bien sûr haï la bombe atomique, mais ont également souhaité par la suite abolir les armes nucléaires pour qu'aucune personne n'ait plus à subir les conséquences tragiques d'une bombe atomique. Mon travail consiste à sensibiliser les citoyens à ce souhait des survivants du bombardement d'Hiroshima.

De nombreuses ONG, collectivités locales et associations de citoyens mènent aujourd'hui des actions afin d'abolir les armes nucléaires. Nous pensons que le rôle de la ville d'Hiroshima est d'échanger avec ces différents acteurs sur les réalités des ravages de la bombe atomique et le souhait des citoyens d'Hiroshima d'abolir cette arme.

• Vers l'abolition des armes atomiques

Les négociations concernant l'abolition des armes atomiques restent aujourd'hui interétatiques. Mais malgré l'existence d'un cadre conventionnel, celui du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ces négociations n'avancent guère.

Pour faire progresser ces discussions internationales, une autre approche consiste à faire pression sur les gouvernements à l'aide de l'opinion publique. L'émergence d'une opinion publique mondiale défavorable aux armes nucléaires serait facilitée par une coopération des collectivités locales du monde entier.

• Maires pour la paix

Maires pour la paix est une ONG créée en 1982, à l'initiative du maire d'Hiroshima de l'époque. La présidence de cet organisme est assurée par le maire d'Hiroshima et son secrétariat se trouve dans la ville. Le but de cette organisation est de faire émerger une opinion publique mondiale sur la question des armes nucléaires, sur la base de la solidarité des villes, dont l'une des missions est de protéger les citoyens. Maires pour la paix compte

5 238 membres, originaires de 153 pays différents. En France, 137 villes en sont membres. Au total, l'ensemble des villes membres représente une population de plus de 1 milliard d'habitants.

● Vision 2020 : une approche globale de l'abolition des armes nucléaires

L'initiative centrale de Maires pour la paix, intitulée Vision 2020, a été lancée en 2003. Elle consiste à conclure un accord sur l'interdiction des armes nucléaires en 2015 et à abolir toutes les armes nucléaires dès 2020. Il ne nous reste donc que huit ans pour atteindre cet objectif. Cette date butoir de 2020 est symbolique. Nous souhaitons en effet que les armes nucléaires soient abolies avant que le dernier survivant irradié par la bombe d'Hiroshima ne disparaisse – l'âge moyen des survivants d'Hiroshima étant aujourd'hui de 77 ans.

Le réseau Maires pour la paix a lancé de nombreuses campagnes dans le cadre de cette Vision 2020. 14 maires de villes membres de cette organisation, y compris ceux d'Hiroshima et de Nagasaki, ont ainsi participé au comité préparatoire à la conférence d'examen du TNP, organisée en mai 2012 à Vienne, en Autriche.

● Des approches plus locales

Au-delà de cette démarche globale, nous avons également adopté une approche plus locale. Par exemple, la ville d'Ypres, en Belgique, a créé une association qui s'intitule Campagne vision 2020 afin de mener des activités de campagne qui lui sont propres. Différents organismes sont également constitués de villes japonaises, et œuvrent eux aussi à la poursuite des objectifs de Maires pour la paix. En France, il existe l'Association des communes, des départements et des régions pour la paix (AFCDRP), représentée lors de ce séminaire par Michel Cibot.

● Les pétitions citoyennes

L'une des actions plébiscitées par l'organisation Maires pour la paix est la pétition, qui présente l'avantage d'être très visible des citoyens. En 2007, une pétition citoyenne a été lancée. Intitulée « les villes ne sont pas des cibles » (*Cities are not targets*), elle vise à promouvoir le message suivant : les armes nucléaires, qui visent aveuglément les populations civiles, ne doivent pas être tolérées. Dans le cadre de cette pétition citoyenne, nous avons collecté 1 020 000 signatures, qui sont actuellement exposées au siège des Nations Unies, à New York.

Nous avons par ailleurs lancé une autre pétition, visant à demander aux responsables de différents pays d'entamer des discussions afin de conclure un accord sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous avons collecté dans le cadre de cette pétition 480 000 signatures, qui ont été remises au président du comité préparatoire à la conférence d'examen du TNP qui a eu lieu à Vienne en mai 2012.

● Les autres actions de Maires pour la paix

Les villes membres de Maires pour la paix communiquent également avec leurs gouvernements respectifs sur la nécessité d'abolir les armes nucléaires avant 2020. En outre, pour faire connaître aux citoyens les conséquences et

les atrocités entraînées par une bombe atomique, Maires pour la paix appelle toutes ses villes membres à organiser une exposition d'affiches sur la bombe nucléaire au mois d'août 2012.

● Les difficultés financières de l'organisation

Maires pour la paix connaît des difficultés financières. En effet, il n'est pas toujours facile de prendre en charge un organisme comptant 5 000 membres, de l'entretenir et de développer ses activités, comme l'ont fait les villes d'Hiroshima et de Nagasaki jusqu'à présent. C'est la raison pour laquelle nous réfléchissons actuellement à la possibilité de partager les dépenses de Maires pour la paix entre toutes les villes membres de cette organisation. Je remercie donc par avance les villes membres pour leur compréhension et leur coopération.

● Conclusion

Les villes membres de Maires pour la paix, au premier rang desquelles Hiroshima et Nagasaki, pensent que l'abolition des armes nucléaires est possible même si l'approche intergouvernementale est aujourd'hui bloquée. **Pour construire un monde sans armes nucléaires, il suffit que la majorité de la population mondiale appelle de ses vœux leur abolition, en rejetant ces armes de manière instinctive et viscérale.**



Figure 3. Cénotaphe érigé en hommage aux morts de la bombe atomique d'Hiroshima

La bombe atomique lancée sur Hiroshima le 6 août 1945 a fait disparaître de la carte plusieurs quartiers du centre-ville, qui ont été remplacés par un parc commémoratif pour la paix, au centre duquel se trouve un cénotaphe érigé en hommage aux morts de la bombe atomique (Figure 2). Les noms de plus de 270 000 personnes, dont la mort a été causée par la bombe atomique, ont été inscrits sur ce cénotaphe. Sur ce monument, une épitaphe indique également : « Reposez en paix car cette erreur ne se répètera pas. » Ce vœu d'abolition des armes nucléaires doit être partagé par l'ensemble des visiteurs du monde entier, et par tous les citoyens d'Hiroshima.

Echanges avec la salle

De la salle

Au-delà des armes nucléaires, l'organisation Maires pour la paix combat-elle également l'utilisation de l'énergie nucléaire – en général – et les dégâts que celle-ci peut causer au Japon ?

Par ailleurs, L'adhésion des 137 collectivités françaises à l'organisation Maires pour la paix s'explique-t-elle par une motivation commune ? Ont-elles par exemple, sur leurs territoires respectifs, une centrale nucléaire ?

Yoshio SHIBATA

Maires pour la paix ne mène aujourd'hui aucune action dans le domaine de l'utilisation pacifique et civile de l'énergie nucléaire. **Même s'il existe différentes opinions sur cette question au sein de l'organisation, l'opinion dominante est toutefois que l'utilisation civile de l'énergie nucléaire est aussi néfaste que son utilisation militaire.**

Je laisse à Michel Cibot le soin de répondre à la deuxième question, qui concerne la raison pour laquelle certaines collectivités françaises ont décidé d'adhérer à Maires pour la paix.

De la salle (Michel CIBOT, Secrétaire général de l'AFCD RP, Maires pour la paix)

La création de l'AFCD RP a constitué une réponse à l'appel lancé par la Ville d'Hiroshima. A l'époque, ce sont des citoyens japonais vivant en France qui ont sensibilisé un certain nombre d'élus à la dangerosité des armes nucléaires. J'évoquerai plus en détail, lors de la deuxième journée de ce séminaire, les raisons et les mécanismes historiques de la création de l'AFCD RP. Toutefois, l'adhésion des collectivités françaises à cette association ne s'explique pas par une raison unique. Elle est principalement liée au fait qu'un certain nombre d'élus français ont désiré manifester leur soutien à l'initiative japonaise, et aux survivants des bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki.

De la salle

Quelle est votre position sur la posture politique suivante : la paix au prix de l'équilibre de la terreur ? Depuis 60 ans, l'arme nucléaire a en effet un caractère dissuasif.

Yoshio SHIBATA

Le gouvernement japonais a conclu avec les Etats-Unis un accord sur la sécurité, les Japonais vivant donc aujourd'hui sous le parapluie nucléaire américain. Même si cette réalité ne peut être niée, la position de Maires pour la paix est claire : il faut abolir les armes nucléaires. Tant que la thèse de la dissuasion nucléaire aura ses défenseurs, il sera cependant difficile de parvenir à l'abolition totale des armes nucléaires.

De la salle (Michel CIBOT)

Paul Quilès, ancien ministre français de la Défense, a publié un livre très intéressant qui rouvre le débat sur la dissuasion nucléaire et qui le met en

perspective avec le problème de la prolifération nucléaire⁷. Par ailleurs, le philosophe Günther Anders a écrit un livre intitulé *L'obsolescence de l'homme*, qui pose la problématique de l'existence de l'humanité, dans un monde menacé d'élimination globale.

De la salle

En France, dans notre culture politique, administrative et citoyenne, il existe une certaine acceptation de la dissuasion nucléaire. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles nous ressentons une certaine gêne vis-à-vis de ce débat sur l'abolition des armes nucléaires. Il n'existe pas, en France, de réflexion collective sur ce sujet.

Yoshio SHIBATA

Le contexte politique et culturel est en effet parfois un obstacle. Pour qu'il existe un débat sur la nécessité d'éliminer toutes les armes nucléaires, nous pensons qu'il est nécessaire de faire connaître la tragédie d'Hiroshima. Par ce travail d'information et de sensibilisation, mené par l'organisation Maires pour la paix, il est possible d'avancer dans cette voie de l'abolition des armes nucléaires.

La promotion de la paix et du dialogue dans le cadre du conflit israélo-palestinien

Claude NICOLET

Adjoint au maire chargé de l'aide au développement, des relations internationales et des jumelages, Ville de Dunkerque – Président du Réseau de coopération décentralisée avec la Palestine (RCDP)

Le RCDP, dont le rôle est similaire à celui des groupes-pays de Cités unies France (CUF), constitue une association de loi 1901, à la différence des autres groupes pays de l'organisation. Cette forme juridique s'est imposée pour des raisons de fonctionnalité. Cette association regroupe la quasi-totalité des collectivités locales françaises qui sont jumelées ou qui ont conclu des accords de coopération avec des collectivités locales palestiniennes. Il existe également, au sein de CUF, le groupe-pays Israël, avec lequel le RCDP travaille étroitement, car bien souvent les collectivités membres de ce dernier sont également membres du groupe-pays Israël.

● **Importance de l'identité**

Dans le domaine de la coopération décentralisée et de la promotion de la paix par les collectivités territoriales, la question de la guerre est omniprésente. Le bombardement de la ville d'Hiroshima a été évoqué. L'exemple de Dunkerque est également emblématique, son territoire ayant été rasé à 90 % en 1940. De plus, Dunkerque est la dernière ville de France à avoir été libérée, le 9 mai 1945, c'est-à-dire au lendemain de la signature de la capitulation allemande sur le théâtre européen. Il ne restait alors dans la ville que 900 personnes. La guerre est donc inscrite dans l'identité de Dunkerque.

⁷ *Nucléaire, un mensonge français, Réflexions sur le désarmement nucléaire*, Paul Quilès, Editions Charles-Léopold-Mayer, 2012, 98 p.

Cette question de l'identité est essentielle et doit être prise en compte par les collectivités locales dans l'élaboration de leurs politiques internationales.

● **Bref historique des jumelages entre villes françaises, israéliennes et palestiniennes**

La première grande vague de jumelages entre villes françaises et israéliennes a été lancée à la fin des années 1940, au moment de la création de l'Etat d'Israël. A l'époque, la question des jumelages avec les villes palestiniennes ne venait à l'esprit de personne car la Palestine, en tant qu'objet politique, n'existait pas. La deuxième grande vague de jumelages entre villes françaises et israéliennes s'est produite à la fin des années 1960, et en particulier au moment de la guerre des Six-Jours.

La volonté de jumelages avec les villes palestiniennes est apparue en 1993, après la signature des accords d'Oslo. C'est en effet à ce moment que le peuple palestinien s'est structuré et organisé d'un point de vue sociologique, politique, culturel et identitaire. Des jumelages entre collectivités françaises et palestiniennes ont alors été établis, car des élus locaux français ont désiré soutenir le processus de paix israélo-palestinien.

En l'absence d'Etat, le citoyen palestinien ne peut se référer qu'à un seul type d'organisation institutionnelle : les collectivités locales palestiniennes. On trouve d'ailleurs parmi celles-ci les plus vieilles villes du monde (par exemple Jéricho, Gaza, Naplouse ou encore Hébron).

● **Contexte de la coopération avec les villes palestiniennes**

Dans ce contexte très particulier du conflit israélo-palestinien, il faut prendre en compte l'existence de différentes stratégies :

- la stratégie de l'Etat d'Israël qui vise à défendre ses intérêts
- les stratégies internes au monde politique palestinien qui est aujourd'hui divisé et fragmenté
- la stratégie des autres acteurs internationaux (Etats, Union européenne, etc.).

Il faut également prendre en compte les résonances de ce conflit au sein de nos territoires, où peuvent exister des associations ou des communautés plus ou moins proches des intérêts de l'Etat d'Israël ou au contraire de ceux du peuple palestinien.

● **Intérêt d'une coopération décentralisée dans le contexte israélo-palestinien**

Au-delà de la résolution du conflit israélo-palestinien, les collectivités locales françaises qui coopèrent avec des villes israéliennes et palestiniennes peuvent favoriser des rencontres entre Palestiniens et Israéliens. Il n'est par exemple pas rare que des rencontres d'élus palestiniens soient organisées sur le territoire français, car ceux-ci ont des difficultés à se déplacer dans leur pays – et donc à se rencontrer. Des rencontres entre Israéliens et Palestiniens sont également organisées très régulièrement par le RCDP.

En outre, les collectivités locales membres du RCDP mènent des actions pour interpeller leurs citoyens et les institutions étatiques et européennes sur la situation au Proche-Orient. Cette démarche est intéressante car les

collectivités locales peuvent avoir des positions et réaliser des analyses différentes de celles de l'Etat sur cette question. La loi de 1992, fondatrice de la coopération décentralisée en France⁸, indique clairement que les collectivités locales sont libres dans leurs actions de coopération décentralisée, à la seule condition de ne jamais contredire la position officielle de la France. Ainsi, le RCDP a émis des conclusions différentes de celles de l'Etat français sur certaines questions.

Par exemple, pour assurer le suivi des élections législatives et municipales qui se sont tenues en Palestine entre 2004 et 2006 et qui ont été remportées par le Hamas, les collectivités locales françaises ont décidé d'organiser, de manière systématique, des missions d'observation. L'envoi de ces dernières a bénéficié de l'accord de CGLU, du MAE et de l'Autorité nationale palestinienne. Le Conseil d'Etat a de plus apporté son aide, en organisant des sessions de formation pour les élus envoyés en Palestine à cette occasion.

Selon les missions d'observation, rien ne peut remettre en cause la sincérité du scrutin lors de ces élections. Les élus qui en sont issus bénéficient donc d'une légitimité incontestable, les membres des missions d'observation du RCDP ayant de plus été auditionnés à leur retour par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, afin d'en faire valider les résultats. Toutefois, ceux des élections législatives n'ayant pas été reconnus par l'Etat français, le RCDP s'est trouvé en position de contradiction avec les autorités nationales. Cette situation a entraîné la nécessité pour le RCDP et le MAE de négocier dans le cadre de la rédaction de communiqués portant sur ces élections.

Laurent GENDRON

Vous avez insisté sur l'un des éléments centraux de ce séminaire : la place de la diplomatie des autorités locales à côté, vis-à-vis et parfois en différenciation avec la diplomatie des Etats et des institutions internationales.

Echanges avec la salle

De la salle (Nicolas MAISETTI, doctorant en sciences politiques, Université de Paris I)

Les coopérations décentralisées avec les pays du Sud sont souvent menées avec des partenaires qui ne possèdent pas de réelle autonomie vis-à-vis de l'Etat central et ne constituent pas de réelles « autorités » locales.

Le contexte de la Palestine que vous évoquez, à savoir celui d'une coopération décentralisée menée en l'absence d'autorité étatique, constitue-t-il un terrain particulièrement propice à la mise en place de tels projets de coopération ?

Claude NICOLET

Les actions de coopération décentralisée, même si elles visent essentiellement l'établissement de relations entre des collectivités locales, se doivent de prendre en compte le contexte politique général, et notamment les compétences et l'autonomie qui sont accordées aux autorités locales par le

⁸ Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

pouvoir central. Il est par exemple très difficile de coopérer avec une commune algérienne si le *Walī*⁹ s'oppose à une telle coopération.

Dans le cas de la Palestine, l'absence d'Etat ne signifie pas que le contrôle politique est lui aussi absent (Hamas, Fatah, etc.). Prenons l'exemple d'une ville française qui était engagée dans des relations de coopération avec une ville du pays basque espagnol et avait envisagé d'accueillir en France des enfants de cette ville en camps de vacances. Au lieu des élus locaux espagnols, ce sont des représentants de l'*Euskadi Ta Askatasuna* (ETA) qui sont venus contrôler les installations, et ainsi montrer qu'ils étaient ceux qui détenaient le pouvoir politique. Dans un autre cas, un fonctionnaire de la Commission européenne, qui désirait mettre en place des actions de coopération décentralisée entre des villes françaises et espagnoles, a même reçu des menaces de mort et a fait l'objet de tentatives d'assassinat de la part de l'ETA.

En conclusion, il faut connaître et affronter les réalités des territoires dans lesquels des actions de coopération décentralisée sont menées. Aucun territoire n'est vierge de symboles culturels, spirituels et politiques. Quelle que soit la nature de ces symboles, il est donc nécessaire de les prendre en compte.

La coopération décentralisée au service de la paix : l'exemple de La Roche-sur-Yon

Hélène CREPEAU

Chargée de mission relations internationales – Ville de La Roche-sur-Yon

La ville de La Roche-sur-Yon compte 53 000 habitants, et a noué 14 partenariats avec des villes étrangères, situées dans quatre continents différents. Je n'en citerai que quelques-uns, qui montrent que **l'action internationale de la ville de La Roche-sur-Yon s'est inscrite dans cette thématique du dialogue pour la paix et l'ouverture sur le monde.**

● Les villes partenaires

Le premier jumelage a été établi en 1968 avec une ville allemande, Gummersbach. En 1980, après avoir conclu entre-temps d'autres jumelages, c'est avec la ville de Coleraine, en Irlande du Nord – là où le conflit entre catholiques et protestants faisait rage à cette époque – que la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de se jumeler. Ensuite, en 1988, un jumelage est établi avec la capitale de la Kabylie, Tizi Ouzou. Puis, en 1990, un partenariat est signé avec une commune rurale de Roumanie, Costache Negri, que Ceausescu voulait voir disparaître. C'est à l'issue d'une commission citoyenne, durant laquelle des habitants de la Roche-sur-Yon ont manifesté leur désir de s'engager auprès d'une commune roumaine, que l'établissement de ce partenariat a été décidé. Après la chute du mur de Berlin, la ville de Gummersbach, en République fédérale d'Allemagne (RFA), s'était rapprochée de la ville de Burg, située en République démocratique allemande (RDA). Gummersbach nous a ensuite invités à rejoindre cette relation, et un pacte

⁹ Représentant de l'Etat au sein de l'une des divisions administratives algériennes, les *wilayas*.

d'amitié – qui s'est transformé par la suite en jumelage – a été signé par avec la ville de Burg. En 1996, La Roche-sur-Yon a signé un protocole de coopération avec une ville palestinienne, située au nord de la Cisjordanie, Al Yamoun.

Ces partenariats montrent l'ouverture sur le monde de la ville de La Roche-sur-Yon, et sa volonté d'œuvrer en faveur du dialogue pour la paix.

● Le partenariat avec Al Yamoun

Comme toutes les villes françaises qui coopèrent avec une ville palestinienne, nous sommes très souvent invités par le maire d'Al Yamoun. L'intérêt de ces invitations est de pouvoir témoigner, à notre retour, des conditions de vie dans ces communes palestiniennes. Par ailleurs, nous invitons souvent des Palestiniens à venir en France, afin qu'eux-mêmes témoignent de la situation en Palestine.

En partenariat avec le RCDP, la Ville de La Roche-sur-Yon a également participé au concert « D'une seule voix » qui a réuni 100 artistes palestiniens et israéliens, lesquels avaient fait une tournée en France. Le concert inaugural de cette tournée a eu lieu à La Roche-sur-Yon, le jour où nous avons décidé de signer la charte de jumelage avec la ville de Burg, qui est quant à elle jumelée avec une ville israélienne. A quatre, nous représentons donc à la fois la réconciliation franco-allemande mais également la résolution du conflit israélo-palestinien. Par la suite, nous avons tenté de construire des actions permettant la sensibilisation des plus jeunes dans cet esprit de dialogue pour la paix, en favorisant des rencontres entre Israéliens et Palestiniens autour de thèmes consensuels, comme la protection de l'environnement. Dans ce cadre, nous avons par exemple mis en place des actions d'éducation à l'environnement associant des écoles primaires de La Roche-sur-Yon et d'Al Yamoun. En 2010, nous avons également organisé un colloque sur la biodiversité, où des représentants de l'ensemble de nos villes-partenaires étaient présents, à l'occasion des 30 ans de notre jumelage avec la ville de Coleraine. Nous envisageons même de mettre en place d'autres actions d'éducation à l'environnement en associant à nouveau la ville d'Al Yamoun, mais également la ville de Coleraine. Burg est également très intéressée par la thématique environnementale. Nous envisageons ainsi d'organiser des « fermes pédagogiques », auxquelles seront associés nos partenaires palestiniens et les partenaires israéliens de Burg.

● Les jumelages, des outils d'échange de bonnes pratiques

Les jumelages sont également l'occasion, pour les villes concernées, d'échanger des bonnes pratiques. Nous abordons par exemple la thématique de la politique jeunesse avec la ville de Cáceres, en Espagne. Cette dernière a de plus récemment signé un accord de partenariat avec une ville israélienne. Dans le cadre du programme européen « Jeunesse en action », nous avons ainsi organisé un séminaire sur des échanges de bonnes pratiques dans ce domaine.

Nos partenaires espagnols souhaitent par exemple bénéficier de notre expérience auprès des jeunes palestiniens. Des jeunes de la commune d'Al Yamoun ont en effet manifesté leur souhait de s'investir davantage dans la vie démocratique de leur collectivité locale. Nous travaillons donc avec nos

partenaires palestiniens à l'élaboration d'une méthodologie visant à la mise en place de projets par ces jeunes d'Al Yamoun. Actuellement, un jeune Yonnais y effectue un service volontaire européen, et participe à la mise en place de cette méthodologie de projet visant à renforcer l'autonomie des jeunes d'Al Yamoun, ainsi que leur capacité à constituer une force de proposition pour leur territoire.

Nous projetons également d'organiser prochainement un nouveau séminaire avec les acteurs jeunesse de La Roche-sur-Yon, d'Al Yamoun, de Cáceres et de Burg, afin de réfléchir à des actions à mettre en place, comme des échanges de jeunes, ou plus généralement à des questions liées à des politiques jeunesse.

Echanges avec la salle

De la salle (Nadège LECLUSE, Chef de pôle coopération et mobilité, Région Basse-Normandie)

En 2009, après que le renversement du président malgache, la France et l'Union européenne ont mis fin à leurs relations diplomatiques avec Madagascar. Le MAE français a alors explicitement demandé aux collectivités locales ayant conclu des accords de coopération décentralisée avec des collectivités malgaches de maintenir ces relations, jusqu'à ce que les relations diplomatiques intergouvernementales se normalisent. Durant cette période, la présence française à Madagascar a donc été assurée par les collectivités territoriales françaises. Cet exemple montre que la coopération décentralisée peut permettre de pallier – pendant un certain temps du moins – l'absence de relations diplomatiques entre deux Etats souverains.

Il faut également souligner l'importance des réseaux de coopération décentralisée pour les collectivités qui désirent engager des actions en la matière. Ces réseaux possèdent en effet les ressources et l'expérience nécessaires pour conseiller les collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'actions internationales. Les outils européens – comme le programme européen « Jeunesse en action » ou le service volontaire européen – sont utiles aux collectivités désirant se lancer dans des actions de coopération décentralisée.

Les actions de coopération décentralisée constituent des processus longs qui requièrent une grande méthodologie et un soutien politique fort, tout au long de leur mise en œuvre.

De la salle (Christophe MESTRE, Expert en développement au Centre international d'études pour le développement local – CIEDEL)

Les trois interventions ont fait état de l'existence d'une césure entre les niveaux local et national. La coopération décentralisée, si elle entraîne des résultats au niveau des territoires, impacte plus difficilement les politiques publiques des Etats concernés. Il n'a pas été question, dans les présentations, du lien possible entre l'échelon local et national, alors qu'un certain nombre d'élus locaux, engagés dans des réseaux de coopération décentralisée comme le RCDP, ont également des responsabilités étatiques.

Claude NICOLET

Il est possible qu'une certaine complémentarité existe, sur la scène internationale, entre autorités locales et gouvernementales. Nous recherchons d'ailleurs cette complémentarité, en travaillant par exemple en bonne entente avec le MAE.

Après la victoire du Hamas aux élections palestiniennes de 2006, qui n'a pas été reconnue par le gouvernement français, aucune relation ne s'est nouée entre ce dernier et les autorités palestiniennes nouvellement élues. Le RCDP, dont les villes membres poursuivaient leur coopération avec les villes palestiniennes, s'est alors retrouvé dans une situation ambiguë et a interrogé le MAE afin de connaître la conduite à adopter dans le cadre de ses relations avec la Palestine. Ce dernier nous a alors simplement conseillé d'éviter que des élus français importants ne soient pris en photo avec de hauts responsables politiques palestiniens, tout en nous permettant de maintenir les relations entre techniciens des collectivités locales françaises et palestiniennes visant à la mise en place d'actions de coopération.

Par ailleurs, un appel à financement avait été lancé en faveur des villages palestiniens impactés par la construction du mur, et qui sont menacés de disparition. Le MAE avait alors clairement affirmé que les collectivités locales françaises devaient constituer la présence française en Palestine. Dans ce cas, on voit qu'au lieu de complémentarité entre l'échelon local et national, le premier doit parfois se substituer au second. Nous avons alors demandé au MAE de financer ce fond d'urgence, ce qu'il a refusé. Cette attitude consistait donc pour l'Etat à utiliser l'action des autorités locales, afin de maintenir sa présence en Palestine, tout en refusant de reconnaître publiquement cette volonté.

Après les Assises franco-palestiniennes, qui se sont tenues du 22 au 24 janvier 2012 à Hébron, de nombreux responsables politiques – dont Michel Delebarre, président de CUF et moi-même – ont réclamé la reconnaissance de la Palestine à l'ONU. Nous avons également signé dans ce but une tribune à paraître dans Le Nouvel observateur.

Ces exemples montrent que nous devons en permanence prendre en compte des équilibres extrêmement fragiles et très subtils, qui peuvent de plus avoir de très lourdes conséquences sur le terrain.

Atelier 2/Quels leviers d'action pour la reconnaissance internationale des autorités locales et régionales : lobbying, diplomatie d'influence, projets, dialogue ?

Emmanuelle HAY

Conseiller formation, CNFPT – Animatrice

Au cours de cet atelier, il s'agira de s'interroger sur la question suivante : **dans le cadre de leur action internationale, les autorités locales et régionales doivent-elles utiliser des outils traditionnels en matière de relations internationales ou faire appel à d'autres types de leviers, comme le lobbying, la diplomatie d'influence, etc. ?**

Dans un premier temps, Yves DAUGE nous parlera de la coopération entre la Ville de Chinon et celle de Luang Prabang, au Laos. Thomas Quéro, de Nantes Métropole, abordera ensuite la question du développement durable, et notamment des négociations sur le climat. Enfin, Sophie Kotras, de la Ville d'Angers, clôturera cet atelier en présentant les différents leviers utilisés par Angers dans ses actions de coopération décentralisée.

Coopération décentralisée, protection du patrimoine et urbanisme

Yves DAUGE

Adjoint au maire – Ville de Chinon

Comme la Ville de Chinon fait preuve d'une ambition certaine en matière d'action internationale, elle a créé un service spécialement dédié à la coopération. Depuis 15 ans, la Ville d'Angers a travaillé à l'élaboration de plusieurs projets, avec une ville de la province de Tenkodogo, au Burkina Faso et avec la ville de Luang Prabang, située au nord du Laos, aux confins de la Chine, de la Birmanie et du Vietnam.

● Le site de Luang Prabang

La ville de Luang Prabang est de taille moyenne – environ 60 000 habitants – mais connaît une forte croissance. Elle est fortement marquée par l'histoire religieuse. Elle regroupe en effet une soixantaine de monastères, dont une trentaine est encore en activité, et possède des écoles monastiques encore très actives. Cette ville présente une structure urbaine très intéressante et très typée. Elle est en effet organisée selon un quadrillage, chaque carré de celui-ci comptant un village avec en son centre un temple et un espace public, autour duquel on trouve des habitations séparées les unes des autres dans le sens du courant du Mékong. Cette ville est placée au sein d'un très beau paysage, au croisement du Mékong et de l'un de ses affluents, la rivière Nam Khan. Au début du 20^e siècle, la colonisation française a imposé son modèle architectural, culturel et administratif (écoles, sous-préfectures, Directions départementales de l'équipement – DDE). Ce même modèle a été développé au sein de l'ensemble des protectorats français dans le monde.

La culture de Luang Prabang constitue donc un mélange de tradition religieuse et spirituelle – avec son architecture remarquable – d’une culture villageoise – cette ville étant composée de villages – d’un paysage naturel très impressionnant et d’une architecture et d’un modèle coloniaux. Cet ensemble culturel complexe a été désigné ville du patrimoine mondial par l’UNESCO en 1995.

● Genèse de la coopération entre Chinon et Luang Prabang

L’UNESCO s’est alors interrogé sur la possibilité pour la ville de Luang Prabang de protéger et de valoriser son site. Cette organisation a décidé de recourir à l’expertise de la Ville de Chinon, qui est également classée au patrimoine mondial de l’humanité, et qui a l’habitude de traiter des questions de développement en lien avec les valeurs patrimoniales naturelles et culturelles. En me rendant au Laos, j’ai constaté la beauté des lieux, l’intérêt de travailler à la préservation d’un tel site, mais également l’absence totale de gouvernance. Il n’existe pas encore, au Laos, de collectivité locale. Ce pays est dirigé par un pouvoir très centralisé et selon un régime de parti unique.

Néanmoins, il existe au Laos une démocratie locale assez riche, à l’échelon des villages, dirigés par des chefs de villages. Cette organisation en villages favorise la proximité avec la population et devrait même, pour certains de ses aspects, constituer un exemple pour la France.

● Création d’un système de gouvernance

Comme toutefois il n’y existait pas de gouvernance au sens strict, l’UNESCO s’est inquiété de la façon dont le site de Luang Prabang serait géré, et des outils qui seraient utilisés à cette fin. **J’ai alors proposé à l’UNESCO d’engager la Ville de Chinon dans une coopération décentralisée avec la ville de Luang Prabang, afin d’y construire un système de gouvernance, avec l’accord du gouvernement laotien et du gouvernement français, sous l’égide de l’UNESCO.** Des accords formels ont été conclus, ce qui a donné une certaine légitimité à cette action de coopération décentralisée. De plus, le fait que nous nous inscrivions dans une politique portée par une institution internationale a constitué également une grande force pour ce projet.

Par ailleurs, nous avons pris la précaution d’informer l’ambassade de France au Laos de notre action. Il est impossible que l’action internationale des collectivités françaises soit incohérente avec la représentation diplomatique de la France dans le pays considéré. Nous avons également fait appel à des réseaux (par exemple CUF). Ce projet de coopération ne pouvait faire l’économie de bonnes relations avec les autres acteurs concernés, car il s’agissait, à l’occasion de l’élaboration d’un mode de gouvernance pour le site de Luang Prabang, de construire un cadre législatif national sur la protection des villes historiques et des espaces naturels.

Il est nécessaire que les élus soient impliqués au plus haut point dans ce type de projet, car il nous faut rencontrer des responsables politiques très hauts placés, auprès desquels les diplomates français n’ont pas la même liberté d’action que les élus locaux. La Région Centre a également été associée à ce projet. De plus, nous avons noué des partenariats avec le MAE – à travers sa

délégation à la coopération décentralisée – l'Union européenne et l'Agence française de développement (AFD).

● Le Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT)

Le PFVT consiste à réunir l'ensemble des acteurs travaillant sur la question urbaine dans le monde, et notamment dans les Pays en voie de développement (PVD). A travers cette initiative, il s'agit pour la France d'exprimer sa position sur le sujet urbain. Dans le cadre d'un groupe de travail que j'ai moi-même présidé à la demande du MAE et qui réunit les différentes administrations concernées ainsi que les opérateurs privés et publics, nous avons travaillé pendant deux ans à l'élaboration de documents qui ont été présentés lors du forum urbain mondial organisé à Rio en 2010¹⁰. Ces documents présentent l'offre française en matière de coopération urbaine, dans laquelle la coopération décentralisée occupe une place privilégiée. Cette position française sera à nouveau développée lors du prochain forum urbain mondial, qui sera organisé à Naples en septembre 2012.

Dans la définition de cette approche urbaine, nous avons retenu une approche politique et globale de la ville, et mis en avant la question de la gouvernance démocratique, qui nécessite de posséder une maîtrise d'ouvrage publique, et des compétences en matière de maîtrise d'œuvre publique et privée. Pour cela, il faut identifier et former des ressources locales, et non importer des ressources françaises. La coopération urbaine, selon notre conception, doit en effet constituer une coproduction. Elle suppose par ailleurs d'enclencher des processus très longs. Par exemple, la construction d'une maîtrise d'ouvrage publique et de maîtrises d'œuvre sur un territoire est nécessairement longue. Après avoir réalisé cette construction, il faut enfin élaborer des outils de planification stratégique, selon un mode de gouvernance le plus démocratique possible.

Pour aller plus loin, il faudrait aller au bout de cette conception française, en créant des ensembles qui rassembleraient l'AFD, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), etc. afin de réaliser dans d'autres pays des quartiers nouveaux, voire des villes nouvelles, ce que demandent beaucoup de villes – en Asie notamment. Si nous ne sommes pas capables d'aller jusqu'à la définition d'actions opérationnelles, ces villes et ces quartiers seront réalisés par des sociétés chinoises et singapouriennes, selon des concepts différents des nôtres.

Jusqu'à présent, la France était très dispersée dans le domaine de la coopération urbaine. Nous désirons désormais y mettre de l'ordre. Dans le cadre de cette démarche, il faut accorder une place essentielle aux collectivités locales, qui constituent un formidable atout.

Echanges avec la salle

Emmanuelle Hay

Merci, Monsieur Dauge. Avez-vous des questions par rapport à cet exposé ?

¹⁰ Disponibles en ligne sur le site du PFVT : [<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere/publications/enjeux-planetaires-cooperation/brochures-institutionnelles/article/le-partenariat-francais-pour-la>]

De la salle (Sophie KOTRAS, Directrice des relations internationales et de la prospective territoriale – Ville d'Angers et Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole)

Monsieur Dauge a évoqué l'action de Chinon à Luang Prabang. La Ville d'Angers est elle aussi intervenue au Mali dans le cadre d'un projet Interreg piloté par l'UNESCO. Ce projet montre le rôle des collectivités locales dans leurs rapports de proximité, leur capacité à travailler sur du temps long et à être en contact avec des interlocuteurs pertinents dans le pays d'intervention.

A l'origine de ce projet se trouve la volonté de l'UNESCO de classer le fleuve Niger au patrimoine mondial de l'humanité. Quelques sites maliens avaient déjà, à l'époque, été classés au patrimoine mondial de l'humanité. Toutefois, ce classement avait été perçu par les autorités locales et nationales maliennes comme un véritable traumatisme et assimilé à une « sanctuarisation » des sites concernés. Etant donné l'importance du Niger au Mali (transport, irrigation, etc.), ces autorités étaient donc tout d'abord fortement opposées à un éventuel classement du fleuve Niger au patrimoine mondial de l'humanité.

280 km de la Loire sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, et il existe même un label Val de Loire patrimoine mondial. La Val de Loire est quant à lui inscrit au patrimoine de l'UNESCO en tant que « paysage culturel vivant » et non en tant que site exceptionnel. Il s'agit d'une zone où vivent, travaillent et circulent 2 millions d'habitants. Le Val de Loire n'est donc pas un sanctuaire. **Le travail des collectivités locales des bords de Loire – et d'autres partenaires comme des universitaires, des associations – a été de rencontrer leurs homologues maliens pour expliquer à ces derniers que la vie dans une zone classée au patrimoine mondial était possible, et qu'un tel classement ne constituait en aucun cas une pétrification de la zone en question.**

Les collectivités locales ont un rôle spécifique en matière de coopération décentralisée, dans leur capacité à faire passer des messages à leurs homologues et aux populations locales d'autres pays. La proximité et le « temps long », qui sont deux caractéristiques que possèdent les collectivités locales, sont des atouts formidables en matière d'action internationale.

De la salle (Nadège LECLUSE)

Vous-êtes vous servi de la coopération entre Chinon et Luang Prabang pour réfléchir à vos propres modes de fonctionnement, en matière de gestion de votre patrimoine ?

Yves DAUGE

Nous avons en effet récemment modifié le plan de sauvegarde de la ville de Chinon. Toutefois, même après ces récentes améliorations, la qualité et la précision de ce dernier étaient loin d'atteindre celles du plan de sauvegarde que nous avons élaboré pour la ville de Luang Prabang. Dans le cadre de cette coopération avec la ville laotienne, nous avons en effet dû élaborer des outils de planification avec des personnes qui ne possédaient pas les compétences techniques dont nous disposions. Il était donc nécessaire d'atteindre un très haut niveau de précisions – en utilisant par exemple des dessins – ce que nous ne faisons pas en France, où la planification est très normée et se fait selon une procédure très lourde.

Face à une administration dotée de peu de compétences techniques, il nous a fallu créer des outils de planification plus lisibles, précis et opérationnels. Cet exercice a constitué pour Chinon un enrichissement certain.

En l'absence de services techniques, les habitants de Luang Prabang sont obligés de participer eux-mêmes à la gestion de leur habitat. Ce mode de fonctionnement est très riche, plus proche des habitants et permet d'atteindre de plus en plus une plus grande qualité en matière de gestion du patrimoine. Cette coopération avec Luang Prabang nous indique donc que parfois, notre propre pays est trop sophistiqué sur le plan institutionnel et procédural.

Outre les outils de planification, grâce auxquels nous avons pu donner aux Laotiens le sentiment des échelles. Nous leur avons notamment permis d'envisager la planification à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la commune. Nous leur avons également fait découvrir leur architecture. Nous disposions en effet de personnes très compétentes dans ce domaine. Quand nous sommes arrivés au Laos, les habitants de Luang Prabang ne fabriquaient par exemple plus de tuiles et n'utilisaient plus que du ciment et de la tôle pour leurs constructions. Nous leur avons alors fait redécouvrir certains processus de fabrication.

Le seul risque de notre coopération avec Luang Prabang est le succès. Il existe en effet une telle pression touristique que le site lui-même risque de perdre son âme. Le problème est le suivant : comment sauver un territoire sans lui faire perdre ses valeurs ?

De la salle (Christophe MESTRE)

L'AFD, qui n'intervenait auparavant à l'étranger que de manière bilatérale, s'intéresse depuis quelques années à la coopération des collectivités territoriales. C'est d'ailleurs la coopération entre Chinon et Luang Prabang qui a constitué le moteur de cette dynamique. Comment avez-vous obtenu la reconnaissance de cet organisme, qui n'était à l'époque que peu sensible à l'action internationale des autorités locales ?

Yves DAUGE

C'est l'AFD elle-même qui a exprimé son désir de participer à la coopération que nous avons mis en place avec Luang Prabang. Au lieu de financer des objets uniques (pont, route, etc.), nous leur avons proposé de financer des contrats de village, portant sur de multiples objets. Le financement d'objets multiples, imbriqués les uns aux autres de manière complexe, est plus difficile à réaliser que le financement d'un seul objet, ce qui a entraîné au départ certaines réticences de la part de l'AFD.

Nous leur avons toutefois fait comprendre que les actions de développement territorial, pour être efficaces et qualitatives, étaient nécessairement complexes. Progressivement, l'AFD en vient à pratiquer de plus en plus ce mode de fonctionnement par objets multiples. même s'il ne s'agit pas encore de la pratique dominante.

Parallèlement, nous avons obtenu de l'AFD des crédits de financement d'étude, en amont de l'intervention sur le territoire de Luang Prabang, ce qui constituait une formidable innovation.

De la salle

Vous avez beaucoup parlé de gouvernance démocratique, d'outils, d'urbain de proximité et de partenariat, mais vous n'avez pas évoqué la question de la diplomatie.

Yves DAUGE

J'ai toujours pris la précaution d'informer les diplomates en poste dans le pays où je me rendais, dans le cadre d'actions de coopération décentralisée. Ces derniers sont en effet des acteurs incontournables, dont les connaissances, l'expérience et les contacts peuvent s'avérer très utiles. **Même s'il ne s'agit pas pour les collectivités locales de s'aligner sur les positions diplomatiques – ces dernières doivent en effet jouer pleinement leur rôle – il faut qu'elles agissent en bonne entente avec les diplomates**, ce qui a toujours été le cas pour ma part.

Emmanuelle HAY

Nous vous remercions, Monsieur DAUGE, pour ce témoignage passionnant et très concret.

Les réseaux internationaux dans le cadre des négociations climat

• L'engagement de Nantes métropole en faveur du climat

Thomas QUERO

Chargé de mission réseaux internationaux développement durable, climat – Nantes Métropole

Bonjour et merci pour cette invitation. Chargé de mission réseaux internationaux développement durable et climat à Nantes Métropole, je vais vous expliquer en quoi cette fonction consiste et son importance pour Nantes Métropole.

Mon poste se situe à la croisée de deux directions :

- la direction internationale
- la direction de l'environnement

Il a en effet été créé pour permettre une passerelle entre les dimensions internationale et environnementale – l'action en matière environnementale est très importante pour Nantes Métropole.

L'engagement de Nantes Métropole sur la question environnementale a été souhaité par Roland Dantec, alors vice-président en charge de l'environnement, du suivi des négociations climat et des réseaux européens. Jean-Marc Ayrault, président de Nantes Métropole, avait également validé cette volonté d'accompagner l'action des élus en la matière, qui est importante en termes d'agenda et de durée.

Depuis plusieurs années, Roland Dantec s'investit dans le processus international, dans le cadre des Nations Unies, sur le climat. En tant qu'élue vert, il était naturellement convaincu de l'importance de cette question. Or CGLU était à la recherche de villes dont les élus désireraient s'investir dans le domaine de l'environnement, et s'impliquer dans un certain nombre d'évènements internationaux.

● L'action sur la scène internationale

Au-delà de l'utilisation des compétences propres des villes et de l'agglomération pour prendre en compte la question environnementale (plan climat, transports, énergie, etc.), **Nantes Métropole a manifesté son envie d'aller plus loin et de participer à la résolution des problèmes environnementaux, en agissant au travers de différents réseaux :**

- au niveau européen (par exemple, *Eurocities*, *Energy cities* ou encore *Climate alliance*)
- au niveau international (négociations climat dans le cadre des Nations Unies).

En parallèle de l'organisation de la 15^e Conférence des parties (COP 15) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à Copenhague en 2009, qui avait suscité beaucoup d'intérêt sur ses possibles résultats, un travail a été mené par des réseaux de collectivités sur les questions climatiques.

La première dimension de ce travail, relevant de la diplomatie, était de faire en sorte de mieux porter la voix des collectivités au niveau international. Même s'il s'agit avant tout de négociations d'Etat à Etat, l'action concrète des collectivités locales est très importante en la matière. Il s'agissait ainsi d'obtenir une certaine reconnaissance de l'action des collectivités locales mais également de décrocher pour elles des financements. Cette deuxième question est abordée à l'échelle européenne, vis-à-vis de la Commission et des politiques européennes, mais également dans le futur et possible système de financement des politiques climat des villes, qui est actuellement en négociation.

Après deux conventions cadres datant de 1994, et le Protocole de Kyoto (1997), qui ne faisaient pas état de la compétence des villes en matière de négociations sur le climat, les collectivités locales sont peu à peu apparues sur la scène politique internationale.

Parmi les membres observateurs des Nations Unies, comme les organisations intergouvernementales, différentes ONG, etc. on trouve des représentants des collectivités locales, qui sont les seuls à posséder une légitimité démocratique, de par le mode de désignation des élus locaux.

● L'utilisation des réseaux

Il existe deux réseaux principaux de collectivités locales :

- *International Council for Local Environmental Initiatives* (ICLEI), spécialisé dans le domaine du développement durable
- CGLU, plus généraliste mais capable de mobiliser davantage d'élus.

CGLU a confié à Nantes Métropole un mandat de porte-parole dans ces négociations climat, avec d'autres villes comme Manaus, Durban ou encore Dakar. Ces négociations sont liées à d'autres engagements des collectivités locales, comme le Pacte des maires ou le Pacte de Mexico – qui possèdent eux-mêmes leurs propres réseaux. La signature du Pacte de Mexico, qui a eu lieu 15 jours avant l'ouverture de la 16^e conférence des parties (COP 16) de la CCNUCC, à Cancún en 2010, a été l'occasion pour les villes de se réunir et d'adresser un message politique à l'attention des négociateurs des Etats, et de montrer leur action et leur investissement.

A l'aide de différents moyens (rencontres avec des représentations étatiques, organisations de conférences parallèles, etc.), nous avons réussi à démontrer que les collectivités avaient elles aussi, en parallèle des Etats, des propositions à faire valoir. Ces démarches nous ont permis d'obtenir des succès. Après l'échec des négociations de Copenhague, nous avons réussi à obtenir, au moment des négociations à Cancún, un certain nombre d'éléments positifs sur le statut des villes et leur inclusion dans certains dispositifs. A Cancún, c'est par exemple la première fois qu'ont été mentionnées l'importance des villes et leur capacité de négociation dans le domaine climatique. Nous avons également demandé pour les villes du sud une simplification des méthodologies en matière de financements climat, leur permettant de grouper plusieurs projets et bénéficier ainsi de financements internationaux. A Durban, il a en revanche été plus difficile de faire valoir le rôle des villes.

● Le nécessaire investissement des élus

Pour mener ces différentes actions, il est nécessaire de pouvoir compter sur une véritable volonté politique. Le rôle de représentation des élus locaux est en effet très important, car il est nécessaire à l'obtention d'une certaine reconnaissance internationale de l'action des collectivités locales sur la question du climat.

L'AFD – l'un de nos partenaires – est également à la recherche de villes capables de s'investir dans des projets concrets et de participer à de nombreux événements. Pour ma part, je passe plus de la moitié de mon temps de travail à l'étranger. Il est toutefois plus difficile pour un élu local de passer autant de temps hors de son territoire. Un tel engagement dans des événements internationaux nécessite donc de recueillir une forte adhésion de la population. De plus, dans le cadre de ces actions sur la scène internationale, c'est la régularité de la participation qui renforce la légitimité des acteurs locaux et qui les fait apparaître comme sérieux aux yeux des Nations Unies. *In fine*, cela leur permet de décrocher des succès.

● Conclusion

L'action internationale des collectivités locales en faveur du climat constitue donc un sacerdoce. Il s'agit d'une action difficile, qui n'a de plus pas toujours de retombées au niveau local. A Nantes, il existe toutefois un consensus entre les élus et les citoyens sur la question climatique et la nécessité pour Nantes d'intervenir à ce sujet. Enfin, pour que l'action internationale d'une collectivité locale soit soutenue par ses citoyens, ces derniers doivent être tenus informés de la nature de cette action.

Echanges avec la salle

De la salle (Nadège LECLUSE)

La Région Basse-Normandie est présidente de l'Organisation des régions unies/Forum global d'associations de régions (ORU-FOGAR). Je rejoins totalement votre constat. Une action à l'international constitue un véritable sacerdoce. Les réseaux ont besoin d'élus disponibles. L'ORU-FOGAR est actuellement en train de répondre à une série d'appel à projets de la

Commission européenne sur le développement, afin de structurer le réseau. Par ailleurs, il est important que les villes soient intégrées à des réseaux de villes et les régions présentes dans des réseaux de régions. Il appartient ensuite aux différents réseaux de travailler ensemble afin d'identifier des points de complémentarité.

De la salle (Sophie LE MILLER, Chargée de programme réseaux et diplomatie à l'international, Région Pays-de-la-Loire)

Premièrement, la multitude des réseaux ne crée-t-elle pas une certaine confusion, au lieu de favoriser la cohésion entre ses membres ? Deuxièmement, des réseaux comme CGLU nécessitent pour les techniciens et les élus de dépenser beaucoup de temps, d'énergie et d'argent public. Je m'interroge donc parfois sur leur intérêt.

Thomas QUERO

Depuis quelques années, le réseau de régions *Energy for Sustainable development* (ESD) affiche sa volonté d'intervenir sur la scène internationale. Nous le comptons depuis peu parmi nos partenaires, ce qui montre qu'il est possible pour des réseaux de régions et de communes de coopérer, même s'il est parfois arrivé que ces derniers ne s'expriment pas d'une seule voix lors d'événements internationaux. Pour remédier à ces difficultés, nous avons par exemple adopté un vocabulaire commun pour désigner les différentes autorités territoriales membres des réseaux de coopération – les pays n'étant pas tous divisés en régions et en départements. Par ailleurs, lorsque des prises de parole sont envisagées, les réseaux de coopération se répartissent les temps de parole et travaillent en commun. Ces initiatives améliorent la lisibilité, pour les Etats, des actions menées par les différents réseaux de coopération décentralisée.

Pour une collectivité locale, un investissement à long terme est nécessaire avant de percevoir les effets d'une action de coopération internationale menée en réseau. Notre travail a débuté à Bali en 2007, au moment de la 13^e conférence des parties (COP 13) de la CCNUCC. Toutefois, nous n'avons obtenu les premiers résultats qu'à Cancún en 2010. L'engagement à long terme s'explique également par le fait que nos partenaires d'autres villes – élus locaux notamment – peuvent être remplacés, ce qui implique à chaque fois de devoir retrouver une autre dynamique avec leurs remplaçants. De plus, dans le cadre des négociations climat, l'objectif est de trouver un accord en 2015, s'appliquant en 2020. Nos efforts actuels n'auront donc *a priori* pas d'effet avant 2015. Dans le cadre d'une telle action, l'élu local doit donc accepter de s'engager à long terme, y compris au-delà de son propre mandat. Dans certains cas, les élus locaux voient leurs mandats plusieurs fois renouvelés – comme à Nantes – ce qui facilite leur engagement à long terme. Dans d'autres pays, où les conseils municipaux sont renouvelés par tiers régulièrement, la question de l'engagement à long terme des élus locaux ne se pose pas du tout de la même manière.

Trouver des élus qui ont le temps et l'envie de se consacrer à une telle action internationale à long terme n'est donc pas chose facile. Toutefois, sans cette volonté et un certain dépassement des élus locaux qui y participent, les réseaux de coopération décentralisée ne pourraient fonctionner.

De la salle (Nadège LECLUSE)

Pour la Région Basse-Normandie – qui est une petite région – être chef de file d'un réseau permet d'avoir accès à des niveaux de négociation que nous n'aurions jamais pu atteindre seuls.

La coopération décentralisée selon Angers

● L'action d'Angers à l'international

Sophie KOTRAS

Directrice des relations internationales et de la prospective territoriale – Ville d'Angers et Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole

32 % de la population angevine a moins de 30 ans et, sur une population de 156 000 habitants, Angers compte 32 000 étudiants. Dans notre ville, la question de la jeunesse constitue une entrée dans toutes nos politiques publiques. Les relations internationales n'échappent pas à cette règle.

S'il existe deux conceptions de l'action internationale des autorités locales – une conception stricte limitée aux situations de conflits et une conception plus large – les actions menées par Angers à l'international appartiennent résolument à la deuxième conception. Selon nous, la paix n'est pas seulement l'absence de la guerre. Elle doit être entretenue, diffusée et enseignée.

L'action internationale de la Ville d'Angers a débuté de façon classique, dans une dynamique générale de réconciliation européenne après la Seconde Guerre mondiale. En 1964, nous nous sommes tout d'abord jumelés avec Osnabrück (Allemagne) et Haarlem (Pays-Bas). De nombreux autres partenariats ont été établis depuis cette date. Le dernier d'entre eux concerne la ville d'Austin aux Etats-Unis. Trois de ces jumelages – Bamako (Mali), Yantai (Chine) et Austin – concernent la Ville d'Angers mais également la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, qui est également partie prenante au jumelage.

La Ville d'Angers participe également à des projets européens :

- projet « Facilité Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) – UE pour l'eau » au Mali, concernant le fleuve Niger, porté par l'UNESCO
- programmes Interreg.

Les premiers partenariats d'Angers ont suivi une dynamique commune à toutes les autorités locales, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, dans une optique de réconciliation européenne. Toutefois, les plus récents de ces partenariats (Yantai, Austin, etc.) ont été choisis dans le cadre d'axes spécifiques de coopération décentralisée décidés par la Ville. Les jumelages anciens ont cependant été profondément rénovés au cours du temps. Tous les ans, nous réunissons en effet l'ensemble de nos villes partenaires, dans le but de définir un thème de travail pour l'année en cours, comme :

- le rythme scolaire
- la prise en compte du vieillissement dans les politiques publiques
- l'insertion des jeunes
- le plan climat.

Nous travaillons avec des villes très différentes tant d'un point de vue géographique, culturel qu'économique. Toutefois, certaines de nos actions

de coopération associent non seulement nos partenaires du sud mais également ceux du nord. Par exemple, le travail sur le plan climat que nous avons mené en coopération avec nos villes partenaires européennes – notamment Haarlem et Osnabrück – devrait prochainement entraîner la mise en place d’actions à Bamako en matière, notamment, de compensation carbone.

Enfin, nous agissons également dans des situations d’urgence humanitaire. Angers avait par exemple répondu à un appel du CNFPT pour une mission à Haïti. Il s’agissait de détacher un ingénieur afin qu’il puisse participer à une mission d’experts sur la reconstruction à Haïti, organisée par le CNFPT à la demande du MAE.

● Organisations « ici » et « là-bas »

La direction des relations internationales de la Ville d’Angers et de la Communauté d’agglomération Angers Loire Métropole, mutualisée entre ces dernières, est divisée en trois pôles :

- un pôle Europe et international
- un pôle coopération-développement
- un pôle fonds européens

« Là-bas », dans les pays où nous menons des actions, nous avons des relations quotidiennes avec certaines de nos villes jumelles. Dans trois villes européennes – Osnabrück, Pise et Wigan – Angers possède des représentants permanents. Par ailleurs, nous accueillons à la direction des relations internationales des représentants permanents de ces trois villes. Ces binômes de représentants permanents constituent un véritable atout. Même si aucun représentant de Bamako ne se trouve à Angers, nous possédons en revanche une organisation à Bamako, où travaillent un représentant d’Angers et une personne détachée par la Ville de Bamako, au service de la coopération entre les deux villes.

Cette dimension interculturelle et le travail à long terme avec nos partenaires, nous évitent des incompréhensions, des malentendus, etc.

● La question des réseaux

Nous avons mené un travail de réflexion sur les nombreux réseaux auxquels nous adhérons et auxquels nous cotisons, ainsi que sur l’intérêt de ces réseaux pour nos actions de coopération. Nous avons même décidé de nous désengager de certains de ces réseaux, pour nous recentrer sur ceux dans lesquels nous pouvons non seulement apprendre, mais également apporter quelque chose. Dans le cadre de notre partenariat avec la Chine, nous travaillons par exemple en étroite collaboration avec le conseil régional des Pays-de-la-Loire. Nous nous impliquons également dans des associations d’élus (Association des maires des grandes villes de France, ICLEI, commission culture de CGLU).

● Les « ambassadeurs » des villes jumelles

Le dispositif des « ambassadeurs » des villes jumelles existe depuis 1967. Il s’agit de **représentants de nos villes jumelles, qui se mettent au service de l’international et de l’interculturalité, en proximité avec les citoyens et les acteurs du territoire** (établissements scolaires et universitaires, hôpitaux,

associations...) qui travaillent en coopération avec leurs homologues dans nos villes partenaires. Leur mission vise également à assurer la constante rénovation de nos partenariats internationaux.

● La coopération Angers-Bamako

Une équipe et une maison au service de la coopération et de ses acteurs

La maison du partenariat Angers-Bamako a été construite à Bamako en 1997. Elle constitue une structure d'hébergement et d'accueil de tous les acteurs de la coopération entre Angers et Bamako. Tous les ans, entre 300 et 400 angevins se rendent à Bamako pour participer à des projets de coopération. Au-delà d'un lieu d'hébergement, contenant 17 chambres, cette structure est également un lieu de rencontre et propose des salles de réunions.

La maison du partenariat Angers-Bamako dispose d'une cellule projets, dont les membres sont au service des projets institutionnels de coopération, menés par la ville et la communauté d'agglomération d'Angers. Le contexte actuel de crise au Mali perturbe son fonctionnement, mais en temps normal, elle est composée d'un fonctionnaire de la mairie du district de Bamako, mis à disposition par cette dernière, ainsi qu'un Volontaire de solidarité internationale (VSI), qui a été rapatrié, sur ordre du MAE, après les meurtres de Niamey en janvier 2011. Le directeur en charge de la gestion et de l'équipement de la maison du partenariat à lui aussi été rappelé en France et ne se trouve donc plus sur place également.

Ce lieu n'a pas vocation à constituer une ambassade. Il se veut plutôt un lieu d'identification de la coopération entre Angers et Bamako, ainsi qu'une structure d'accueil pour les acteurs de cette coopération.

La plateforme internationale des villes partenaires

Souvent, les élus bamakois interpellent leurs homologues étrangers de façon automatique, et peu hiérarchisée, ce qui mène parfois à des situations où l'on ne sait pas quelles collectivités agissent à Bamako, et en faveur de quel projet. **L'idée de la plateforme internationale des villes partenaires est ainsi née de la volonté de favoriser la mise en commun des informations, des compétences et des financements de ces différents intervenants, pour permettre la mise en place de projets communs – et donc plus ambitieux – au Mali.**

Ces acteurs se sont rencontrés en 2010 et en 2011, ce qui a déjà entraîné la définition de projets concrets, même si la situation actuelle au Mali complique forcément leur mise en œuvre. On recense ainsi :

- un projet de centre de transit de déchets dans le quartier de Lafiabougou, mené par Angers et Paris
- un projet de formation de cadres de la mairie de Bamako par des pairs des villes partenaires, mené par Angers, Strasbourg, Lyon, Bordeaux et Montréal
- la création d'un fonds humanitaire pour les réfugiés du Nord Mali
- l'expression commune des villes françaises au moment du coup d'Etat

● Villes et diplomatie : succès et limites

En matière de diplomatie, les villes du monde ont une responsabilité particulière. Elles doivent notamment jouer un rôle de pédagogie du monde. En effet, dès lors que l'on connaît un étranger, il cesse de l'être et cette connaissance réciproque constitue un premier pas vers la paix.

Pour jouer ce rôle, les collectivités disposent de nombreux atouts : la possibilité d'agir à long terme, la connaissance des partenaires, l'interculturalité et la proximité avec les citoyens.

Par exemple, lors de notre action dans le cadre du projet « Loire-Niger » (dans le cadre de la Facilité ACP – UE pour l'eau) au Mali, des élus et techniciens locaux sont intervenus auprès des populations locales, par l'intermédiaire des élus locaux maliens, afin d'expliquer l'intérêt de cette action pour l'environnement, la qualité de l'eau du fleuve, la santé, etc. Sans cette intervention, le message serait certainement passé moins facilement car les autorités locales ont, de par leur proximité avec la population, une réelle compétence dans le domaine de la communication avec celle-ci.

Un autre exemple de cette faculté est celui de notre intervention à Sibiribougou, un quartier d'habitat spontané à Bamako, dans le cadre de travaux d'adduction d'eau. A cette occasion, nous avons travaillé avec les habitants du quartier organisés en association de gestion afin de définir l'emplacement des bornes fontaines, du château d'eau, etc. Ce travail en collaboration étroite avec les habitants de ce quartier – qui sont les mieux placés pour connaître les usages des équipements à installer – était nécessaire dans la mise en œuvre de ce projet.

Il est également important de se poser la question de l'utilisation de l'argent public, qui dans le cas d'actions de coopération décentralisée, n'est pas reversée à notre population locale, ce qui est parfois difficile à justifier en temps de crise.

Par ailleurs, s'agissant des limites de l'action des collectivités à l'international, se pose tout d'abord la question de la responsabilité des collectivités en cas de conflit, vis-à-vis des travailleurs envoyés à l'étranger ou des personnes hébergées à la maison du partenariat Angers-Bamako. Nous n'avons toutefois pas encore trouvé de réponse à cette question. Ensuite, même si nous informons constamment les autorités nationales de nos actions de coopération, l'on remarque parfois que les relations interétatiques peuvent constituer un frein au développement de nos relations avec nos villes partenaires. Selon l'état des relations interétatiques, les échanges sont plus ou moins facilités.

● Conclusion

En conclusion, je ferai un parallèle entre la coopération décentralisée et la démocratie locale et de proximité. A l'image des citoyens qui sont de plus en plus associés aux processus de décision, les relations internationales ont elles aussi accueilli de nouveaux acteurs, les collectivités territoriales. Celles-ci occupent une place intermédiaire entre des grandes décisions internationales et des populations sur lesquelles ces décisions ont des impacts directs. **La place réservée à l'action internationale des autorités locales et**

régionales est donc privilégiée, mais suppose également de lourdes responsabilités.

Echanges avec la salle

De la salle

Le modèle de la plateforme internationale des villes partenaires de Bamako pourrait-il être reproduit dans d'autres régions du monde ? En existe-t-il d'autres ?

Sophie KOTRAS

Ce modèle est très facile à reproduire, car il suffit de contacter les collectivités menant des actions de coopération à destination d'un même territoire et de leur proposer de se réunir.

De la salle (Pierre POUGNAUD, Chargé de mission, Ministère des Affaires étrangères et européennes)

Je tiens à saluer l'action menée par la Ville d'Angers et les collectivités locales, au nom du MAE. Les acteurs locaux apportent en effet une réelle valeur ajoutée, par leur connaissance du terrain et leur capacité de dialogue avec nos postes diplomatiques dans des situations évolutives. L'information mutuelle, le jeu des plateformes et la valeur ajoutée de chaque acteur permettent de limiter les dégâts dans des situations difficiles mais surtout de conserver des positions permettant de reprendre des actions de coopération après les périodes de crise.

De la salle

Vous avez affirmé précédemment que l'appartenance à des réseaux pouvait générer un retour sur investissement. Qu'entendez-vous par là ? Avez-vous décidé de quitter certains réseaux de coopération, en raison de l'absence d'un tel retour sur investissement ?

Sophie KOTRAS

Auparavant, Ville d'Angers et Communauté d'agglomérations confondues, nous payions par an environ 25 000 euros de cotisations auprès de réseaux de coopération. **Nous avons effectué un travail de recensement et nous nous sommes rendu compte que nous adhérons à de très nombreux réseaux, que nous avons pour certains oubliés.** Nous avons ensuite choisi de n'adhérer qu'aux réseaux de coopération où nous considérons avoir des choses à apprendre et à dire. Cette sélection, drastique mais efficace, nous a permis de définir les réseaux qui représentaient encore une utilité pour nous.

De la salle

A travers la plateforme internationale des villes partenaires de Bamako, vous tentez de faire converger les collectivités menant des actions de coopération à destination de Bamako. L'un des buts de cette plateforme est que les collectivités partenaires apportent leur expertise en matière de formation et de compétences professionnelles. Dans ce cadre, avez-vous mis en contact la plateforme avec le centre national de formation de personnels, qui existe déjà à Bamako ?

Sophie KOTRAS

Nous n'avons pas encore pu mettre en œuvre ce projet, car cette question de la formation de cadres territoriaux a émergé très peu de temps avant le coup d'Etat. Le maire de Bamako avait à l'époque transmis une lettre à l'ensemble des collectivités françaises partenaires de sa ville en leur proposant d'accueillir des stagiaires dans les domaines des finances publiques, de l'urbanisme, de la gestion des déchets, de la police municipale, etc. Grâce à la plateforme, l'ensemble des partenaires ayant reçu cette lettre ont pris contact les uns avec les autres pour discuter des modalités de mise en œuvre d'un tel projet. Depuis le coup d'Etat, ce sujet n'est malheureusement plus à l'ordre du jour.

De la salle (Nadège LECLUSE)

Comment avez-vous géré vos relations avec les villes membres de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole ? Ces dernières étaient-elles déjà jumelées avec d'autres villes ou avaient-elles établi des partenariats internationaux, avant que les moyens ne soient mutualisés entre la ville et la communauté d'agglomération ?

Sophie KOTRAS

La direction des relations internationales n'est au service que de la ville d'Angers et de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, et non des villes membres de cette dernière. Les jumelages constituent une relation de population à population. Les collectivités membres de l'agglomération ne souhaitent d'ailleurs pas transférer leurs compétences à cette dernière. Toutefois, cela ne signifie que l'action internationale des villes membres de l'agglomération soit séparée de celle de l'agglomération elle-même. A l'heure actuelle, six communes membres de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole sont jumelées avec des villes voisines de Bamako, cette dernière étant jumelée avec Angers ainsi que sa communauté d'agglomération.

De la salle (Nadège LECLUSE)

Des projets communs à toutes ces villes et à la communauté d'agglomération d'Angers sont-ils élaborés ?

Sophie KOTRAS

Les accords de partenariat sont conclus entre deux communes. Toutefois, le cadre global de la coopération est décidé au niveau de la communauté d'agglomération.

De la salle (Florence LECERVOISIER, Chargée de mission coopération décentralisée au service vie internationale, Choisy-le-Roi)

La Ville de Choisy-le-Roi entretient depuis de nombreuses années des relations avec la communauté malienne qui y est installée. Avec l'aide de cette communauté, nous élaborons d'ailleurs actuellement un premier projet de coopération avec le Mali. A Angers et au sein des villes de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, les habitants maliens sont-ils également acteurs des projets de coopération décentralisée ?

Sophie KOTRAS

Oui, la communauté malienne d'Angers – qui représente environ 400 personnes – est fortement impliquée dans nos projets de coopération avec le Mali, notamment par le biais de l'Office de coopération internationale d'Angers, structure associative.

De la salle (Florence LECERVOISIER)

L'une des spécificités de la communauté malienne de France – ce qui est également le cas de l'immigration malienne en France – est qu'elle est très bien organisée. **La qualité de l'engagement des migrants de France constitue une importante valeur ajoutée pour l'élaboration de projets de coopération avec le Mali.**

De la salle (Sophie LE MILLER)

Vous avez peu évoqué les accueils en France de délégations étrangères. La Région Pays-de-la-Loire est très souvent sollicitée par de telles délégations, qui désirent s'informer sur le fonctionnement de la décentralisation, des collectivités, etc. J'imagine que c'est également le cas de la Ville d'Angers. Combien de demandes de ce type recevez-vous par an et comment les gérez-vous ?

Sophie KOTRAS

Ces demandes ne sont pas si nombreuses. Toutefois, nous recevons régulièrement des délégations de nos villes jumelles, lors de rencontres officielles. Entre ces rencontres, nous recevons également des représentants de nos villes partenaires – en nombre plus restreint – à l'occasion de temps de travail consacrés à des thématiques précises

De la salle (Hélène CREPEAU)

La Région Pays-de-la-Loire est très sollicitée par des délégations étrangères parce qu'elle est très présente lors de rassemblements et d'évènements internationaux.

Table ronde/L'intérêt et l'impact de la diplomatie des autorités territoriales sur leurs territoires

Sylvie GUILLET

Directrice de l'INSET de Dunkerque – Animatrice

Lors de cette table ronde, nous nous interrogerons sur la question suivante : la diplomatie des autorités territoriales constitue-t-elle un levier pertinent pour la promotion, la valorisation et le développement des territoires ?

Dans un premier temps, chacun des participants présentera de manière synthétique les objectifs visés par cette diplomatie des villes, les moyens que celle-ci supposait et les résultats qu'ils en attendent. Dans un deuxième temps, nous évoquerons la question des effets de la diplomatie sur les territoires, et des enseignements que peuvent en tirer les institutions.

L'initiative des détroits d'Europe

[Projection d'un film sur le détroit du Pas-de-Calais]

● Le point de départ

Jean-Luc LODS

Directeur Europe et international – Département du Pas-de-Calais

Pour le Département du Pas-de-Calais, l'un des axes de la diplomatie des autorités locales est d'augmenter la visibilité, la notoriété et la reconnaissance du département et de son détroit. C'est pour cette raison que l'initiative des détroits d'Europe a été lancée.

Trente kilomètres – seulement – séparent les côtes britanniques et françaises, au niveau du pas de Calais (le détroit qui donne son nom au département). Cette distance de 30 km est la longueur moyenne de l'ensemble des détroits d'Europe. En termes de circulation maritime, le pas de Calais est également le détroit le plus fréquenté du monde. Il se situe aux confluent de deux mers, la Manche et la mer du Nord. Il constitue également un lieu de passage, parfois espéré mais non atteint, même par des grands guerriers (par exemple Napoléon et Hitler). Le pas de Calais est également un lieu de passage réel (Blériot, Eurotunnel, Philippe Croizon, etc.). C'est également un lieu de passage emprunté par de nombreuses variétés d'animaux. C'est le cas par exemple de la migration aviaire qui vient d'Afrique, remonte le long des côtes et trouve au niveau du pas de Calais l'un de ses points de repère pour continuer vers l'Europe du nord. Enfin, c'est un lieu de migration de ressources halieutiques, extrêmement importantes pour la biodiversité.

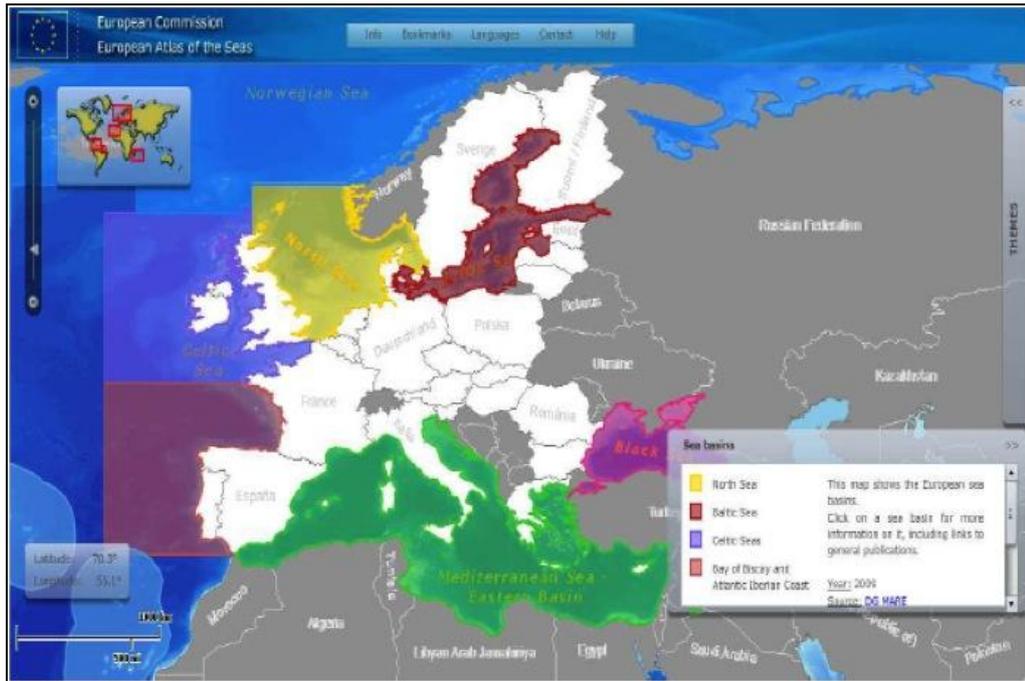


Figure 4. Les blocs maritimes européens

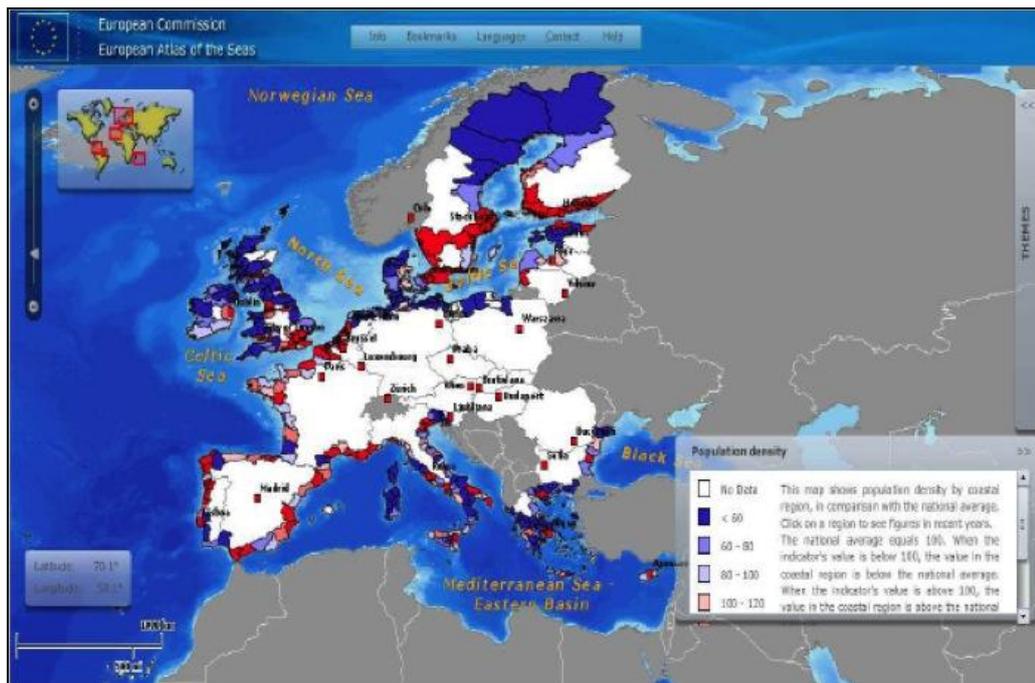


Figure 5. Les concentrations de population en Europe

La figure 4 montre que les zones de détroits sont des zones de forte concentration humaine.

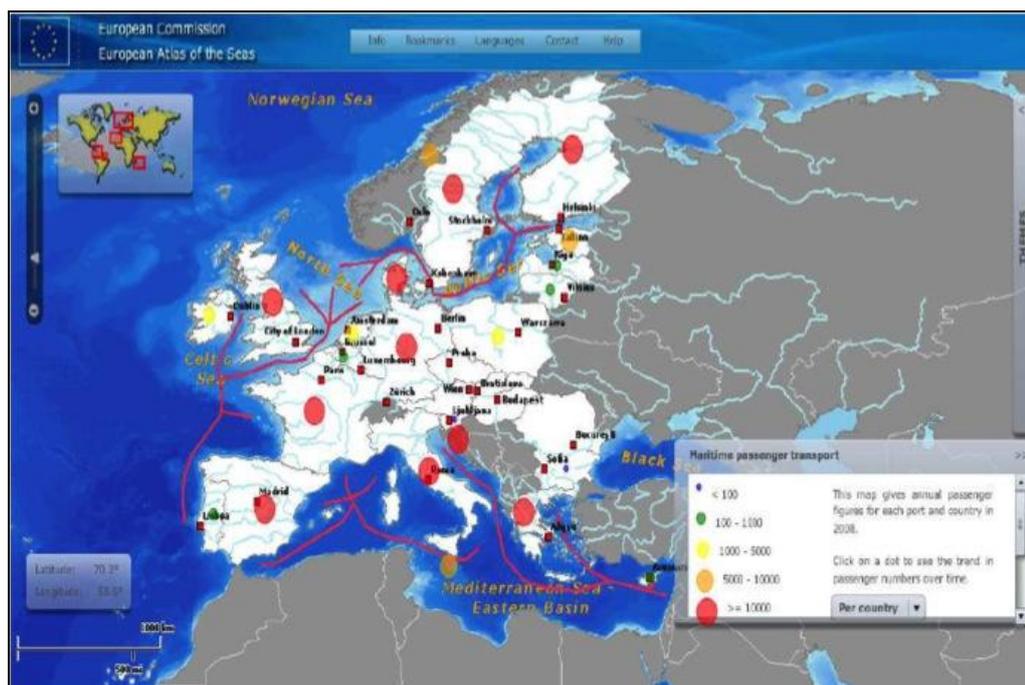


Figure 6. Les détroits, des axes de transport pour l'activité humaine

Comme le montre la figure 5, les détroits d'Europe sont des lieux de passage d'une mer à une autre mais également d'une terre à une autre.

D'autres cartes, élaborées par la Commission européenne¹¹, sont disponibles et concernent, par exemple, les ressources halieutiques. L'ensemble de ces cartes montre que les détroits constituent un enjeu majeur. Cet enjeu n'est toutefois pris en compte à l'heure actuelle par aucune politique publique. En revanche, les détroits apparaissent comme des territoires clés pour la politique maritime intégrée de l'Union Européenne et pour la politique régionale de cohésion territoriale. C'est de ce constat qu'est né, en 2009, le réseau des détroits. Son but est de promouvoir la prise en compte de cette question auprès des Etats, des organisations internationales et des institutions européennes.

● L'initiative des détroits d'Europe : quelques repères

En nous appuyant sur la coopération historique que le département du Pas-de-Calais entretient avec le Kent¹², nous avons décidé avec ces derniers d'interpeller l'ensemble des collectivités locales du pourtour de l'Union européenne qui bordent un détroit et constituent des Nomenclatures d'unités territoriales statistiques (NUTS) 3¹³. Les collectivités de différents pays ont été contactées (par exemple la Tunisie, le Maroc, l'Albanie, l'Italie, la Turquie, l'Irlande, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Allemagne, la Suède, la Finlande ou encore l'Estonie).

¹¹ Les cartes de l'atlas maritime européen sont disponibles en ligne : http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/atlas/index_fr.htm

¹² Comté d'Angleterre, situé de l'autre côté du pas de Calais

¹³ Le niveau de NUTS auquel appartient une unité administrative est déterminé sur la base de seuils démographiques: NUTS 1 (entre 3 et 7 millions d'habitants) ; NUTS 2 (entre 800 000 et 3 millions d'habitants) ; NUTS 3 (entre 150 000 et 800 000 habitants)

Les objectifs de l'initiative des détroits d'Europe sont l'occasion pour les partenaires d'échanger sur leurs préoccupations similaires :

- sécurité maritime
- environnement
- ressources halieutiques
- culture
- activités économiques (portuaires notamment).

Il s'agit également, à travers cette initiative, de faire reconnaître la spécificité des détroits ; ces territoires concentrent en un seul lieu des dynamiques complexes de développement territorial, maritime et terrestre à la fois ; il s'agit de les faire reconnaître par d'autres niveaux de gouvernance (autorités infra-étatiques, étatiques, internationales, etc.). Pour cela, l'ensemble des partenaires a répondu d'une seule voix aux consultations de l'Union européenne. Dans la perspective de la programmation des fonds européens 2021-2028, **le but fixé est d'obtenir la reconnaissance par l'Union européenne d'un statut spécifique pour ces territoires.**

En outre, le réseau de partenaires développe des projets communs. Par exemple, un projet INTERREG IV C, NOSTRA, dont le Pas-de-Calais est le chef de file, a été lancé en avril 2012. Il concerne la biodiversité, domaine complexe qui ne fait de plus pas partie, en tant que tel, de nos compétences, ni de celles de l'Etat. Toutefois, notre objectif est d'associer à chaque institution, différents acteurs (chambres de commerce et d'industrie, offices de tourisme, ports, universités, laboratoires de recherche, etc.). Le but est de constituer un réseau local qui portera lui-même l'ensemble des initiatives, dans le cadre de ce projet et sur chacun des détroits. Ce travail a déjà débuté et nous nous appuyons très souvent sur des activités qui existent déjà, comme le Forum global des océans, des côtes et des îles, ou encore des activités culturelles, comme un livre des spécialités culinaires de l'ensemble des détroits.

Si le territoire du Pas-de-Calais est marqué par la mer, il est également profondément marqué par la mine. L'inauguration du tunnel sous la Manche a eu un impact économique bien au-delà des territoires de Calais et de Boulogne-sur-mer. Nous avons voulu associer le travail sur la reconversion des zones minières avec celui que nous menons dans le domaine maritime, afin d'établir des connexions entre ces deux axes fondamentaux pour le département.

● **Les moyens de l'action internationale du Pas-de-Calais**

Le département du Pas-de-Calais a adopté en 2008 un projet stratégique départemental à l'horizon 2020. En 2010, le Conseil Général a adopté à l'unanimité une stratégie européenne et une stratégie internationale. Dans ce cadre, la direction Europe et international du Pas-de-Calais gère la 3^e subvention globale de Fonds social européen (FSE) de France. Elle fait partie de la gouvernance des programmes européens « compétitivité régionale et emploi », et de deux programmes INTERREG IV A, à savoir les « Deux Mers » et « France – Wallonie – Vlaanderen ». Elle gère par ailleurs, deux projets dans le cadre du programme INTERREG IV C, à savoir le projet Prospects, sur la revitalisation économique des zones minières et de tradition industrielle et le projet Nostra, en qualité de chef de file, sur la biodiversité dans les détroits. Un volet très important de l'activité porte sur la coopération

décentralisée et la solidarité internationale. Cela concerne l'Initiative des Détroits d'Europe, le Kent, ainsi que des coopérations avec le Mali, la Pologne et la Hongrie, ainsi que le financement par appel à projets d'actions de solidarité internationale. La contribution du département à l'aide publique au développement s'élève aux environs de 100 000 euros par an. Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de Londres, le département a également accueilli de nombreuses équipes étrangères pour appuyer leur préparation et notamment, par le biais de conventions, des coopérations avec l'Ouzbékistan, le Tchad, le Cameroun et le Sénégal.

Le programme de coopération décentralisée entre la Région Basse-Normandie et la Macédoine

Katica JANEVA

Chargée de mission, Association des agences de la démocratie locale (AADL)

Merci de cette invitation. Je suis chargée du programme de coopération décentralisée entre la Région Basse-Normandie et la Macédoine. Au quotidien, je travaille dans le bureau de la coopération qui se trouve à Skopje, en Macédoine.

● Présentation du contexte macédonien

En 2011, la Macédoine, issue de l'ex-Yougoslavie, a fêté ses 20 ans d'indépendance. Située au cœur des Balkans, la Macédoine a pour voisins l'Albanie, le Kosovo, la Serbie, la Bulgarie et la Grèce. Elle ne compte que 2 millions d'habitants, mais regroupe une population très diversifiée (Macédoniens, Albanais, Turcs, Bulgares, Serbes, etc.). Il existe également une grande diversité de religions, ce qui constitue un élément important du contexte macédonien. La langue officielle est le macédonien. Toutefois, dans les régions où plus de 25 % de la population fait partie d'un même groupe ethnique, la langue maternelle de ce groupe est également considérée comme une langue officielle. De plus, au sein du Parlement macédonien, la langue albanaise est également langue officielle. Chaque session fait donc l'objet d'une traduction simultanée en albanais ou en macédonien.

Depuis son indépendance et jusqu'en 2006, la Macédoine était un pays très centralisé. Ce n'est en effet qu'en 2006 qu'a été créé le ministère de l'Autogestion locale et de la Décentralisation. Ce travail de décentralisation est compliqué par le fait qu'il existe des communes dominées par une ou plusieurs nationalités. On dit même qu'il s'agit, au choix, de communes macédoniennes, albanaises voire mixtes.

Depuis 2008, huit régions administratives ont été formées en Macédoine, et regroupent plusieurs municipalités

● Moyens et fonctionnement de la coopération Basse-Normandie – Macédoine

Nadège LECLUSE

Chef de pôle coopérations et mobilité – Région Basse-Normandie

Je travaille au sein de la direction des affaires européennes et des affaires internationales de la Région Basse-Normandie, qui regroupe une quarantaine d'agents, et dont les missions sont les suivantes :

- représentation de la Région à Bruxelles
- travail sur les fonds structurels européens
- service coopération territoriale qui gère les projets INTERREG et les réseaux
- service coopération internationale et mobilité internationale des jeunes.

Le service coopération internationale et mobilité internationale des jeunes, dont je suis chef de pôle, dispose d'un budget de 1 200 000 euros. Le budget affecté par la Région à la coopération avec la Macédoine pour la coopération est quant à lui de 300 000 euros (participation du MAEE comprise). Pour ce projet, nous bénéficions également d'un financement assez important de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du MAE, qui correspond à 35 % de notre budget.

Comme beaucoup de coopérations décentralisées, celle qui a été nouée entre la Basse-Normandie et la Macédoine résulte de l'initiative d'un élu, Philippe Duron, qui était en 2005 président de la Région Basse-Normandie, et qui est aujourd'hui député-maire de Caen. Ce grand ami de la Macédoine a souhaité que soit établi un partenariat entre la Région et ce pays. A l'époque, comme l'Etat macédonien était encore très centralisé, nous avons tout d'abord eu des difficultés à y trouver un échelon pertinent de coopération pour la Région.

A l'origine, nous avons développé un programme d'acteurs autour de cinq thématiques : la jeunesse, les médias, le tourisme, la culture et le patrimoine.

Par ailleurs, Antoine JOLY, ancien DAECT, nous a proposé de coopérer directement avec l'Etat macédonien, sous réserve de ne travailler que sur des aspects de gouvernance locale, en aidant les villes à améliorer leurs processus dans ce domaine. **En 2009, des accords de coopération ont été signés entre la Région Basse-Normandie, représentée par son président et le ministre de l'Autogestion locale et de la Décentralisation macédonien.** Le MAE français a reconnu ces accords de coopération et, dans toute action de mise en œuvre de ces derniers, l'ambassadeur français en Macédoine était présent. Il s'agit quasiment d'une coopération trilatérale, dans laquelle il est toutefois accordé un grand respect à l'autonomie de la Basse-Normandie dans la mise en œuvre de ses actions de coopération. Nous nous sommes également entourés de l'AADL, qui possède une grande expérience des actions de coopération dans les Balkans orientaux.

Au regard des différentes classifications exposées précédemment des actions de coopération décentralisée, il est impossible de dire à laquelle la coopération entre la Basse-Normandie et la Macédoine appartient. Il ne s'agit ni d'une coopération au développement, ni d'une coopération culturelle – même si la culture en fait partie – ni d'une coopération économique. Il s'agit en réalité d'une coopération d'influence, qui constitue d'ailleurs la plus importante opération de coopération française dans les Balkans, en termes de personnels employés et de partenaires impliqués (plus de 130). Il s'agit d'une coopération

éminemment réciproque, dans laquelle la Basse-Normandie et la Macédoine apprennent énormément l'une de l'autre.

Le programme de coopération est porté par sept binômes d'acteurs :

- autorités locales et régionales
- gouvernement central
- associations, organisations et ONG
- écoles, universités et d'autres centres d'éducation
- organisations professionnelles
- institutions culturelles
- citoyens.

A l'initiative de la Région Basse-Normandie et du DAECT, l'une des thématiques abordées est celle de la coopération des villes.

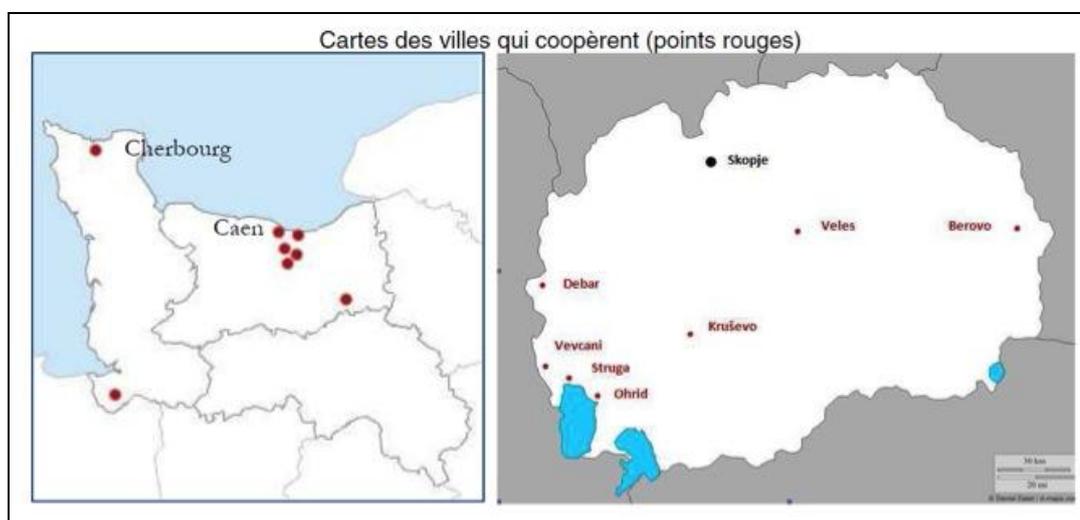


Figure 7. Coopérations entre villes macédoniennes et basses normandes

A l'initiative de la Région Basse-Normandie et du DAECT, l'une des thématiques abordées est celle de la coopération des villes (cf. figure 6). Ainsi, on compte aujourd'hui sept coopérations entre des villes macédoniennes et basses normandes. Nous travaillons notamment dans ce cadre à l'élaboration d'une politique touristique avec les villes partenaires du sud-ouest de la Macédoine.

Un autre pilier de la coopération entre la Basse-Normandie et la Macédoine concerne la mise en place d'actions communes entre le ministère de l'Autogestion locale macédonien et la Basse-Normandie sur l'appui institutionnel, l'appui à la décentralisation et l'appui à la gestion de fonds européens

La « diplomatie décentralisée » en Région Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA)

Nicolas MAISETTI

Doctorant, Université de Paris I

Sous la direction de M. Viltard, j'ai réalisé une thèse sur l'internationalisation de Marseille. Une partie de ce travail consistait à **étudier la « diplomatie**

décentralisée » menée par la Région PACA, qui invite à la comparaison avec celle d'autres autorités locales et régionales.

● Le concept de « diplomatie décentralisée »

Le terme de « diplomatie décentralisée » implique que cette activité s'inscrit dans le cadre d'un redéploiement de la figure étatique. Il est selon moi préférable à celui de « paradiplomatie » qui implique une séparation entre la diplomatie dite « officielle » et les actions ou les stratégies menées par les autorités locales et régionales. Michel Vauzelle, président de la Région PACA, parle quant à lui de « diplomatie participative » pour séparer les usages diplomatiques de l'Etat, dans les domaines régaliens (*high politics*) des usages diplomatiques des autorités locales et régionales, circonscrits aux domaines comme l'environnement, la culture, etc. (*low politics*).

● La relance du partenariat euro-méditerranéen

En 2008 et 2009, Michel Vauzelle a fait voter deux délibérations qui refondent la politique internationale de la Région PACA. Ces délibérations visent à réaffirmer un certain nombre de principes pour redonner une cohérence stratégique aux partenariats établis par la Région avant la formalisation de cette stratégie. Ces partenariats concernent de nombreuses régions du Maghreb et du Machrek, mais également d'Amérique latine, des Comores et de Chine.

Dans un premier temps, le président Vauzelle a exprimé son soutien à l'initiative de l'Union pour la Méditerranée. Une cellule spécifique de l'Elysée¹⁴ s'occupe de préparer ce projet et, chose assez rare dans des négociations diplomatiques intergouvernementales, est également chargée de consulter les collectivités locales.

La mobilisation de la Région PACA en faveur de l'Union pour la Méditerranée s'est concrétisée lors du Forum des autorités locales et régionales de la Méditerranée, organisé un mois avant le sommet de l'Union pour la Méditerranée, organisé à Paris en 2008. Lors de ce forum, j'ai été davantage étonné par la mise en scène diplomatique que par le contenu des propositions ou des prises de parole des orateurs. Le président Vauzelle a par exemple appelé la deuxième journée du forum « l'assemblée des élus régionaux et locaux de la Méditerranée ». Une déclaration adoptée lors de ce forum a été remise à Rama Yade, alors secrétaire d'Etat chargée des affaires étrangères et des droits de l'Homme et a été transmise aux Chefs d'Etat et de gouvernements lors du Sommet de Paris instaurant l'UpM. Par la suite, la Déclaration de Paris et le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union pour la Méditerranée ont reconnu le rôle des autorités locales dans le cadre de cette Union : donner une dimension concrète – c'est-à-dire centrée sur les projets et sur les territoires – et moins sécuritaire au partenariat avec les pays méditerranéens. Cette reconnaissance a précédé la constitution de l'Assemblée régionale et locale euroméditerranéenne (ARLEM) en janvier 2011. L'ancien Président de la Généralité de Catalogne (2006-2010)

¹⁴ Appelée Mission interministérielle chargée du projet de l'UpM et dirigée sur le plan opérationnel par un ambassadeur et sur le plan politique par Henri Guaino, conseiller spécial du Président de la République.

a également été chargé de la rédaction d'un rapport sur la coopération décentralisée en Méditerranée à l'occasion de la création de l'ARLEM.

Au-delà de l'échec de l'Union pour la Méditerranée, cet exemple montre que la reconnaissance institutionnelle de l'action des acteurs locaux a nécessité une mobilisation de ces acteurs, l'exercice d'un lobbying – parfois en dehors de la commission Méditerranée de CGLU – et l'utilisation de réseaux originaux.

Echanges avec la salle

De la salle (Marie-Christine ROUSSEAU, Chef de service, CNFPT)

Je suis interpellée par le caractère sensible de la terminologie utilisée en matière de coopération décentralisée, et les précautions qu'il semble falloir prendre en la matière. De quoi exactement sommes-nous en train de parler ?

Nadège LECLUSE

Il existe très peu de recherches universitaires sur le sujet, comme M. Viltard l'a rappelé. Selon moi, il s'agit d'une diplomatie non assumée des collectivités territoriales. Pour pouvoir l'assumer, il faut de plus disposer d'élus prêts à soutenir l'action internationale de leur collectivité, ce qui est extrêmement rare.

De la salle (Pierre POUGNAUD)

Le gouvernement français a bien conscience des responsabilités respectives des acteurs en matière de droit international public. **A de très rares exceptions près, les collectivités territoriales ne constituent pas des sujets de droit international public.** Elles ne sont pas non plus des personnes privées comme les ONG. Les collectivités territoriales se trouvent dans une situation paradoxale : alors qu'elles ont une légitimité institutionnelle beaucoup plus affirmée que les ONG, elles ont parfois plus de difficultés que ces dernières à se faire entendre dans certaines enceintes internationales.

Dès la mise en place de CGLU en 2004, le gouvernement français a donné instruction au représentant permanent français auprès des Nations Unies de défendre un statut adéquat pour CGLU auprès des instances des Nations Unies. On imagine par exemple, la création d'un statut original d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

L'Etat français travaille donc à cette reconnaissance des collectivités territoriales au niveau international car il considère qu'il y va de son intérêt, et que cela ne serait que justice. La France, en tant que pays décentralisé, mais n'étant toutefois pas l'un des pays les plus décentralisés au monde, peut paradoxalement être un bon avocat de la cause des autorités régionales et locales.

L'expression de « diplomatie des territoires » n'est donc pas scandaleuse pour une diplomatie nationale. Nous sommes toutefois dans une période extrêmement évolutive du point de vue de la question de l'action internationale des autorités locales et régionales.

De la salle (Christophe MESTRE)

L'expression « diplomatie des villes » semble recouvrir des actions visant à influencer des politiques publiques nationales ou internationales, comme dans le cadre des négociations sur le climat, de l'initiative sur les détroits d'Europe

ou encore de la coopération entre la Basse-Normandie et la Macédoine. Ces tentatives d'influence des politiques publiques constituent-elles des actions diplomatiques ?

Nadège LECLUSE

Lorsque l'ambassade de France à Skopje envoie des télégrammes diplomatiques à son ministère de tutelle ou à d'autres ministères, il s'agit souvent d'une reprise pure et simple des actions menées dans le cadre de la coopération entre la Basse-Normandie et la Macédoine.

Jean-Luc LODS

Pour les autorités locales et régionales, l'action sur les politiques publiques relève de la diplomatie. En effet, à travers cette influence, il s'agit de modifier une certaine manière d'envisager les liens entre pouvoirs publics à l'intérieur d'un même pays ou au niveau international. Plus largement, il s'agit de faire reconnaître la légitimité démocratique des autorités locales, au sein d'enceintes internationales souvent difficiles d'accès, et de réintroduire les peuples dans les politiques publiques.

Nicolas MAISETTI

Selon un principe bien établi de la sociologie des relations internationales, il n'existe plus de dichotomie entre les affaires internes et internationales. Il existe même un programme de recherche sur les politiques publiques internationales, ce qui montre que l'on peut croiser des protocoles de recherche et d'enquête pour investir des champs d'études autrefois séparés. L'eupéanisation des politiques publiques montre bien que l'on peut travailler sur les politiques publiques en intégrant une variable internationale

L'idée de macro-région rejoint l'initiative des détroits d'Europe. Selon cette idée, il est possible de créer de nouveaux territoires transnationaux sur lesquels se posent des problématiques communes. On peut ainsi imaginer une Europe de la Baltique, une Europe de la Méditerranée, etc.

De la salle (Yves VILTARD)

Le terme d'isomorphisme pourrait être utilisé, car il existe quelque chose d'équivoque dans le comportement des collectivités territoriales à l'international. L'exemple de Michel Vauzelle montre que les élus locaux s'efforcent parfois de parler comme s'ils représentaient l'Etat. Il s'agit d'un jeu qui a parfois des effets réels, et avec lequel les Etats eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord, ce qui les pousse parfois à garder jalousement leur place au niveau des institutions internationales.

A l'ONU, le statut des collectivités territoriales ne dépassera jamais celui d'observateur. Il faut rappeler que certains territoires, comme la Palestine, rencontrent de grandes difficultés à obtenir le statut d'Etat. La prétention des collectivités à s'instituer comme Etat est très étonnante. Cette démarche quelque peu imaginaire est intéressante. En France, les hommes politiques régionaux et locaux se considèrent tous comme des hommes d'Etat, et gèrent leur collectivité en conséquence.

Il serait intéressant de mener des études sur la prise de décision et sur les arguments qui sont échangés au moment où l'on décide d'entamer ou non une coopération.

Les collectivités territoriales peuvent faire preuve de beaucoup d'imagination et « inventer » des objets de coopération, comme les détroits par exemple. De plus, les projets de coopération se développent, en dehors de toute préoccupation juridique ; elles se présentent comme des opportunités. Ainsi, **une définition plus précise des compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales serait fortement nuisible à leur liberté d'action en la matière.** A l'heure actuelle, l'existence d'une certaine vacuité juridique leur permet d'entreprendre, d'inventer et de fabriquer des objets et des réseaux de coopération.

Paradoxalement, la France que l'on considère souvent comme le pays du droit, a su laisser une grande liberté aux collectivités territoriales dans leurs initiatives, de peur d'avoir à définir leurs compétences. Dans la plupart des autres pays européens, comme en Allemagne, les collectivités territoriales n'ont qu'une très faible de marge de manœuvre en matière de coopération décentralisée, car elles n'en ont pas l'autorisation constitutionnelle. De la même manière, aux Pays-Bas, les programmes dans lesquels s'inscrivent les collectivités territoriales sont décidés par le gouvernement néerlandais.

Jean-Luc LODS

La vacuité dont vous parlez, et qui offre aux collectivités territoriales, il est vrai, une certaine liberté d'imagination, est organisée par l'Etat. L'exemple des Mineurs isolés étrangers (MIE) montre par exemple que les collectivités se saisissent parfois d'enjeux relevant de la responsabilité de l'Etat. Selon ce dernier, les MIE ne relèvent pas de sa responsabilité. Il renvoie donc leur prise en charge aux départements. De même, comme toutes les collectivités possédant une façade maritime le savent, elles se trouvent en première ligne en cas de pollution des côtes. Dès lors, devant la décision de l'Etat britannique de cesser le financement des bateaux-remorqueurs, se pose un problème d'organisation, de responsabilité collective et de débat démocratique. Ces deux exemples se retrouvent dans l'ensemble des détroits.

Il faut donc remercier l'Etat français de ne pas avoir trop régulé les compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales. Si les politiques européennes et internationales font clairement partie de l'ensemble des politiques publiques et n'en sont pas disjointes, cela signifie que les collectivités territoriales sont compétentes en matière internationale. Le conseil général du Pas-de-Calais a élaboré une stratégie européenne internationale, qui a été calquée sur les Objectifs du millénaire pour le développement¹⁵, qui correspondent paradoxalement à la totalité des compétences départementales.

L'organisation française, qu'elle soit voulue ou non, a ouvert des possibilités qui n'existent pas ailleurs, et confèrent à la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises un dynamisme bien réel, malgré certains problèmes de définition.

¹⁵Au nombre de huit, les Objectifs du millénaire pour le développement ont été adoptés en l'an 2000 à New York par 193 Etats membres de l'ONU. Ces objectifs, dont l'atteinte est fixée à 2015, recouvrent des enjeux humanitaires comme la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte contre plusieurs épidémies (dont celle du SIDA), l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes et l'application du développement durable.

Enseignements et résultats sur les territoires

Nadège LECLUSE

Les jumelages et la coopération décentralisée permettent avant tout de faire face à des réalités qui permettent de prendre conscience de certaines difficultés et de s'interroger sur ses propres pratiques. Le problème est qu'aujourd'hui, les relations internationales sont devenues une sorte de « gros mot ». Comme ces actions sont visibles et coûtent de l'argent, certaines personnes – et notamment des élus – demandent parfois leur diminution. Même s'il est normal que la politique internationale d'une collectivité soit justifiée par un intérêt local – comme toutes les autres politiques d'une collectivité locale – il est nécessaire de déculpabiliser les agents qui travaillent dans le domaine de la coopération décentralisée. Nous sommes en effet soumis à de grandes pressions dans nos fonctions respectives – enjeux diplomatiques importants, etc. – et nous devons justifier en permanence notre action, ce qui est en effet, parfois, très culpabilisant.

La coopération entre la Basse-Normandie et la Macédoine nous a permis de remettre en question la politique touristique propre au pays de la Baie du Mont Saint-Michel. Malgré la forte fréquentation du Mont Saint-Michel, le pays de la Baie n'arrivait pas à profiter pas de cette affluence de touristes. Le site d'Orhid, en Macédoine, accueille lui aussi énormément de touristes, mais ne parvient pas non plus à les attirer dans son arrière-pays. Une réflexion croisée entre ces deux sites a donc été réalisée et a permis au pays de la Baie du Mont Saint-Michel de s'interroger sur l'organisation de son territoire.

Nous habitons dans une même planète, où les problèmes sont mutualisés et auxquels il est urgent de répondre. Selon moi, les collectivités locales sont l'un des échelons pertinents pour cela.

Katica JANEVA

Pour les collectivités macédoniennes, le fait de pouvoir réaliser des actions de coopération avec une collectivité française signifie que la France ne les a pas oubliées. Elle peut nous accompagner dans le processus d'entrée dans l'Union européenne, mais également pour nous construire en tant qu'Etat. Il nous reste en effet de nombreuses marges d'amélioration, notamment au niveau local, les collectivités macédoniennes n'ayant pas encore les capacités pour répondre, par exemple, aux exigences de l'acquis communautaire ou encore pour utiliser les fonds structurels européens.

Nicolas MAISETTI

Dans la diplomatie décentralisée, il me semble qu'il existe un mélange entre des valeurs et des intérêts. Dans le cadre du travail que j'ai mené sur l'internationalisation du territoire marseillais, j'ai souvent rencontré l'expression de valeurs et de solidarités – qu'elles soient dirigées envers des populations et des territoires étrangers mais également pour une reconnaissance des populations issues de l'immigration et présentes sur le territoire local. Le président Vauzelle ne parle d'ailleurs pas de « voisins » mais de « cousins ». La politique internationale de la Région PACA s'inscrit donc dans la politique régionale au sens large.

Parmi les intérêts d'une collectivité territoriale dans une action à l'international, on trouve la possibilité d'exporter, de trouver de nouveaux marchés pour les

entreprises régionales, de promouvoir des dispositifs régionaux, comme les Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES).

Dans les registres de justification utilisés par les collectivités dans leurs actions internationales, on trouve ainsi très souvent une sorte d'hybridation entre des intérêts et des valeurs.

Jean-Luc LODS

Dans le cadre de l'initiative des détroits d'Europe, les effets se ressentent à plusieurs niveaux.

Les espaces géographiques concernés par cette initiative constituent des parcs naturels marins, des aires marines protégées, des espaces Natura 2000 et des parcs naturels. De plus, sur chacun de ces espaces se trouvent des sites remarquables dont plusieurs sont en cours de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Des travaux ont donc dû être menés pour protéger ces espaces, en luttant contre l'érosion côtière, la hausse du niveau de la mer, ou en valorisant leur richesse naturelle. Ces travaux ont pu être réalisés en partie grâce à l'obtention de financements européens.

Dans le cadre de ces actions, les acteurs économiques locaux doivent également y trouver leur compte. Il ne s'agit pas d'être dans une logique de pétrification des espaces, car les détroits sont des zones de flux touristiques, de migrations et d'activité économique intense.

Autour de cette thématique des détroits, l'intérêt a été pour nous de réunir le plus d'acteurs possibles. Par exemple, plutôt que de développer un système de guides touristiques sur le site des Deux-Caps, nous avons fait appel à des habitants de cet espace pour venir présenter aux touristes la particularité de cette zone.

A travers l'initiative des détroits d'Europe, nous sommes parvenus à réunir des citoyens mais également des acteurs universitaires, économiques et touristiques, provenant du même territoire. Par ailleurs, cette action permet de mettre en connexion des acteurs d'un détroit avec ceux d'un autre détroit. Son intérêt principal est donc la création de ces connexions entre différents acteurs, qu'elles soient verticales (sur le même territoire) ou horizontales (au sein de l'Union européenne et aux marges de celle-ci).

Sylvie GUILLET

Nous remercions les intervenants pour leurs exposés ainsi que les participants pour leur participation.

Ouverture de la deuxième journée

Laurent GENDRON

Le professeur Viltard débutera par une synthèse de la journée du 23 mai afin d'en mettre en évidence les éléments saillants. Ce sera ensuite l'occasion d'échanger avec vous. Suite à cela, deux communications de structures publiques suivront, pour aborder leur perception et leur conception du rôle des collectivités territoriales dans la diplomatie. Elles aborderont notamment la place des collectivités et des complémentarités entre elles. Ces deux regards seront proposés par le MAE, par l'intermédiaire de Pierre Pougnaud, et par Bertrand Gallet, qui représentera le CGLU et CUF. Andreas Korb modérera cette séquence.

L'atelier 3 abordera l'influence de la mondialisation sur la diplomatie des autorités territoriales et comportera trois communications. Cet atelier évoquera notamment la question du rôle de l'économie dans le positionnement des collectivités à l'international. L'atelier 4 portera sur le thème « quels résultats et quels effets sur les territoires concernés par la diplomatie des autorités territoriales ? ». A travers deux communications, nous nous intéresserons aux effets et résultats observés sur les territoires bénéficiaires de l'action. Le professeur Viltard conclura enfin le séminaire.

Synthèse de la journée du 23

La diplomatie, entre *politics* et *policy*

Yves VILTARD

Nous avons commencé par éprouver les définitions de la diplomatie pour tenter de n'en retenir qu'une. Or il s'est avéré que le champ des deux définitions proposées se recouvait. Une autre lecture vous est proposée aujourd'hui de cette notion, inspirée des sciences politiques. Cette lecture distingue deux aspects de la diplomatie :

- la diplomatie en tant qu'outil politique
- la diplomatie en tant que politique publique (*policies*)

● La diplomatie, élément décisif de l'action extérieure des autorités locales

En tant qu'outil politique (*politics*), la diplomatie semble trouver pleinement son sens et c'est dans ce sens qu'abondaient plusieurs communications, évoquant notamment la place des questions de sécurité et des conflits.

M. Shibata, dans sa communication, nous a rappelé l'importance de la menace nucléaire, quelque peu ignorée dans les débats politiques récents en France. Dans la même perspective, la communication de M. Nicolet portait sur le rôle subtil et complexe de la Ville de Dunkerque, collectivité territoriale engagée pleinement dans une forme d'intervention dans une zone de conflit et nous a indiqué combien cette intervention dépendait du contexte international et de sa transformation. Peut également être classée dans les interventions à visée politique, celle de la Ville de Nantes sur les questions environnementales. M. Quéro nous a présenté une initiative nouvelle visant à représenter les collectivités territoriales dans les grandes négociations internationales et les grands forums internationaux, avec plus ou moins de succès. Ce travail, très exigeant en termes de compétences, suppose également de la part des élus locaux et de leurs services endurance et persévérance.

Parmi les interventions politiques se trouve également celle de M. Lods sur les détroits d'Europe. Son approche fine illustre l'imaginaire et la capacité des acteurs locaux à inventer des thématiques, comme celle des détroits. Ces thématiques sont intéressantes, novatrices mais supposent également un certain engagement et une persévérance des collectivités territoriales. Son intervention a également démontré dans quelle mesure les acteurs locaux, par leurs compétences (connaissance du terrain...) et leurs initiatives, pouvaient compléter l'action de l'Etat en matière internationale.

Dernière communication politique, celle de Nicolas Maisetti sur l'intervention d'une Région dans l'élaboration d'une politique étatique, était très originale. Elle montre comment les régions sont sollicitées et associées pour participer à la mise en place de ces politiques internationales.

● L'aspect *policy* de la diplomatie

Dans un second temps, **d'autres communications ont davantage illustré l'aspect *policy* – politique publique – de la diplomatie**, en montrant

notamment combien la diplomatie des autorités locales était un métier. Ont été ainsi mis en valeur les savoir-faire et les compétences des collectivités locales nécessaires à l'élaboration d'actions internationales. La diplomatie des autorités locales est un métier qui suppose de mettre en rapport de nombreux acteurs et de réaliser des montages financiers.

La question de l'identité des acteurs locaux engagés à l'international et de la façon dont ils vivent leurs métiers s'est posée. Cette question est essentielle car l'un des bénéficiaires premiers de l'action internationale est peut-être celui qu'en tirent ces agents : un enrichissement intellectuel considérable, de par leurs pratiques qui ouvrent à de grands débats. Néanmoins, ils sont amenés à justifier constamment l'intérêt de leur engagement, pas toujours très bien compris par leur administration. Dans ce domaine, la proposition d'instaurer une vision horizontale de l'action internationale, impliquant tous les services, progresse. Ce décloisonnement permettra ainsi aux agents concernés de rompre leur isolement.

L'exemple suivant de transformation de l'intervention illustre la différence entre les *politics* et les *policies* en matière de coopération. Les Pays-Bas étant mobilisés dans des actions de *lobbying* contre l'Apartheid, des collectivités néerlandaises avaient noué des liens avec des collectivités partenaires en Afrique du Sud. A la fin de l'Apartheid, le motif politique d'intervention initial ayant disparu, ces collectivités néerlandaises auraient dû être les plus à même de coopérer avec les villes partenaires d'Afrique du Sud. Ces dernières avaient toutefois des exigences en matière d'aide économique que les collectivités locales néerlandaises étaient incapables de satisfaire (projets d'urbanisme, etc.). Ceci démontre combien le passage des *politics* aux *policies* peut parfois être problématique.

● Rôle et impact des collectivités territoriales sur la scène internationale

D'autres thèmes ont également été évoqués : le rôle des collectivités territoriales par rapport à celui de l'Etat, la question des effets « ici » et « là-bas » d'une politique internationale menée par une collectivité territoriale, ou encore la place des réseaux dans une telle politique.

La question des réseaux de coopération décentralisée a été abordée. Ils sont actuellement tellement nombreux que certaines collectivités territoriales ne savent parfois plus où donner de la tête. A également été posée la question de la représentation et de la construction d'image des collectivités territoriales, à travers les exemples de la stratégie de Nantes dans le cadre des négociations climat de l'ONU ou l'initiative des détroits d'Europe menée par le Département du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, il existe une certaine ambiguïté dans la place tenue par les collectivités territoriales sur la scène internationale, coincées entre Etat et société civile. Toutefois, il semble que c'est de cette ambiguïté que les collectivités territoriales françaises trouvent leur légitimité pour s'imposer sur la scène internationale.

Pour conclure, les communications ont confirmé le fait que les actions des acteurs locaux contribuent à la paix et au dialogue entre les peuples. Si ces interventions connaissent des difficultés quand la situation s'aggrave, comme l'exemple du Mali l'a montré, elles demeurent à vocation pacifistes. **Les**

collectivités locales n'ont pas le moyen d'imposer leur volonté autrement que par la conciliation, la négociation et l'art de convaincre de l'utilité de leur mission.

Echanges avec la salle

De la salle (Christophe MESTRE)

Contrairement à ce qui a été dit, je pense que l'action extérieure des collectivités territoriales peut avoir un effet contre-productif en matière de paix et de dialogue national. Dans certains pays, les flux de coopération décentralisés contribuent à alimenter ou à maintenir des tensions entre des régions ou des groupes religieux ou ethniques. Par exemple, au Burkina Faso, la coopération décentralisée agit davantage dans les parties centrale et sud du pays. Le nord du pays, majoritairement musulman est comparativement beaucoup moins riche en relations de coopération décentralisée.

Dans beaucoup d'autres pays, à l'image de la Palestine, les collectivités s'impliquent davantage dans des zones catholiques et très peu dans les autres zones (vallée du Jourdain, Gaza...). Dans des contextes très conflictuels, la coopération décentralisée peut ainsi contribuer, involontairement, à alimenter des déséquilibres territoriaux et constituer un facteur de conflit. Dans d'autres cas, la coopération décentralisée peut être un vecteur de conflits sur le territoire même de la collectivité partenaire, en raison de prises de position qui contribuent aux clivages (sociaux, etc.) existants.

Yves VILTARD

Face à ce danger, les limites opérationnelles et financières des actions de coopération décentralisée agissent comme un garde-fou. Les autres acteurs sont également là pour rappeler à l'ordre les collectivités territoriales lorsque c'est nécessaire. Cette question n'est toutefois pas à ignorer.

Par ailleurs, le fait de vanter la cohésion sociale peut également être lourd de problèmes : faut-il la prôner à tout prix ? Parfois, les désordres augurent des transformations positives. Vouloir à tout prix réduire les conflits peut être créateur d'exclusions supplémentaires, en renvoyant à la périphérie ceux qui auront été désignés comme indésirables.

La diplomatie signifie également promouvoir la démocratie mais dans ce domaine, les collectivités disposent de moyens limités. Dès lors que les questions deviennent plus sérieuses, les collectivités territoriales se retirent de la scène internationale, sauf à jouer le rôle d'intercesseur ou un autre rôle marginal. L'exemple du Mali, évoqué par la Ville d'Angers, illustre bien ce fait. Les collectivités territoriales n'ont de même pas beaucoup agi face aux événements en Côte d'Ivoire.

Il faut donc nuancer le propos. De par leur code génétique, les collectivités territoriales sont pacificatrices et reculent devant des situations conflictuelles. **Elles sont donc plus à l'aise dans les *policies* (politique publique) que dans les *politics*.**

De la salle (Alain FREMONT, président du groupe pays Serbie, CUF, conseiller municipal à la ville de Nevers).

Conduire les relations internationales dans une collectivité est un métier. Il ne suffit pas pour une collectivité de déclarer vouloir faire de la coopération décentralisée pour en faire une politique publique. Cela nécessite la création dans la collectivité d'un service dédié aux relations internationales, avec des professionnels de ce domaine – le rôle du CNFPT prend ici tout son sens en matière de formation des agents. C'est à ces professionnels que revient la tâche de conduire – sous la responsabilité des élus – la politique de coopération décentralisée de leur collectivité.

Yves VILTARD

Ce métier peut de plus apporter de grandes satisfactions et mérite d'être reconnu.

Communication/Place et contribution des collectivités territoriales dans le concert international

Andreas KORB

Chef de projet, CNFPT - Animateur

Nous devons à Bertrand Gallet le débat actuel sur la diplomatie des villes, puisqu'il était à l'origine de la revendication de cette terminologie. Cette demande était-elle réellement une revendication ou simplement une demande de reconnaissance de l'action des collectivités locales, qui s'est affirmée dans les années 1990 et 2000 ?

Dans le cadre de ce débat, plusieurs interrogations ont été soulevées : la diplomatie territoriale est-elle complémentaire de l'action de l'Etat ou en concurrence ? Les collectivités territoriales sont-elles instrumentalisées par la diplomatie dans les moments de crise où l'Etat ne peut plus agir ? La diplomatie des autorités territoriales peut-elle être participative ? Contribue-t-elle à une cohérence de l'action internationale de la France ou, au contraire, la multiplication des interventions nuit-elle à la lecture de celle-ci ?

Diplomatie des villes : le combat pour la légitimité

Bertrand GALLET

Directeur général CUF, représentant CGLU

CUF, que je dirige, travaille en bonne intelligence avec l'Etat et notamment la DAECT sur le sujet de l'action internationale des collectivités territoriales.

● L'action internationale des collectivités, une compétence acquise de haute lutte

Principe régalien, la souveraineté est une prérogative de l'Etat. En France, cette prérogative a paradoxalement été partagée avec les collectivités locales, grâce à l'action d'élus français, qui ont acquis de haute lutte le droit de mener une politique internationale. La loi française sur la coopération des collectivités locales a ainsi fait de façon inédite de l'intervention internationale une compétence à part entière des collectivités. C'est un acquis important pour les collectivités, qu'il faudra conserver, mais dont il faut également mesurer toutes les conséquences politiques. Cette compétence fonctionne désormais en bonne intelligence avec le ministère des Affaires étrangères et les postes diplomatiques.

● Une diplomatie des villes au bilan maigre

Nous avons introduit le terme de diplomatie des villes, cependant rares en sont les grandes réalisations, comme l'avait démontré une grande réunion internationale à La Haye.

Les collectivités interviennent le plus souvent dans les situations d'embargos, de guerres civiles, où le principe est de ne pas pénaliser les populations, déjà

victimes de la défaillance de leur Etat : il faut donc que l'aide continue à transiter, notamment par les collectivités locales.

Dans le cas, particulier, du Hamas en Palestine, qui a été abusivement désigné comme un mouvement terroriste, le Consul général de France à Jérusalem avait pour interdiction d'aider le Hamas. Cependant, comme celui-ci avait été légitimement élu lors d'élections municipales, dont la transparence dépassait même celles de pays considérés comme démocratiques, la question de l'intervention à mener s'est posée. Pour continuer à aider les municipalités, comme Naplouse, partenaire de Lille, des constructions complexes ont été mises en place : payer directement les fournisseurs de la mairie – et non la mairie elle-même –, par exemple. Cette forme de diplomatie, bien qu'elle relève du « bricolage », donne des résultats significatifs. Lors de l'opération de bombardements sur Gaza « plomb durci », nous avons pu ainsi financer la reconstruction d'infrastructures détruites. **Une marge de manœuvre est donc possible pour les collectivités locales, même si elle demeure limitée.**

En Côte d'Ivoire, en pleine guerre civile, nous avons organisé une réunion à Yamoussoukro, en présence des maires de la zone rebelle et du sud du pays, en vue d'assurer le maintien d'un service minimum en Côte d'Ivoire. Si cette réunion a eu peu de résultats, elle aura au moins permis d'organiser, sous l'égide des collectivités françaises présentes, la rencontre des différents maires, malgré le contexte de guerre civile.

La diplomatie des villes est également liée à la montée plus ou moins importante de la décentralisation dans nombre de pays, dès lors qu'il y a une tradition municipale forte. Cependant, les élus se heurtent au « double rouleau » de l'ONU et des ONG. A Haïti, par exemple, les clusters de l'ONU et des ONG internationales distribuaient des millions de dollars, avec un mépris total pour la gouvernance locale. Néanmoins, nos discussions avec les ONG font évoluer les choses. Le rôle de la diplomatie des villes est aussi celui-là : réhabiliter la gouvernance locale face à la machinerie multilatérale de l'ONU. Celle-ci conduit en effet à enrégimenter les ONG dans des clusters, ou ensembles verticaux, selon la thématique abordée (eau, petite enfance...). Elles deviennent ainsi des « petits soldats de l'armée de l'ONU » peu enclines à la concertation et à la prise en compte de la gouvernance locale. Sur ce point, un combat est à mener.

Un autre exemple est celui du Sahel. Très actuelle, cette question concerne des centaines de collectivités locales qui y sont fortement investies dans des coopérations décentralisées depuis des décennies. Or cette zone est brusquement en train de « s'afghaniser », dans des conditions épouvantables (guerre civile, famine...). Face à ce drame nous devons agir pour inventer de nouvelles formes d'actions, comme répertorier dans les camps les origines des populations. Nous allons également travailler avec l'association des maires du Mali. Ce travail permettra aussi aux collectivités françaises de ne pas couper les ponts avec leurs partenaires au moment où les populations du Sahel ont le plus besoin d'elles, frappées par la double peine de la guerre civile et de la malnutrition. Nous devons organiser notre action face à cette terrible situation. Grâce à l'expertise des collectivités territoriales françaises, qui détiennent une compétence acquise de longue date dans les collectivités locales sur place, nous trouverons les solutions pour améliorer la condition des populations touchées par la guerre.

Je pourrais citer d'autres exemples de notre action. Celle-ci se fait systématiquement en bonne intelligence avec le Quai d'Orsay, sans contentieux. Il y a une vraie responsabilité des élus locaux français qui se sont tous approprié la politique étrangère française. Pour les élus, la diplomatie agit aussi comme un facteur fédérateur, modérateur et consensuel. Il n'y a par exemple pas eu de grands débats en France sur la politique à mener en Afghanistan ou en Lybie et cela se retrouve dans la façon dont les collectivités locales mènent leurs actions internationales.

● Une place sur la scène internationale qui se structure

Nous assistons à une irruption – laborieuse – des collectivités locales dans les grands débats multilatéraux. En effet, les collectivités font face à une doxa extrêmement forte, qui distingue un niveau supranational fort d'un niveau infranational peu significatif. Les Etats-Unis ont ainsi défini neuf groupes composant l'infranational, parmi lesquels figurent, sur le même pied d'égalité, les femmes, les religions, les ONG, les collectivités locales et d'autres. Ce discours, très idéologique, revient à dire que les choses sérieuses sont traitées par les Etats et que le reste relève de la société civile, sans distinction. A cela, nous répliquons que les collectivités territoriales bénéficient d'une légitimité démocratique qui les différencie des ONG. Il semblerait toutefois que cet argument de la légitimité démocratique soit vu à l'étranger comme une obsession française.

Cependant, ce débat est d'ores et déjà dépassé. **Les collectivités se sont organisées.** Tout d'abord, après neuf ans de négociation, a été créée à Paris en 2004 une seule organisation mondiale des pouvoirs locaux, CGLU, fusion de trois grandes organisations mondiales :

- *l'International Union of Local Authorities* (IULA), créée à la fin de la guerre froide

- la Fédération mondiale des Nations Unies, dont nous sommes issus

- Métropolis, créée par la Région Ile-de-France, qui regroupe les grandes aires métropolitaines¹⁶.

CGLU constitue donc désormais une vraie structure, bien que concurrencée par une autre, l'Association des régions unies (ARU), anciennement appelée le Forum global d'associations de régions (FOGAR).

Cependant pour obtenir la reconnaissance des Nations Unies, il est nécessaire de trouver un accord. CGLU et l'ARU travaillent donc étroitement dans ce sens. **Un réseau mondial unique, légitime, sans concurrents dans le monde, sera créé et deviendra un véritable acteur sur la scène internationale.**

Ensuite, lors de l'élection du maire d'Istanbul à la présidence de CGLU, la France a posé comme condition à son vote l'accélération du processus de reconnaissance par les Nations Unies. Il a ainsi été décidé dans le cadre de la réunion organisée à New-York pour préparer Rio + 20, que les collectivités locales, pour la première fois, participeraient à l'élaboration du document final du forum. Ce point est très important car cela signifie que les collectivités pourront avoir accès à des fonds mondiaux des Nations Unies sur la question du changement climatique. En France, une réunion de préparation de Rio +20

¹⁶ Soit les villes et régions de plus d'un million d'habitants dans le monde

a été organisée tout récemment au Sénat et un document unique, commun aux 13 fédérations des collectivités locales françaises a été réalisé. Ce document a ensuite été repris par le Gouvernement français et transmis aux institutions européennes.

Par ailleurs, l'ancien maire de Barcelone, co-créateur de CGLU, est secrétaire général de *United Nations (UN)-Habitat*, l'agence des Nations Unies chargée des questions urbaines. Grâce à son action, le 18 juin 2012 à Rio, en présence de Ban Ki-moon, nous sommes invités par UN-Habitat, CGLU et l'Etat de Rio à une réunion portant sur les questions relatives aux collectivités locales, qui sont au programme de Rio + 20.

En effet, les chiffres rappellent l'importance d'associer les collectivités locales à ces questions :

- plus de 50 % de la population mondiale vit dans des villes
- 70 % des objectifs du millénaire relèvent de la compétence directe des collectivités locales tout comme 70 % des questions relatives au changement climatique
- 75 % du PIB mondial est produit dans les villes.

Auparavant, seules les ONG participaient au débat avec les Nations Unies et les Etats. Désormais, les collectivités locales prennent également leur place sur la scène internationale et continueront à le faire.

Un problème demeure. A chaque réunion du bureau exécutif de CUF, des maires de petites et moyennes villes nous expliquent que, bien qu'intéressés, ils ne se sentent pas concernés par ces actions. Comment doivent-ils expliquer aux électeurs l'intérêt d'aller à Rio ? C'est une question légitime, à laquelle je n'ai toutefois pas de réponse. Cependant, il faut considérer qu'à l'inverse, les ONG se le permettent et se faisant, font avancer le dialogue. Il ne s'agit pas d'envoyer tous les élus à Rio mais plutôt d'organiser un système de délégations pour que les collectivités puissent aussi faire avancer les choses. Cela est nécessaire car des secteurs entiers de la vie quotidienne seront de plus en plus affectés par le changement climatique. Le document unique que nous avons élaboré contient 8 recommandations qui seront portées au débat intergouvernemental le 20 juin à Rio. Ces recommandations ont été mises au point par des élus, concernés au premier chef par ces problématiques.

● Une légitimité reconnue, qu'il faudra assumer

Il y a 10 ans, personne ne prenait au sérieux la notion de diplomatie des villes, qui entre désormais dans les mœurs. Ban Ki-moon est un bel exemple de cela : il en a pris conscience et souhaite faire accélérer les choses. Paradoxalement, le père fondateur de la diplomatie des villes est Arnold Schwarzenegger. Personnage étonnant, républicain convaincu, en tant que gouverneur de la Californie, il s'est opposé à Georges W. Bush et a créé le R20 (*Regions of climate action*). Sa contestation a donné une légitimité aux collectivités, aux Nations Unies notamment. Son action a débloqué beaucoup de choses, pour les grandes villes américaines particulièrement qui n'avaient pas beaucoup de considération pour l'action internationale des collectivités françaises.

Cette évolution est irréversible. Dans ce contexte, il va falloir « muscler » CGLU, qui sera appelée à énormément de responsabilités. Nous avons pour cela en France des personnes compétentes et appréciées dans les instances mondiales, à l'instar de Roland Dantec, sénateur, « sherpa de Copenhague ».

Il y a encore fortement matière à débattre sur le sujet. Cependant, j'ai le sentiment que les choses avancent.

Echanges avec la salle

Andreas KORB

Nous pouvons retenir qu'il y a un consensus entre les collectivités locales et l'Etat sur les actions à mener à l'international. L'opposition réelle se situe donc davantage entre les collectivités et les ONG. S'agissant de la reconnaissance des collectivités locales dans les instances multilatérales, des avancées sont à noter même si des marges de progression demeurent.

De la salle (Yves VILTARD)

Les collectivités territoriales semblent fabriquer leur identité en s'érigant contre les autres acteurs (ONG...). Cela pose problème car, par définition, les collectivités représentent des territoires, qui englobent tous les acteurs de la société civile. Les collectivités sont des institutions représentatives et légitimes d'un point de vue démocratique mais elles ont toutefois des *constituencies* : elles sont redevables des groupes et des communautés. Je trouve dommage cette dichotomie constante qui oblige les négociateurs français à se démarquer un peu trop des ONG.

Bertrand GALLET

Il s'agit effectivement d'un rapport de forces. Concord, la plateforme des ONG à Bruxelles, créée il y a 20 ans, a des rapports tellement rapprochés avec la Commission européenne qu'il devient difficile de distinguer qui est qui. Nous n'avons créé qu'il y a peu une plateforme équivalente. Petit à petit, nous apprenons le lobbying auprès de la Commission et nos rapports avec elle évoluent mais c'est un long travail. Entre les ONG et la Commission, en revanche, les rapports frôlent le conflit d'intérêt : le personnel d'Echo, la structure humanitaire qui accorde les fonds de la Commission européenne, provient par exemple d'ONG.

Si la redevabilité est de mise pour tous, y compris pour les ONG, seule la redevabilité électorale offre une réelle légitimité.

Cela étant dit, il n'y a pas de conflit avec les ONG. Deux types d'ONG existent : celles présentes sur les territoires, qui travaillent en bonne intelligence avec les collectivités et sont subventionnées par ces dernières, et les grandes ONG multinationales. Face au phénomène actuel de fusion-acquisition d'ONG, il est considéré que dans quelques années, seule une dizaine de très grosses ONG humanitaires, ainsi que quelques ONG de niche existeront. Le modèle français, d'ONG de taille moyenne, est voué à disparaître s'il ne fusionne pas. En France, seules les ONG comme Médecins du monde (MDM), Médecins sans frontières (MSF), Handicap international ou Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED) demeureront.

Ces logiques sont mondiales. Il ne s'agit pas d'avoir des états d'âme à ce sujet. Ces ONG sont dotées de budgets très conséquents, et pour les plus importantes, sont des ONG confessionnelles, ce qui est un autre débat. Ces ONG mondiales représentent des forces énormes qui grandissent avec la complicité des Etats. Il ne faut pas être naïf sur ce point. Beaucoup d'ONG sont de qualité mais elles sont locales. Là, il s'agit de grosses machineries mondiales, qui traitent à égalité avec le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) et le *Food and agriculture organization* (FAO).

Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il faille mettre les collectivités locales au-dessus de tout. Cependant, elles accusaient un tel retard qu'elles sont aujourd'hui dans une phase de rattrapage. Les rapports de force s'installeront ensuite et il faudra s'attendre à une forte résistance. La France apprécie ses collectivités locales mais les pays émergents n'auront pas la même vision. Les pays comme la Chine, les Etats-Unis ou l'Allemagne sont très méfiants vis-à-vis de la montée en puissance des collectivités locales.

De la salle (Jean LISSILOUR)

Merci d'avoir exposé la lente, longue et difficile reconnaissance des collectivités territoriales à l'international. Si aujourd'hui, la légitimité des collectivités territoriales est reconnue par le gouvernement, ce fut également un long cheminement au plan national. Lors des débats des projets de lois sur la décentralisation, certains qualifiaient ces dernières de « mise à mort de la République » ou « de démantèlement de la République ». A l'échelle européenne, le parcours est le même. Le Comité des régions est la concession faite par les autorités aux structures infranationales. L'état hétérogène des collectivités territoriales était un obstacle très lourd à leur reconnaissance au niveau européen, rendant ainsi nécessaire une certaine homogénéisation au sein de ce Comité.

En Allemagne, la légitimité semble être partagée entre l'Etat fédéral et les Länder, car au cœur de la Seconde Guerre mondiale, il était considéré qu'il ne fallait pas redonner à l'Allemagne un pouvoir central trop fort. Ce fut une erreur puisque la vitalité allemande est en partie due à ses régions.

Le chemin est long mais, malgré tout, la professionnalisation des représentations ne doit pas être indépendante d'un certain renouvellement pour éviter les excès de la professionnalisation.

Andreas KORB

Le statut et les compétences en Allemagne sont définis de Land à Land. Chacun des Länder a sa propre constitution. Dès lors, il n'y a aucun lien entre les communes et la fédération. Le niveau fédéral a la compétence des affaires internationales et étrangères allemandes, ce qui interdit pratiquement toute intervention des états fédérés en la matière. L'Allemagne est caractérisée par une séparation stricte des compétences de la commune, des Länder et de la Fédération. Cela n'empêche pas les maires des grandes villes (Berlin, Stuttgart, Hambourg, etc.) d'avoir une action internationale, qui pourrait être assimilée à une diplomatie des villes allemandes. Cependant, l'action des Länder se résume à des actions de promotion économique, à l'instar de ce que fait la Région Rhône-Alpes (bureaux de représentation à l'étranger, initiatives portées par la Chambre de commerce et d'industrie...).

De la salle (Florence LECERVOISIER)

La Ville de Choisy-le-Roi met actuellement en place un grand projet de solidarité envers le Mali en lien avec les habitants et les associations. L' élu aura la responsabilité de mener à terme ce mouvement de solidarité. Dans ce cadre, le lien avec le savoir-faire des collectivités présentes au Mali et des institutions maliennes est important. Nous devons mettre en œuvre une stratégie efficace car nous avons la responsabilité de nous assurer que les importantes sommes d'argent remises par la population soient bien acheminées.

Bertrand GALLET

Nous allons créer prochainement un groupe de travail autour de cette question. L'expertise est davantage dans les collectivités comme Choisy-le-Roi que dans CUF, sans parler de la Ville d'Angers, marraine de la coopération malienne. Cette réunion nous permettra, en association avec les maires maliens, de définir notre stratégie, qui sera mise en œuvre en lien avec l'ambassade de France à Bamako et en étroite coopération avec les ONG. Les ONG seront bientôt les seules à pouvoir travailler sur place, de par leur expérience du travail en milieu hostile. Tout reste à construire car nous n'avons jamais véritablement mené ce genre d'opérations. Le Sahel est historiquement au cœur de la coopération décentralisée française et nous devons agir.

De la salle (Sophie KOTRAS)

Comme toutes les collectivités partenaires de Bamako, nous avons été interpellées par le maire de district de Bamako, afin de l'aider à construire les infrastructures nécessaires pour accueillir les populations déplacées qui déferlent actuellement sur la ville.

En 2010, nous avons mis en place une plateforme des villes partenaires de Bamako pour échanger et travailler ensemble. Face à la demande urgente du maire de Bamako, nous avons créé un fond d'urgence et réfléchi aux destinataires du fond : fallait-il, à travers ce dernier, financer une ONG ou au contraire remettre des fonds à la mairie du district de Bamako et aux communes de ce district ? Le choix a été fait d'ouvrir un compte commun à la mairie du district et à l'Association internationale des maires francophones (AIMF). L'idée est donc de mettre en place un appui aux élus locaux pour qu'ils prennent en charge cette population qui souffre.

C'est une affaire de choix. Faut-il légitimer la gouvernance locale, qui est notre partenaire ou alimenter les ONG qui ne sont redevables d'aucun contrôle démocratique ? **Nous préférons renforcer la gouvernance locale pour lui permettre d'apparaître comme acteur et partie prenante de ce qu'il se passe sur son territoire.**

Bertrand GALLET

Nous ne manquerons pas d'associer Angers à notre groupe de travail. Nous sommes d'accord avec votre principe : nous travaillerons avec l'association des maires du Mali.

Diplomaties locale et nationale : différences et articulations

Pierre POUGNAUD

Chargé de mission MAE

Depuis deux décennies, les pouvoirs locaux ont pris conscience de leur possibilité d'agir sur le terrain diplomatique. En France, la première occurrence de cette prise de conscience est le mouvement communal, au XII^e siècle. Outre une diplomatie pacifique, les villes du mouvement communal menaient également une diplomatie économique, pour laquelle, à l'image des actions menées par La Rochelle, membre de la Hanse¹⁷, les villes se donnaient des moyens militaires. Elles ont réussi à instaurer une prise de conscience qui a duré pendant deux cents ans avant de disparaître. Ensuite, après la Seconde Guerre mondiale, la conscience d'une possibilité d'action internationale pour les villes a de nouveau émergé, avec la constitution du CCRE et l'apparition des jumelages. Ces derniers ont joué un rôle essentiel dans l'émergence du fait européen, et ce, dans un esprit de dialogue et de paix : fraternité d'armes, réconciliation avec les ennemis de la veille... **Cela signifie-t-il que l'émergence de la diplomatie des collectivités territoriales est un phénomène à éclipse ?** Je ne le pense pas.

● Cinq ans pour parvenir à un niveau utile de représentation dans le jeu mondial

Les collectivités locales disposent d'un créneau de quatre à cinq ans – à ne pas manquer – pour arriver à un niveau utile de représentation dans le jeu mondial.

Pour cela, les collectivités locales ont tout d'abord l'appui de leur coopération décentralisée, ce qui est un atout car la coopération française est présente dans 142 pays et les élus, ainsi que les professionnels des relations internationales, sous l'égide de l'ARRICOD¹⁸, ont acquis une certaine expertise. La coopération décentralisée est un tel succès qu'elle semble parfois devenue une compétence obligatoire des autorités locales et régionales. Le MAE s'est toutefois toujours opposé à ce qu'elle soit considérée comme une fonction obligatoire des collectivités territoriales. Lors de la rédaction de la loi Oudin-Santini¹⁹, nous avons par exemple fait en sorte que l'affectation d'1 % des budgets des collectivités ne soit pas obligatoire. **Le positionnement des collectivités territoriales en faveur de l'action internationale doit rester volontaire.**

● Un rôle de convergence et non de suppléance

L'action internationale des collectivités locales leur apporte une valeur ajoutée et une identité d'engagement. Cette diplomatie des villes s'additionne à la diplomatie nationale et européenne. Il faut toutefois veiller à ne pas introduire

¹⁷ La hanse, ou ligne hanséatique, désignait au Moyen Age, l'association maritime des villes marchandes de l'Europe du Nord, autour de la mer du Nord et de la mer Baltique.

¹⁸ ARRICOD Association qui fédère les professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales - <http://www.arricod.fr/>

¹⁹ La loi n° 2005-95 du 9 février 2005, relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi Oudin, est parue au Journal officiel le 10 février 2005. En savoir plus :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=E3F8A879157E3E5DE930AF24D0481B35.tpdjo12v_2?cidTexte=JORFTEXT00000628190&categorieLien=id

une notion de suppléance, comme beaucoup d'ambassadeurs multilatéraux le font. De ce point de vue, un travail important reste à mener pour combler les lacunes de ces ambassadeurs en matière d'action internationale des collectivités territoriales.

Depuis 1996, dans une optique de convergence des rôles, nous faisons en sorte d'assurer une présence qualifiée des collectivités locales et d'associations à chacune des conférences annuelles d'ambassadeurs. Je rends hommage par là même au travail effectué avec CUF, qui exerce avec talent des missions de service public sur la base d'une convention d'objectifs.

Bertrand Badie, professeur reconnu de relations internationales, a quant à lui parlé d'un phénomène de *diplomatie de la connivence*²⁰ car la connivence signifie travailler ensemble tout en ayant une connotation implicite. Il faut au contraire que l'action des collectivités territoriales soit une action explicite. Elle doit pouvoir être autant redevable de l'activité de la diplomatie française que de la diplomatie des pouvoirs locaux.

● Une diplomatie des villes, dépourvue de certains attributs de la diplomatie

Le mot « diplomatie » appliqué à l'action des collectivités territoriales ne me gêne pas, bien que certains attributs de la diplomatie ne soient pas reconnus aux collectivités territoriales. Elles n'ont pas vocation à devenir des sujets de droit international public, il ne s'agit pas non plus de leur accorder les immunités et privilèges prévus dans la Convention de Vienne. La mission protocolaire des villes, attribut classique de la diplomatie, est quant à elle très importante. S'agissant de la capacité de négociation des villes, cette question a donné lieu à des débats, notamment au Conseil constitutionnel – lors de décisions relatives aux territoires ultra-marins – et au Conseil d'Etat. La solution choisie pour l'outre-mer n'est cependant guère transposable à d'autres collectivités. **Nous nous acheminons actuellement vers le principe d'interventions conjointes** puisque l'assemblée générale du Conseil d'Etat, a, de façon surprenante, rendu un avis dans ce sens.

La France n'étant pas un Etat fédéral, les collectivités ont cependant obtenu des libertés que des pays comme le Brésil ou l'Allemagne ne reconnaissent pas à leurs régions. Aux Etats-Unis, l'administration Obama considère, de façon nouvelle, que l'intervention des autorités infra-étatiques est pertinente dans le cadre d'enjeux globaux.

La France soutient par ailleurs l'acquisition par CGLU d'un statut *sui generis* auprès de l'Assemblée générale de l'ONU. Bien qu'il existe parfois une prolifération de représentations, l'ARU-FOGAR, demeure le seul concurrent sérieux de CGLU. Ceci permet, je pense, aux négociateurs de CGLU d'avoir un atout supplémentaire pour emporter la décision et convaincre l'ONU que CGLU pourra fédérer l'apport des régions.

²⁰ BADIE Bertrand, *La diplomatie de la connivence : les dérives oligarchiques du système international*, Paris, La Découverte, 2011

● **Affirmer le rôle des collectivités territoriales : un processus long, mais en marche**

Le processus d'affirmation de la diplomatie des villes a connu des avancées et des déceptions. Le Gouvernement français avait facilité la venue des collectivités à Johannesburg, ce qui était un succès. Il y a également eu des échecs : Copenhague, ou lorsque c'est Melinda Gates²¹, représentant les ONG, qui s'est exprimée devant l'ONU au lieu de Bertrand Delanoë²², représentant quant à lui les collectivités locales.

Malgré cela, il y a de véritables opportunités, comme la crise des ONG françaises, prises entre les grosses organisations à vocation mondiale et les ONG des territoires qui travaillent avec les collectivités territoriales. Il y a quelques années, les ONG étaient plus facilement reçues par le président de la République que les représentants du monde local. Les collectivités locales doivent désormais être présentes sur tous les terrains et se faire entendre, notamment dans les cercles où ce n'est pas structurellement le cas actuellement.

L'existence d'une diplomatie des villes n'est pas gênante pour le MAE, tant que des précautions techniques sont prises afin d'éviter toute confusion des rôles. Les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC) collaborent avec les collectivités territoriales. Cependant, affirmer le rôle des collectivités territoriales implique un travail permanent, en raison des changements de structures : l'Institut français²³ prendra ainsi désormais un rôle plus opérationnel dans la conduite d'actions, qui dépasseront de plus en plus le domaine culturel. Il faudra donc faire preuve de persuasion, même si les élus sont représentés dans les organismes de contrôle de l'Institut français. **Dès lors qu'un nouvel acteur apparaît, les collectivités locales doivent investir pour communiquer autour de sa création.**

● **Quel rôle pour les collectivités à l'international ?**

Les collectivités locales ne sont pas une force supplétive et ne cherchent pas à parler au nom de la République française en s'appropriant une légitimité occasionnelle. Dans certaines enceintes, les collectivités peuvent représenter une position française ou européenne, sur les enjeux qui les concernent. Par exemple, les questions relatives au changement climatique trouvent leur réponse dans les villes et les territoires ruraux. *Global local forum*, un *think tank* international dirigé par Abdoulaye Sene, a récemment fait paraître une publication²⁴ sur la sécurité alimentaire, dans laquelle interviennent notamment Michel Vauzelle, président du FOGAR et Mercedes Bresso, présidente du Comité des régions. **C'est un jeu synergique, de complémentarité et qui a des incidences sur la vie économique.**

Les collectivités françaises ne se limitent pas aux actions de solidarité au développement. C'est le rôle des ONG de travailler sur la misère du monde, les collectivités devant quant à elles se concentrer sur les richesses

²¹ Créatrice, avec son mari, de la Fondation Bill-et-Melinda-Gates

²² Bertrand Delanoë était président du CGLU de 2007 à 2010

²³ <http://www.institutfrancais.com/faites-notre-connaissance>

²⁴ *Global local forum 2012 : le dialogue des territoires*, Editions du Secteur Public, 2012
http://www.editionsdusecteurpublic.fr/pages.asp?ref_produit=3712&refer=fiche

potentielles à mobiliser sur les territoires. Les collectivités locales ne travaillent pas sur la mauvaise ou bonne conscience, mais « en conscience ».

Travaillent-elles pour la paix ? Les collectivités territoriales agissent généralement dans une intention droite. Certaines prises de position sont parfois cependant discriminatoires, de façon non intentionnelle. Il n'y a selon moi pas d'islamophobie dans l'action internationale des collectivités territoriales. Il est vrai que certaines coopérations ont été portées par des missionnaires, ce qui explique la carte de certaines positions, à Madagascar ou au Burkina Faso. S'agissant du Mali ou du Sénégal, où nous travaillons avec des populations très majoritairement islamiques, nos coopérations s'expliquent par la présence d'importantes communautés de migrants en France. La coopération décentralisée est plus importante au Mali qu'au Niger, car davantage de Maliens émigrent en France. La diplomatie tient donc compte de la géographie et de l'histoire. Nous agissons souvent de façon sélective pour des raisons de motivation interne de la société civile locale. Parfois, cela crée, de fait, des disparités sur le terrain. Au Niger, de part et d'autre de la capitale, Niamey, se trouvent deux villes, Tillabéri et Dosso. Tillabéri bénéficie de la coopération décentralisée de la France, au point qu'un tiers du budget de fonctionnement de la ville provenait de cette coopération. Toutefois, Dosso n'est pas l'objet d'une telle coopération décentralisée et s'en trouve pénalisée. **Comment peut-on répliquer les résultats de la coopération décentralisée dans des collectivités qui ne bénéficient pas de coopération ?** Je souhaite que des solutions soient trouvées pour répondre à cette dérive, qui résulte de l'action non-uniforme des collectivités locales à l'international.

La paix ne peut pas être rétablie durant des conflits mais elle peut être construite par des actions multilatérales et préventives. Comme l'acte constitutif de l'UNESCO le rappelle, « *les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.* ²⁵ » Les collectivités locales sont un atténuateur de tyrannie. Elles ne remplacent pas la démocratie nationale mais cette dernière ne peut exister sans démocratie locale. En Egypte, nous discutons avec les nouveaux partis qui souhaitent mettre en place un système très centralisé. Toutefois, une révolution constituant l'expression spontanée des peuples, il ne faut pas en gâcher les acquis en l'étouffant par la chape de plomb d'une hypercentralisation.

Les collectivités territoriales ont également un rôle de dénonciation des situations d'injustice et de pauvreté extrême, grâce à leur présence durant les phases post-conflit et de reconstruction. L'intervention de la communauté internationale à Haïti a été catastrophique. Lors du *World Alliance of Cities Against Poverty* (WACAP) en février 2010, le témoignage frappant du maire de Port-au-Prince a montré combien la communauté internationale s'est discréditée. Un *case study* de cet échec a été réalisé, et toutes les erreurs commises alors ont fait l'objet d'avertissements écrits, ce dont il faut tenir compte.

²⁵ Citation tirée de l'Acte constitutif de l'UNESCO, adopté à Londres le 16 novembre 1945 et entré en vigueur en 1946. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Les collectivités locales travaillent pour la paix. **Si elles ne peuvent pas faire des miracles, elles peuvent au moins faire des merveilles.**

Echanges avec la salle

De la salle (Roselyne LEFRANÇOIS, adjointe au maire de Rennes)

S'agissant du Mali, certaines collectivités, à l'instar d'Angers et de Rennes, qui coopèrent avec le Cercle de Bandiagara, dans le plateau Dogon, se sont engagées dans une coopération décentralisée bien avant la tenue d'élections locales maliennes, qui se sont tenues en septembre 1999. Suite à ces dernières, 21 communes ont été érigées sur le cercle de Bandiagara. Nos autorités référentes étaient jusqu'alors le commandement de Cercle. Nous avons construit une relation avec le président du conseil du Cercle, en sa qualité de représentant des 21 communes. En 2000, j'ai demandé aux 21 maires nouvellement élus : comment voyez-vous l'évolution de notre coopération ? A cela, ils n'avaient pas de réponse immédiate et ont souhaité en discuter dans la case à palabres²⁶. Ce fut une belle leçon de démocratie. Il s'agissait de définir s'il fallait faire uniquement une convention avec la ville-centre, 21 conventions ou une convention unique avec le Cercle de Bandiagara. Il a été décidé de signer une convention avec le Cercle. La demande actuelle du Cercle porte sur la formation d'élus.

Notre relation était auparavant avec les associations locales et cela témoigne de l'ambiguïté des systèmes. Il faut reprendre les commandes au niveau de la collectivité de la Ville de Rennes et ne pas ignorer le travail préalable effectué.

Bertrand GALLET

Les événements internationaux récents (Moyen-Orient...) nous ont montré que la démocratie n'arrivait pas dans les fourgons des armées. En Méditerranée, notamment, le renouvellement de la classe politique dans des pays anciennement colonisés et dotés de pouvoirs autoritaires – comme c'est encore le cas en Algérie – se fait de deux manières : soit par des technocrates, à l'image d'Alassane Ouattara, soit par des personnes qui, d'élus locaux, ont grimpé peu à peu les échelons de la vie politique. Cette deuxième catégorie de personnes est dotée d'un savoir irremplaçable. Elles savent par exemple comment se déroule une élection. Selon moi, le meilleur observateur d'un scrutin électoral n'est pas un diplômé de Harvard mais un élu rural français. Les élus locaux – plus que les autres élus – sont directement confrontés à la possibilité d'une sanction électorale de leurs administrés en cas de défaillance.

Depuis une dizaine d'années, ces personnes montent en puissance. Cela nous mène au paradoxe actuel : dans de nombreux pays, coexistent une classe nationale corrompue, clanique et des élus d'une très grande compétence, qui ont une formation internationale. Une nouvelle génération politique, née dans la démocratie locale, est cependant en train d'apparaître, et accompagnera la culture démocratique. Certes, nous n'échapperons pas à une certaine subsistance des clans et des pesanteurs idéologiques dans ces pays, mais le pouvoir légitime sera de plus en plus situé au niveau local. Ce

²⁶ La case à palabres est une construction présente dans chaque village Dogon, sous laquelle sont discutées les affaires communes.

nouvel aspect peut être une réponse à la question du développement et de l'ouverture. Le Maghreb constitue à mes yeux un cas d'école. Si la Tunisie parvient à remettre la question de la décentralisation au cœur du débat, je pense que tout le reste (statut de la femme...) suivra. Il s'agit d'un grand élément de modernisation.

Andreas KORB

Merci à tous. Lors de ce débat, nous avons fait un tour de piste très intéressant sur les questions et nous avons pu voir des perspectives s'ouvrir pour les collectivités locales et leur rôle sur la scène internationale.

Atelier 3/En quoi la globalisation influence-t-elle les évolutions de la diplomatie des autorités territoriales ?

Emmanuelle HAY

Des leviers d'actions liés à la montée en puissance de la diplomatie des collectivités locales ont été traités dans l'atelier 2. Il est proposé de prolonger ces réflexions dans l'atelier 3, en les envisageant sous l'angle de la globalisation. Nous aborderons le sujet par le biais du positionnement économique avec Jean-Pierre Laucournet, qui présentera la Route Mondiale de la Céramique. Puis, nous considérerons la mondialisation sous un angle plus général grâce à la présentation de Christophe Mestre du CIEDEL. Pour commencer, Michel Cibot présente ce que peut être l'intervention des collectivités locales dans une approche mondialisée.

Agir pour la paix par le biais d'un réseau mondial : l'exemple de Malakoff

● Pourquoi agir pour la paix et le désarmement nucléaire ?

Michel CIBOT

Secrétaire général de l'AFCDRP, Maires pour la paix

Ancien directeur général de la mairie de Malakoff, j'étais davantage spécialisé dans la finance, l'urbanisme, l'action juridique et le management que dans les relations internationales. J'y suis venu par hasard, suite à une visite d'Hiroshima. Yoshio Shibata a expliqué hier l'action que mène le réseau des Maires pour la paix, un réseau mondial dans lequel Malakoff est entré en 1985.

Parler d'Hiroshima conduit à évoquer la question des armes nucléaires, un sujet difficile à aborder bien que la France ait signé et ratifié le traité de non prolifération (TNP) qui prévoit l'élimination des armes nucléaires. Rappelons aussi que la Charte des Nations Unies – texte fondateur de la diplomatie des villes et du travail des collectivités territoriales pour la paix – invite les Etats à travailler activement à la « libération des générations futures du fléau de la guerre ». Les Etats doivent amener toutes leurs institutions à travailler à cet objectif. Cette mission fonde, en droit international, l'action des collectivités locales pour la paix. Les Nations Unies proposent des outils à travers l'UNESCO et son manifeste pour une « culture de la paix ». Cette notion reste peu connue en France, alors qu'elle fonde l'action internationale entreprise par les collectivités territoriales.

Notre monde est aujourd'hui caractérisé par un « pouvoir » technologique d'une puissance sans précédent pouvant conduire à l'élimination de la vie humaine : les armes nucléaires. Elles sont une réalité objective incontestable. Hiroshima montre leurs effets sur une ville. Si nous les utilisons, nous conduirions le monde à sa perte. Même si certains disent qu'elles ne sont pas faites pour être utilisées, Paul Quilès, dans son ouvrage *Nucléaire, le mensonge français*, s'interroge sur la possibilité qu'elles le soient malgré tout.

Parler de destruction totale nous place dans une situation de mondialisation négative par excellence, à l'opposé de la mondialisation positive et active que nous souhaitons construire. Voilà quelques fondements objectifs de la nécessité d'agir pour la paix et pour le désarmement nucléaire, objectifs du réseau des Maires pour la paix, élément significatif de la diplomatie des collectivités territoriales.

● L'entrée de Malakoff dans la mondialisation

Pourquoi Malakoff s'est-elle engagée dans ce réseau ? Cette ville de 30 000 habitants, membre d'une communauté d'agglomération de 150 000 habitants et membre de Paris Métropole, est conduite à travailler sur des sujets dépassant ses limites territoriales. Son engagement international a d'abord été motivé par l'appel des survivants d'Hiroshima et de Nagasaki. Dans les années 1980, ces derniers ont parcouru le monde pour dire la nécessité que le drame qu'ils ont connu ne se reproduise jamais. A l'époque, la guerre froide était encore d'actualité et le sujet était « délicat ». Ensuite, la France a signé le TNP et s'est engagée dans le désarmement nucléaire. L'action menée par le réseau des Maires pour la paix peut donc être considérée comme consensuelle. Le sujet reste cependant « difficile » pour des raisons politiques (tout le monde ne souhaite pas appliquer le TNP avec la même célérité ou avec la même conscience) mais ne devrait pas l'être. Malakoff s'est engagée en la matière, parce que des citoyens japonais habitant sur son territoire ont convaincu le maire qu'il s'agissait d'une action intéressante et novatrice. La ville s'est ainsi engagée dans le réseau des villes pour la paix (devenu *Maires pour la paix* en 2001).

La diplomatie des villes tient donc aussi au rôle des citoyens, comme le montre l'exemple de Malakoff. La ville s'est ainsi engagée dans la mondialisation grâce, également, à l'évolution des technologies, des transports et des communications. La mondialisation par la technologie est en effet une réalité qui a facilité l'accès à un réseau mondial.

La dernière motivation de la ville est la question environnementale. Dans les années 1980, cette question commençait à peine à se poser mais, par nature, Hiroshima renvoyait à la protection de l'environnement, cette protection n'étant pas compatible avec les armes nucléaires.

La ville de Malakoff est donc devenue, en quelque sorte, un acteur de la mondialisation positive. Des actions ont été entreprises dans le domaine culturel, pour sensibiliser les habitants, et dans le domaine de la mémoire (accueil de survivants d'Hiroshima et de Nagasaki, travail sur les films de Kurosawa, etc.). Les habitants ont bien réagi. Dans les années 1990, la ville a même reçu le maire d'Hiroshima, qui a été fait citoyen d'honneur de Malakoff à l'unanimité du conseil municipal. En outre, des panneaux d'entrée de la ville indiquent qu'elle est une commune pour la paix, membre du réseau des Maires pour la paix. Ce sens donné au jalonnement peut sembler accessoire : il ne l'est pas.

Malakoff participe à la direction exécutive de ce réseau mondial, dont je suis aujourd'hui le délégué général. Notre objectif est de le développer, d'autant plus qu'il compte aujourd'hui 5 300 collectivités. Face aux enjeux organisationnels, financiers, etc. d'un tel réseau, nous développons un processus dit « de Hanovre », pour inciter les collectivités locales à créer des

Programmes locaux d'actions pour une culture de la paix (PLACP) et à se donner les moyens de les mettre en œuvre. Nous souhaitons que ces actions proviennent tant des services des collectivités que des habitants eux-mêmes (associations locales, artistes, citoyens, etc.). **Ces actions, aux résultats intéressants en termes de gouvernance, permettent la mise en mouvement des habitants dans un processus de participation citoyenne à la mondialisation intégrant toutes les problématiques de la diversité culturelle vécue sur le terrain.**

La notion de culture de paix peut aussi devenir une ressource pour imaginer les évolutions de la communauté européenne, car elle est une autre façon de voir les choses. Cela rappelle que l'Europe est née pour la Paix. Je souhaite pour ma part que cette notion de culture de la paix devienne une référence et qu'elle soit considérée comme un outil du management territorial (en termes de gestion quotidienne, de prévention des conflits, de vivre ensemble, de péréquations par exemple). Cela nécessite une action préalable de découverte. A cet égard, en 2000, l'UNESCO a pris l'initiative d'un « Manifeste pour une culture de la paix » adressé à toutes les collectivités territoriales et les a invitées à l'adopter. Ce manifeste a rencontré un succès international certain, mais plus modeste en France. Il faut persévérer, et notre ambition est de continuer à développer les programmes locaux d'actions pour une culture de la paix proposés par l'AFCD RP Maires pour la paix France. Ces PLACP créeront l'événement autour de la notion de culture de paix et de l'idée du désarmement nucléaire (celle-ci étant bien contenue dans le TNP signé par la France qui en a déjà commencé la mise en œuvre, je le répète). Ce chantier illustre bien le phénomène de mondialisation par l'action pour la paix et l'accès des collectivités à cette diplomatie des villes dont nous essayons de parler depuis deux jours...

A l'heure actuelle, le réseau français des Maires pour la paix se donne les moyens de son développement. Avec Paul Quilès, par exemple, nous travaillons à la mutualisation des moyens entre les collectivités territoriales, pour qu'elles puissent toutes, petites ou grandes, agir à l'international.

Echanges avec la salle

De la salle (Yves VILTARD)

La notion de culture de la paix, portée notamment par l'UNESCO est importante dans votre discours. Il est regrettable qu'en France cette question ne reçoive pas plus d'attention. Il y a en effet peu de mobilisation pacifiste dans notre pays. Or, la culture de la paix a une résonance très concrète en matière de résolution des conflits et d'apprentissage des systèmes de conciliation parajudiciaires, qui sont pourtant essentiels et concrétisent l'exercice de la culture de la paix. Cette culture est trop discrète, et bien souvent on ne sait pas que l'on peut trouver un arbitrage ou une conciliation en cas de conflit, ce qui est à la base de la culture de la paix. De nombreux éléments tels que les dépenses d'armements ou les ventes d'armes mériteraient de faire partie du débat public, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Michel CIBOT

Il est difficile d'aborder ces sujets dans le débat public. Néanmoins, le mouvement des Maires pour la paix progresse. Plus de 5 000 villes en sont

membres dans le monde et nous disposons d'infrastructures qui fonctionnent bien. La notion de culture de paix est un outil utile en matière de conciliation mais également de réconciliation et surtout de prévention. Récemment, l'AIMF m'a demandé d'intervenir dans une réunion où se trouvaient de nombreux maires africains. Pour parler de la paix avec des maires de villes ayant connu des violences et des guerres, j'ai adapté mon propos autour de la culture de paix, en rappelant que cette notion n'avait pas été créée par quelques pacifistes illuminés mais bien par les Etats à travers des résolutions de l'ONU. J'ai pu constater une écoute extraordinaire des maires d'Afrique. Le maire de Bukavu, sud-Kivu m'a notamment expliqué combien les populations en avaient assez des conflits et qu'il fallait agir pour la paix.

De la salle

Lors de la récente investiture du président de la République, j'ai été frappée par l'attention que les médias ont accordée à la mallette contenant les codes permettant le déclenchement d'une frappe nucléaire. J'ai l'impression qu'en France, l'arme nucléaire est mise positivement en avant, ce qui me gêne. L'on ne parlait alors pas de paix, mais de la possibilité de déclencher un conflit, ou de répondre à une attaque étrangère.

De la salle

La guerre est inhumanité. La paix doit être recherchée. Elle n'est pas le fruit du hasard, mais une construction des femmes et des hommes, et doit être encouragée. Cependant, les victimes d'armes non-nucléaires sont plus nombreuses que les victimes d'armes nucléaires. Les armes chimiques, bactériologiques, etc. sont d'une sinistre efficacité et leur dissémination est quotidienne. Certes, la communauté internationale doit être très vigilante au « trafic nucléaire ». Si la raison était la force majeure de l'humanité, les guerres n'existeraient pas. Il faut construire la paix par l'éducation, la lutte contre l'illettrisme et la santé. Cela aussi fait partie de la construction de la paix. Dans l'attente d'un mécanisme plus idéal, il faut enfin rappeler que la dissuasion nucléaire a aussi, hélas, contribué à une certaine réalité de la paix.

De la salle (Roselyne LEFRANÇOIS)

Je souhaite rappeler une initiative prise en 2007 par Miguel Angel Estrella, ambassadeur argentin auprès de l'UNESCO. Il a proposé à des collectivités françaises d'accueillir l'orchestre de la paix et de tenir un cycle de conférences sur ce sujet. Rennes a accueilli cet orchestre composé d'une centaine de musiciens palestiniens, israéliens, syriens, etc. Cet accueil a été un temps fort pour la ville et a permis une prise de conscience au sein de la jeunesse. Le sentiment de paix passe aussi par des actions que l'on peut programmer dans nos collectivités.

Michel CIBOT

Il est important d'affirmer notre volonté de paix. Les initiatives que vous évoquez vont en ce sens. En revanche, la question de la dissuasion mériterait un séminaire entier à elle seule. La dissuasion a été admise et validée par presque tous pendant la guerre froide. Cependant, en 1991 la guerre froide se terminait et avec elle la justification de la dissuasion nucléaire. Le vrai danger aujourd'hui est celui de la dissémination des armes nucléaires, qui leur est intrinsèque. A Hiroshima, la guerre n'est pas finie : certains souffrent encore de séquelles dues aux radiations. D'ailleurs, les travailleurs du nucléaire souhaitent que le juge français reconnaisse un préjudice d'anxiété pour le nucléaire, comme il l'a fait pour l'amiante. Imaginons les suites en matière

d'assurances.... A Hiroshima, une deuxième, voire une troisième génération, souffre encore. Cette guerre nucléaire n'est pas une guerre comme les autres dans l'histoire. Avec l'arme nucléaire, tout le monde perd et personne ne gagne la guerre. En outre, la guerre nucléaire n'est pas finie car des essais ont été menés. Certaines associations (comme l'Association des vétérans des essais nucléaires – AVEN), demandent la reconnaissance des traumatismes subis par les personnes ayant participé à ces essais. Avec l'arme nucléaire, il est difficile de tenir un discours qui consiste à dire qu'il y a toujours eu des guerres et qu'il y en aura toujours, car il n'y aura plus personne pour les faire en cas d'anéantissement nucléaire. Il faut aujourd'hui travailler dans la prévention, pour éviter la catastrophe.

L'internationalisation économique de la Ville de Limoges

● Introduction

Jean-Pierre LAUCOURNET

Directeur général adjoint – Ville de Limoges

Limoges (140 000 habitants) est marquée par son passé industriel céramique et porcelainier, dont l'histoire est très ancienne. La production céramique pallie aujourd'hui les difficultés de la production porcelainière. Les acteurs de la filière cherchent des solutions par l'adaptation des produits ou par le développement de la céramique technique (appareillage médical, etc.).

Une logique de réseau au niveau national, européen et mondial s'est développée autour de la céramique. Les acteurs publics entament une démarche de valorisation du patrimoine local (pôle d'économie du patrimoine en 1999, label Ville d'art et d'histoire en 2008...). Au niveau international ces adaptations nécessitent une transformation de la stratégie d'action de Limoges : la ville passe des jumelages traditionnels à des partenariats économiques, centrés sur la céramique. Ce projet est né d'un double constat : le secteur a modelé les territoires où il s'est développé et les difficultés qui en découlent sont partagées par tous. Il semble donc judicieux de mettre les expériences et les pratiques de ces territoires en commun, pour trouver des solutions innovantes. Trois pistes ont été explorées :

- la création du réseau UNIC²⁷ en 2008
- la création du réseau de la Route Mondiale de la Céramique en 2010
- la création du projet de la Route Européenne de la Céramique en 2011.

● Un investissement de la ville pour le soutien aux activités locales

Limoges soutient les activités locales. Nous avons créé un Centre européen de la céramique (CEC), qui comporte un important pôle de recherche incluant une école d'ingénieurs céramistes, deux centres de transfert de technologies, des chercheurs, environ 210 étudiants...

Nous avons également participé à la création d'un pôle européen de la céramique. En France, ce pôle est un pivot pour le développement de cette activité à l'international. Il regroupe dans une association 70 industriels français fabricants ou utilisateurs de la céramique, les principaux centres de recherche, et tous les centres techniques français spécialisés en céramique.

²⁷ *Urban Network for Innovation in Ceramics*

Son rôle est de faciliter le développement économique des céramistes en soutenant des projets communs de Recherche et développement (R&D), de commerce et de formation. En outre, le financement public du pôle est assuré en partie par les collectivités qui y participent.

● Les réseaux internationaux de la céramique

Le réseau UNIC est un réseau original, issu de l'appel à projets du programme URBACT II lancé par la Commission européenne en 2007. Les villes membres de ce réseau se sont engagées à coopérer et à partager des expériences au travers de réseaux thématiques. Pour construire ce réseau, nous nous sommes basés sur la richesse de notre patrimoine et sur des villes ayant développé des économies similaires, notamment dans le domaine des céramiques techniques. En 2008, plusieurs villes européennes²⁸ ont décidé d'établir un projet commun. Dans le réseau UNIC se retrouvent donc des entreprises céramiques, des collectivités locales, des centres de formation et d'innovation, des universités, des laboratoires, etc. Ce réseau développe des problématiques porteuses, telles que la structuration du tissu industriel, la mise en réseau des acteurs, l'intégration urbaine, la régénération du patrimoine culturel et industriel, la valorisation culturelle et touristique, etc. Il crée une dynamique associant les musées, les événements, les opérateurs culturels ou touristiques et les acteurs de l'art et du design, autour d'activités porteuses.

Puis, nous avons tenté de créer une Route Européenne de la Céramique. Cette route a une vocation touristique et s'inscrit dans le programme d'activité du réseau européen des villes céramiques. Elle a pour objectif de mettre en réseau, à l'échelle européenne, des parcours locaux autour de la céramique, regroupant des lieux culturels et industriels la valorisant. Une démarche de coordination des sites céramiques et d'intégration de parcours locaux dans une dimension européenne a été menée. Le projet s'appuie sur des sites Internet dédiés à l'activité céramique et communs aux différents sites européens qui possèdent une telle activité céramique. Ils permettront notamment d'imaginer un parcours touristique d'une ville céramique à l'autre en Europe. En septembre 2011, nous avons déposé une candidature visant à obtenir une certification au titre du programme des itinéraires culturels porté par le Conseil de l'Europe.

Nous sommes allés plus loin en matière d'internationalisation, en envisageant la création d'une Route Mondiale de la Céramique. Nous avons construit des partenariats avec la ville de Jingdezhen, qui revendique la place de plus ancienne ville de production céramique au monde. Nos premiers contacts avec celle-ci remontent à 2007. Nous avons participé à des congrès, puis, en 2011, l'école normale supérieure des arts décoratifs d'Aubusson y a ouvert un studio international de porcelaine et de céramique. Nous envisageons même de créer un institut Confucius, à l'image des instituts Goethe et Cervantès. Grâce au partage des activités et à l'enrichissement culturel et artistique, nous avons l'ambition de renforcer ce réseau.

Créée en 2010, la Route Mondiale de la Céramique est une nouvelle version de la route de la soie, alliant l'esprit de découverte aux outils d'aujourd'hui

²⁸ Delft (Pays-Bas), Stock-on-Trent (Grande-Bretagne), Castellon, Séville (Espagne), Aveiro (Portugal), Faenza (Italie), Pécs (Hongrie), Cluj Napoca (Bulgarie) et le musée de Selb (Allemagne)

(parcs scientifiques, plateformes d'échanges, pôles de compétitivité, etc.). Par ailleurs, elle vise à affirmer que la céramique est un héritage unique de l'histoire des civilisations. Après Jingdezhen, trois autres villes asiatiques ont rejoint le réseau : Gangjin, Ichéon (Corée du Sud) et Seto (Japon). Le réseau souhaite souligner l'importance de la céramique dans l'histoire des civilisations, et imaginer des outils communs pour un développement de nos produits. Limoges a conclu des accords avec l'association chinoise des céramiques industrielles. Elle est ainsi implantée à l'international, sans avoir abandonné par ailleurs les jumelages traditionnels (elle intervient par exemple au Burkina Faso en matière d'alimentation en eau et de maraîchage). Cependant, la dimension économique de ses partenariats est une priorité pour la ville.

Les villes signataires de la Route Mondiale souhaitent créer une structure visible à l'international. Elles cherchent une reconnaissance internationale commune. **14 villes se sont engagées à travailler ensemble, pour faciliter les échanges culturels entre les villes membres, mener des actions de promotion touristique et patrimoniale, et favoriser l'innovation technique et le marketing du secteur céramique.** La meilleure manière de ne pas subir une mondialisation inhumaine est de créer les conditions d'un partenariat basé sur la concertation, le respect et l'entraide. La charte que nous avons signée est le premier pas d'une aventure ambitieuse qui devrait marquer durablement la longue histoire de la céramique. D'ici 2014, nous voulons former une organisation internationale permettant d'animer la Route Mondiale de la Céramique, en défendant des objectifs communs aux villes partenaires. Pour cela, nous devons définir les ambitions de chacun et planifier les actions sur la durée. Cette organisation apporterait la stabilité dans un espace de concertation neutre, et constituerait un outil d'action. Elle permettrait en outre de formaliser une coopération autour de valeurs communes, ce qui créerait une base pour une possible reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO. Un calendrier a été arrêté : d'ici fin 2012, les partenaires seront identifiés et d'ici 2013, des groupes de travail seront constitués, notamment pour le montage de la candidature pour l'UNESCO. L'organisation qui nous permettra de mener à bien ces objectifs sera créée avant 2014.

● **Réflexion sur le montage du dispositif**

Je souhaite vous proposer une réflexion sur la manière dont ces dispositifs ont été mis en œuvre. Le projet n'a pas été porté par la direction des relations internationales mais par la direction générale de la Ville de Limoges. En effet, pour réussir de telles actions, des outils efficaces sont nécessaires, tels qu'un soutien politique fort. La qualité des relations, notamment économiques, dépend beaucoup des contacts directs personnels et fréquents entre les élus. Les différences culturelles et la distance géographique sont les principales difficultés qu'il faut surmonter.

En outre, les ressources humaines dédiées au projet doivent être formées à l'international, disposer de connaissances des mécanismes européens, pratiquer une ou plusieurs langues étrangères, être disponibles et à l'écoute de leurs interlocuteurs étrangers. Par ailleurs, le projet nécessite un engagement financier des collectivités territoriales. Pour la Route Mondiale, sur trois ans, Limoges prévoit 300 000 euros à sa seule charge, même si des cofinancements sont possibles (en provenance de l'agglomération ou de l'UE par exemple). Le travail en concertation avec les services de l'Etat (ambassade, consulat...) est un autre critère de réussite. Connaître les

réseaux permet de disposer – au minimum – d'une information régulière, sur le projet.

Le bilan de cette ouverture à l'international est positif. Outre une meilleure connaissance des autres acteurs du monde de la céramique, ces projets ont permis à Limoges de s'inspirer d'autres démarches pour renforcer les actions locales de valorisation du secteur céramique. Par exemple, j'ai découvert à Jingdezhen que l'on pouvait fabriquer du mobilier urbain en céramique. L'on peut ainsi retirer de nombreuses idées de l'inventivité dont font preuve les autres villes. Enfin, ce projet commun a apporté une valeur ajoutée à tous les participants, et notamment une visibilité accrue à l'international.

Echanges avec la salle

De la salle (Laurent GENDRON)

N'y a-t-il pas des risques d'effets pervers dans ces réseaux, où il existe une certaine concurrence entre les économies ?

Jean-Pierre LAUCOURNET

Nous avons tenté de recenser les menaces pesant sur les industries traditionnelles, notamment l'industrie porcelainière des arts de la table. Il faut distinguer deux systèmes particuliers :

- l'industrie de l'art (y compris porcelaine de table)
- la céramique technique.

La porcelaine de table souffre de crises répétées. L'apparition de produits en provenance de pays étrangers, les importations qui augmentent, la contrefaçon (rendue possible par l'absence d'appellation protégée) sont des problèmes qu'il faut régler. En revanche, nous disposons d'une avance en matière de céramique technique, même si nous devons rester prudents vis-à-vis de la question des transferts de technologie. Pour le moment, nous nous contentons de définir une histoire commune aux villes céramiques du monde, au niveau culturel et artistique. Les entreprises protègent quoi qu'il en soit leurs savoir-faire : nous ne savons pas comment les industries de Delft réalisent leur fameux bleu, par exemple. Il faut en cela distinguer le partenariat du secret industriel. Ce n'est d'ailleurs pas le rôle d'une collectivité comme Limoges que de se substituer à une profession. L'intérêt pour la Ville est de permettre le maintien de ses emplois céramiques (3 000 personnes). Notre ambition est donc de faire en sorte que l'environnement soit plus favorable aux entreprises limougeaudes. Nous proposons par exemple un transfert amical de jeunes, de formations, de pratiques du design, de qualité, etc. En matière de céramique, quoi qu'il en soit, nous avons une dizaine d'années d'avance.

De la salle (Hélène CREPEAU)

Nous nous interrogeons sur l'influence de la globalisation sur la diplomatie des villes. Le groupe européen a-t-il échangé sur les droits de l'Homme avec les Chinois, notamment dans cette économie de la céramique ?

Jean-Pierre LAUCOURNET

Non, pas du tout. La route européenne poursuit essentiellement un but touristique, et constitue un dispositif différent de la Route Mondiale de la Céramique.

De la salle (Hélène CREPEAU)

Je trouve dommage que l'équipe de la direction internationale n'ait pas été plus impliquée dans ce processus.

Jean-Pierre LAUCOURNET

Le rôle du politique est essentiel dans ce type de démarche et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que la direction générale des services porte ce projet, même si la direction des relations internationales de la Ville n'en a pas été exclue.

Mondialisations et diplomatie des autorités locales, enjeux et dynamiques

Christophe MESTRE

Expert en développement au CIEDEL²⁹

Quelles sont les influences des mondialisations sur la diplomatie des autorités locales ? Je répondrai à cette question en trois points :

- un rappel sur l'articulation entre les mondialisations et l'action extérieure des collectivités territoriales
- une interrogation sur le caractère spécifique de la diplomatie des autorités locales (est-elle présente dans les différentes catégories d'action extérieure des collectivités territoriales ou est-elle à part ?)
- un focus sur l'influence des mondialisations dans la diplomatie des autorités locales.

● L'articulation entre les mondialisations et l'action extérieure des collectivités locales

Les mondialisations sont des processus anciens. Elles ont contribué à la multiplication et à la diversification de l'action extérieure des collectivités territoriales. Le premier champ d'action correspond aux mondialisations politiques. A l'époque de la guerre froide, par exemple, des coopérations se sont développées entre les collectivités liées au parti communiste en France d'une part et celles des pays « frères ».

En outre, la mondialisation économique contribue à développer les relations de coopération décentralisée. La DAECT a ainsi évalué les relations avec la Chine, et montre bien que beaucoup de collectivités françaises s'y impliquent. Beaucoup de collectivités françaises considèrent qu'il est impossible de ne pas coopérer avec la Chine, mais peu mènent une réflexion allant au-delà de cet argument, quant aux intérêts réciproques d'une telle coopération.

Les mondialisations passent aussi par les individus. Toutes les communes ont des électeurs ou de futurs électeurs d'origine étrangère. De nombreuses familles accueillent en leur sein des personnes d'origines étrangères, par mariage par exemple. En outre, nous circulons tous à l'étranger. Ce brassage

²⁹ Le CIEDEL est un institut de formation de professionnels du développement. Depuis le début des années 1990, il est très impliqué dans l'appui et l'accompagnement des acteurs de la coopération et notamment des collectivités territoriales. Il a notamment créé un réseau de coopération (Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération – Resacoop). Il joue également un rôle de maître d'œuvre dans des relations de coopération, comme par exemple entre la Picardie et le Niger.

incite les collectivités à nouer des relations sous forme de jumelage ou de coopération.

Il existe également une mondialisation des politiques, par le biais par exemple des politiques européennes, qui sont un facteur essentiel de développement de l'action extérieure des collectivités territoriales. Ainsi, une analyse des fonds INTERREG 2000-2006 révèle l'existence de 12 000 réseaux de collectivités mis en place dans le cadre de la mobilisation de ces fonds.

Ainsi, les processus de mondialisations sont un facteur de développement et de diversification de la nature de l'action extérieure des collectivités territoriales.

● **La diplomatie des autorités territoriales, une action à part des autres actions internationales ?**

La diplomatie est-elle présente dans les différentes actions extérieures des autorités locales ? Certaines coopérations décentralisées participent à la diplomatie, notamment en temps de guerre. Par exemple, la région Rhône-Alpes coopère avec celle de Tombouctou depuis 1984 et a poursuivi cette coopération lors de la guerre civile des années 1990, en veillant à contribuer au dialogue intercommunautaire. Aujourd'hui, bien qu'occupée par différents groupes armés, la région de Tombouctou ne connaît pas de conflit intercommunautaire. La coopération décentralisée contribue à l'existence d'une culture de paix dans cette région, où des groupes se disputent l'accès aux ressources naturelles, politiques, financières ou contrebandières. Autre exemple, la ville de Ouagadougou façonne l'image du Burkina Faso au niveau mondial grâce à la coopération décentralisée. Les réseaux de villes peuvent donc jouer un rôle diplomatique important.

La mobilité internationale joue aussi un rôle essentiel dans la diplomatie des autorités locales. Chambéry, par exemple, organise chaque année le « tour du monde au manège ». A cette occasion, des étudiants issus de 80 pays présentent leur pays et leur culture aux habitants de la ville. Cet événement contribue à la diplomatie par les peuples.

La promotion économique est une autre action diplomatique. La Région Rhône-Alpes, a ainsi ouvert 27 bureaux de Rhône-Alpes international (RAI) au niveau mondial.

Aujourd'hui, même si les résultats sont limités, la dimension diplomatique est inhérente à l'ensemble des catégories d'actions extérieures des collectivités territoriales.

● **L'influence des mondialisations sur la diplomatie des autorités locales**

En revanche, l'influence des mondialisations sur la diplomatie des autorités locales est contrastée. Les mondialisations plaident pour que les collectivités territoriales aient une place dans les espaces de négociations diplomatiques. Cependant, souvent, le contenu des actions diplomatiques des autorités locales s'aligne sur les idées étatiques et internationales.

Quelle est donc la plus-value apportée par les collectivités territoriales dans les négociations sur le climat, ou sur les Objectifs du millénaire pour le

développement (OMD) ? Quelles collectivités s'alertent quant aux manques de ressources mises à disposition pour faire face aux charges que créent ces objectifs ? Lesquelles se demandent si la « religion » des OMD est une bonne « religion » pour l'avenir des collectivités, en particulier des pays du Sud ? Quelles collectivités territoriales plaident pour la défense des droits de l'Homme en Chine ou en Tunisie ? En France, un maire a pris une position diplomatique différente de celle de l'Etat : Bertrand Delanoë, en faisant du Dalaï-lama un citoyen d'honneur de la Ville de Paris ou en prenant position sur la démocratie en Tunisie.

La question centrale quant à l'influence des mondialisations sur la diplomatie des collectivités locales est donc celle de la capacité de celles-ci à construire et à défendre des positions complémentaires, voire divergentes, de celles des Etats, dans des mécanismes institutionnels complexes. Les collectivités peuvent développer des idées différentes de celles des Etats. Les structures institutionnelles, telles que CGLU, ne doivent pas fonctionner selon la logique du plus petit dénominateur commun, mais au contraire fournir aux collectivités locales les moyens de travailler selon une logique d'exigence par le haut, pour sortir des contraintes diplomatiques étatiques.

Echanges avec la salle

De la salle (Nicolas MAISETTI)

Pourquoi les collectivités locales trouvent-elles un terrain confortable pour leur diplomatie là où les droits de l'Homme et la démocratie ne sont pas forcément respectés ? Peut-être est-ce là un effet de confort, de « dépendance au sentier » (c'est-à-dire des habitudes de travail). Il est difficile, ainsi d'accompagner ou de soutenir des réformes démocratiques. En Chine, il est plus facile de travailler selon des logiques connues, tout comme c'était le cas face aux pays méditerranéens. Les collectivités locales se sont par exemple peu engagées à soutenir les mouvements d'émancipation lors des révolutions arabes, peut-être à cause des routines bureaucratiques mises en place depuis 30 ans et d'une dépendance à un sentier de coopération connu.

De la salle (Bertrand GALLET)

Cette question soulève un véritable débat. Agir comme Bernard Henri-Lévy, ou considérer qu'accueillir le Dalaï-lama est un critère absolu de respectabilité diplomatique ne mène nulle part. C'est là une caricature d'une « diplomatie-gadget » qui n'est pas l'essentiel.

Je désapprouve l'idée selon laquelle les élus seraient ignorants des événements. A plusieurs reprises, je me suis rendu à Tunis pour obtenir du ministre de l'Intérieur de Ben Ali la tenue d'assises bilatérales franco-tunisiennes, en vain. La plupart des coopérations franco-tunisiennes sont mortes d'asphyxie, à cause du ministère de l'Intérieur, de l'interdiction de voyager faite au maire de Tunis, etc. La révolution a créé un appel d'air fantastique et toutes les collectivités françaises se sont précipitées en Tunisie. La logique des Etats est aussi de traiter avec des pays comme la Chine : si la France ne devait avoir de rapports qu'avec des Etats démocratiques à la scandinave, elle n'aurait plus de politique étrangère. D'autres concepts ont été inventés, tels que la notion de progression. L'évolution sur 10 ans de certains marqueurs (droit de l'Homme, etc.), permet de décider si l'on accompagne un

pays ou non. Par ailleurs, les donneurs de leçons occidentaux irritent le monde entier. Il faut savoir balayer devant sa porte. Pour les collectivités locales, il faut accompagner les démocraties locales en progression, même s'il existe des conflits. Par exemple, nous avons tenu des assises franco-marocaines sur la décentralisation à Fez, en 2000. Pierre Mauroy et Alain Juppé y sont intervenus, face au directeur des collectivités locales marocain, ancien membre du gouvernement d'Hassan II et ultra-centralisateur, dont le discours soulignait que la démocratie locale était un luxe de pays riches. André Azoulay, conseiller de Mohamed VI, l'a contredit, en se servant de la coopération décentralisée franco-marocaine pour faire passer un message allant dans le sens de la décentralisation. Nous avons ainsi pu intervenir dans le débat interne marocain.

Cette situation se présente souvent : le côté « exemplaire » de nos collectivités et les échanges d'informations finissent par donner racine à l'idée de démocratie, ce qui peut parfois remonter jusqu'au sommet de l'Etat. Le maire de Canton, par exemple, intervient dans des débats au niveau international avec d'autres maires qui l'interroge sur la démocratie. Si l'on ne parle pas à ces élus et que l'on se contente de critiques, l'on ne fera pas avancer grand-chose. Il faut apprendre la diplomatie. Les collectivités locales ont des intérêts, mais les enjeux locaux ne sont pas aussi violents que les enjeux diplomatiques nationaux ou internationaux. Elles ont donc une carte à jouer pour faire avancer les choses. En outre, un maire ou un élu est beaucoup plus responsable sur ces questions qu'un président d'association, d'autant plus qu'aucun élu n'a été remis en cause violemment pour être intervenu, par exemple, au sujet des droits de l'Homme.

De la salle (Sophie KOTRAS)

En 1977, la mairie d'Angers est passée à gauche. La municipalité s'est alors interrogée sur la façon de gérer le jumelage avec Bamako, le Mali étant à l'époque régi par une dictature. Le jumelage était parti de relations caritatives. Jean Monnier a alors décidé de se rendre à Bamako. Lui et ses collaborateurs se sont interrogés sur la signification de travailler avec une ville comme Bamako, alors moins développée qu'aujourd'hui et vivant sous une dictature. Le choix était le suivant : soit la ville d'Angers se drapait dans ses principes et refusait de travailler avec des dictateurs, soit elle choisissait de jouer un rôle, modeste, pour que dans la proximité et le « temps long » les élus parviennent à faire passer quelques messages impossibles à délivrer dans d'autres instances. Le pari a été fait de mener ce partenariat sur quelques années, et d'évaluer ses résultats.

Lorsque l'on constate une progression, il est intéressant de poursuivre les relations. Grâce à une certaine liberté de parole et de connaissance réciproque, il est possible de dire des choses. Le schéma se reproduit pour les relations avec la Chine. Une anecdote illustre la complexité de ces partenariats : la ville jumelle d'Angers en Chine souhaitait que des viticulteurs soient présents pour un salon des vins. L'événement se tenant pendant les vendanges, les viticulteurs ont refusé de se déplacer. Pour mon interlocuteur chinois, le maire d'Angers devait le leur ordonner. J'ai pu lui expliquer que cela n'était pas possible. Il faut disposer de la capacité à mesurer les progressions, et ne pas lâcher prise tant que des messages peuvent être passés. Enfin, il faut se dire que l'on vit dans un monde de communication ultra-accélérée. Dans ce contexte, la question du terrain et de la démocratie

locale est clé. La valeur ajoutée des collectivités locales tient peut-être dans cette parole décalée, non-officielle, qui permet de faire passer des messages.

De la salle (Yves VILTARD)

Christophe Mestre a mis le doigt sur un point sensible. Ce débat montre les limites de l'action des collectivités territoriales et son ambiguïté. Bien sûr, la responsabilité interdit de s'engager dans certains combats. Cela justifie pleinement le rôle des entrepreneurs de causes (présidents d'association, etc.), résolument dissidents, qui sont des aiguillons décisifs dans l'histoire. Par exemple, les révolutions des pays de l'Est sont venues des dissidents, des gens courageux, qui étaient peu nombreux et se sentaient peu écoutés quelques années avant la chute du mur de Berlin. Ils ont été les ferments de ces révolutions, en ayant su se dresser contre le pouvoir. Les dissidents chinois sont dans une situation similaire aujourd'hui. La dissidence n'est pas une importation de notre part, elle est bien chinoise, et nous avons le devoir de l'écouter.

Ce sujet est véritablement sensible, et au cœur de la question de la diplomatie des collectivités locales. Il est particulier et ambigu. Cette ambiguïté est néanmoins positive. Les collectivités locales ne pèchent pas par compromission par exemple. Il existe des porteurs de causes multiples, antimondialistes qui peuvent nous irriter mais portent des messages. Les dissidences s'inventent et nous sidèrent. Il faut faire preuve de courage pour être dissident dans un pays totalitaire, et nous avons un devoir de soutien aux personnes opprimées dans ces pays. Ceci n'est pas en contradiction avec l'action internationale des collectivités territoriales, mais montre simplement ses limites. Ce type de soutien valorise l'idée que l'intervention des collectivités territoriales est pacifique, voire pacificatrice. Cette intervention trouve cependant ses limites dans le fait que les collectivités ne maîtrisent pas les faits sociaux majeurs des sociétés avec lesquelles elles peuvent être amenées à nouer des partenariats.



Figure 8. Les participants au séminaire réunis en atelier

Atelier 4/Quels résultats et quels effets sur les territoires concernés par la diplomatie des autorités territoriales ?

Laurent GENDRON

Au cours de cet atelier, il s'agit de mesurer l'impact des actions entreprises dans le cadre de la diplomatie des autorités territoriales. Une première expérience menée entre la ville de Rennes et celle de Diyarbakir en Turquie sera présentée par Roselyne Lefrançois. Ensuite, Alain Frémont évoquera l'action entreprise par la ville de Nevers dès 2001 pour renouer avec une collectivité territoriale serbe.

La coopération urbaine entre Rennes et Diyarbakir : une opération réussie

Roselyne LEFRANCOIS

Adjointe au maire – Ville de Rennes

● L'ancrage international de la ville de Rennes

La ville de Rennes a très tôt fait de l'engagement européen et international un élément fort de son identité. Ainsi, elle a noué 14 accords de jumelage et deux accords de coopération. Huit jumelages ont été établis avec des villes européennes. Le plus récent d'entre eux a permis à la ville de Rennes de porter son regard vers le sud de l'Europe puisqu'il concerne la ville de Saint-Jacques-de-Compostelle. Les autres jumelages européens sont davantage orientés vers l'Europe du nord ou l'Europe centrale (et ce, parfois depuis bien avant la chute du mur de Berlin, puisque le jumelage établi avec Brno, deuxième ville de République tchèque, date de 1965).

L'ancrage international de Rennes s'explique par la succession à la tête de la ville de deux maires entre 1953 et 2008, qui l'un et l'autre nourrissaient une vision européenne et internationale. Le premier, Henri Fréville, a effectué quatre mandats entre 1953 et 1977. Le second, Edmond Hervé, a ensuite conservé la fonction de maire de 1977 jusqu'en 2008.

● 1979 : quatre autobus rapprochent Rennes et Diyarbakir

La ville de Diyarbakir, située en Turquie dans la région de l'Anatolie du sud-est, compte une population majoritairement kurde. Avant d'établir toute coopération avec cette ville, nous avons donc vérifié que nous partagions notre vision des frontières de la Turquie avec les représentants de Diyarbakir.

L'amitié entre Rennes et Diyarbakir est née en 1979, lorsque la ville française a fait don à la municipalité turque de quatre autobus en réponse à l'appel lancé par Mehdi Zana, alors nouveau maire de Diyarbakir, pour faire face à des difficultés de transports. Ces autobus sont encore aujourd'hui en circulation à Diyarbakir. Par la suite, des délégations municipales de Rennes et de Diyarbakir se sont régulièrement rendues visite. Ces échanges ont généré du dialogue et de la confiance.

● 2005 : un projet de coopération en gestion urbaine s'ébauche

En 2005, lors de la première visite à Rennes du maire actuel de Diyarbakir, Osman Baydemir, est née l'ébauche d'une coopération en gestion urbaine entre les deux villes, soutenue par l'ambassade de France en Turquie, le MAEE et l'AFD. **Grâce à cette coopération, il s'agissait pour Diyarbakir de bénéficier d'un appui afin de répondre aux problèmes d'aménagement urbain posés par l'existence de 7 800 « gecekodu³⁰ ».** Ces logements de fortune construits illégalement abritent les populations pauvres de Diyarbakir, le plus souvent des « immigrés de l'intérieur » fuyant le conflit kurde. Nombre d'entre eux sont regroupés dans le quartier de Ben U Sen qui est adossé à la muraille historique de la ville, pour laquelle la ville de Diyarbakir a demandé le classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

A la suite de visites de diagnostic effectuées par des élus et des experts rennais, la coopération s'est concrétisée en 2008 dans les domaines de l'urbanisme, du logement, du patrimoine, des transports et des déchets. Une dizaine de cadres de la ville de Diyarbakir ont ainsi été accueillis en stage dans les services municipaux et métropolitains rennais. Ces séjours d'une semaine à un mois ont permis à des responsables de Diyarbakir, qui pour la plupart ne s'étaient jamais rendus à l'étranger, de découvrir des réalisations rennaises mais surtout de porter un nouveau regard sur les problèmes de leur ville. L'accueil de ces stagiaires a également été source d'enrichissement pour les équipes rennaises.

● Octobre 2009 – avril 2010 : une étude d'aménagement urbain pilotée par Rennes s'engage à Diyarbakir

Par la suite, d'octobre 2009 à avril 2010, à la demande de Diyarbakir et avec le soutien de l'AFD, la ville de Rennes a piloté une étude sur le projet d'aménagement urbain de la municipalité turque. Il s'agissait d'analyser les besoins en aménagement de la ville puis de formuler des recommandations.

L'étude s'est déroulée en plusieurs phases. En octobre 2009, une convention tripartite a d'abord été signée entre les municipalités de Rennes, Diyarbakir et l'AFD. Ensuite, une première mission rennaise s'est rendue sur le terrain afin d'analyser les besoins en espace urbain et de réfléchir à leur cohérence avec le programme de transformation urbaine établi par Diyarbakir. En février 2010, une deuxième mission rennaise a séjourné pendant une semaine à Diyarbakir afin de présenter un rapport d'étape. A cette occasion, la mission rennaise a également rencontré à Ankara des représentants du TOKI³¹, l'agence turque du développement du logement. Enfin, en avril 2010, une troisième mission rennaise s'est rendue à Diyarbakir pour présenter et discuter des recommandations du rapport final de l'étude.

La ville de Diyarbakir a alors choisi de s'engager dans la mise en place d'un observatoire de l'habitat – préconisée dans le rapport d'étude – et dans la réalisation, avec l'appui de la ville de Rennes et de l'AFD, d'une opération de

³⁰ Le terme « gecekodu » signifie littéralement « construit en une nuit ». Il désigne en Turquie des abris de fortune, construits sans autorisation et le plus souvent sommairement constitués de murs en parpaings et d'un toit en tôle.

³¹ Le TOKI est l'organisme national en charge du développement de l'habitat en Turquie. C'est lui qui fixe les moyens alloués aux collectivités pour mener leur politique de l'habitat. Le niveau de ces moyens dépend bien sûr de la taille de la population de chaque collectivité. Or selon le recensement officiel, Diyarbakir compte 900 000 habitants alors qu'en réalité sa population oscille plutôt autour de 1,3 million d'habitants

rénovation urbaine innovante dans le quartier de Ben U Sen. Contrairement à ce qu'avait envisagé auparavant la municipalité, le projet présente l'avantage de ne prévoir aucune expulsion de la population installée sur place.

● Octobre 2011 : les Ateliers d'urbanisme de Cergy se déplacent à Diyarbakir

En octobre 2010, trois équipes internationales et pluridisciplinaires, composées de sociologues, d'architectes, d'ingénieurs, etc., ont travaillé en parallèle pendant dix jours sur le projet d'aménagement du quartier de Ben U Sen dans le cadre d'un atelier organisé par l'association Les Ateliers d'urbanisme de Cergy. A l'issue de leur étude, les trois équipes ont adressé des recommandations et des propositions à la municipalité de Diyarbakir. Cofinancé par l'AFD, la ville de Rennes et le MAEE, ce travail a permis un croisement de regards, essentiel à l'évolution de la démarche de Diyarbakir. De plus, cet atelier a amené pour la première fois l'un des membres du TOKI à se déplacer en région à Diyarbakir.

Par ailleurs, de mon côté, j'ai profité de ma venue à Diyarbakir dans le cadre des Ateliers d'urbanisme de Cergy, pour m'entretenir avec les présidents de l'association des droits de l'Homme et du barreau de Diyarbakir, des nombreuses arrestations qui ont lieu dans la ville. A l'heure actuelle, 151 personnalités (élus, conseillers municipaux, avocats, journalistes, etc.) sont emprisonnées à Diyarbakir. **Il est inacceptable que les droits de l'Homme ne soient pas respectés en Turquie. Or la coopération décentralisée, grâce aux relations de proximité qu'elle crée, est un levier de progrès dans ce domaine.** Ainsi, en octobre 2011, j'ai profité de ma rencontre avec le président du barreau de Diyarbakir pour lui proposer de participer au prochain colloque organisé par la commission internationale du barreau de Rennes sur le thème de l'accueil du mineur étranger. Cet événement réunit les barreaux des villes européennes jumelées avec Rennes (Exeter, Louvain, Erlangen, Vérone, Séville et Gdansk) et il nous semblait pertinent d'y associer également celui de Diyarbakir.

Echanges avec la salle

De la salle

Comment la communauté turque a-t-elle perçu votre engagement en faveur des droits de l'Homme ?

Roselyne LEFRANCOIS

Cet intérêt a été perçu de manière très favorable à Diyarbakir, puisque la ville est majoritairement kurde. A Rennes, il a fallu expliquer notre démarche à la communauté turque et à la communauté kurde. Nous nous efforçons par ailleurs de favoriser la mixité sociale entre ces deux communautés.

De la salle

Comment votre démarche a-t-elle été perçue par l'Etat ?

Roselyne LEFRANCOIS

La coopération engagée en 2008 s'inscrit dans une initiative du MAE visant à favoriser le rapprochement des collectivités françaises et turques. Nous avons répondu positivement à sa sollicitation, en posant la condition de pouvoir poursuivre le partenariat existant avec Diyarbakir. Nous avons senti que les

représentants de l'Etat auraient préféré que nous nous tournions vers une autre ville, mais nous n'avons pas cédé.

De la salle (Pierre POUGNAUD)

Depuis l'automne 2011, CUF compte un groupe-pays Turquie. L'installation de ce groupe n'a pas été un exercice facile car elle s'est déroulée au cours d'une période où il régnait un climat difficile entre la Turquie et la France. Par ailleurs, **nous avons choisi de créer ce groupe indifféremment du sort de l'adhésion turque à l'Union européenne, car il existe déjà de nombreuses raisons diplomatiques pour coopérer avec la Turquie.** La France a notamment participé au processus de stabilisation des frontières turques à l'issue de la Première Guerre mondiale. Or ces frontières posent aujourd'hui des difficultés à la Turquie. La France doit donc avoir une attitude responsable dans ce domaine et comprendre les préoccupations du gouvernement turc.

Le fait que la ville de Rennes ait persisté à poursuivre son partenariat avec Diyarbakir prouve que les collectivités possèdent une certaine autonomie. De plus, la ville de Rennes a ainsi acquis le respect de son interlocuteur. De notre côté, nous ne pouvons pas demander à la municipalité de changer de ville partenaire, car il existe peu de cas de coopération décentralisée avec la Turquie, et certains d'entre eux se cantonnent à des aspects techniques plutôt que politiques (c'est le cas de la coopération entre Marseille et Izmir, par exemple, limitée en raison de l'importance de la communauté arménienne à Marseille). Le partenariat entre Rennes et Diyarbakir correspond dans ce contexte à une « coopération de référence » avec la Turquie. Nous continuerons à la soutenir et nous serons heureux de nous appuyer sur ses enseignements dans le cadre du groupe-pays Turquie. Par ailleurs, à partir de cette référence, nous essaierons de diversifier notre présence en Turquie en investissant des domaines particuliers, comme celui de l'eau et de l'assainissement pour lequel il existe une forte demande. La coopération culturelle se poursuivra également. Nous pourrions ainsi reconquérir en Turquie des positions jusqu'alors compromises. Je tiens par ailleurs à réaffirmer que nous travaillons en parfaite transparence. A un mois d'intervalle, j'ai participé à l'installation du groupe-pays Turquie au siège de CUF puis à celle du groupe Arménie au conseil général des Hauts-de-Seine. J'assume entièrement les propos que j'ai tenus en ces deux occasions car ils sont compatibles.

Tout au long de sa coopération avec Diyarbakir, Rennes a agi avec courage et détermination. Grâce à quelques coopérations similaires supplémentaires, la coopération franco-turque pourra être sauvée. Par ailleurs, n'oublions pas que le président de CGLU est le maire d'Istanbul et qu'il existe d'importantes coopérations avec l'aire métropolitaine de Marmara. En conclusion, j'assure la ville de Rennes de notre soutien et de notre admiration envers sa démarche.

Roselyne LEFRANÇOIS

Lorsque le maire d'Istanbul, Kadir Topbas, a été élu président de CGLU, je me souviens avoir rédigé un communiqué pour le maire de Rennes afin de manifester nos inquiétudes vis-à-vis de Diyarbakir. Le conseil municipal de Rennes a également adopté à l'unanimité le 5 mars 2012, un vœu de solidarité adressé aux populations de Diyarbakir et des arrondissements alentours pour les arrestations survenues.

Par ailleurs, je retiens trois impacts concrets à Rennes de notre coopération avec Diyarbakir : le décloisonnement des délégations, l'ouverture de notre horizon grâce aux rencontres permises par cette coopération, et la communication avec les citoyens grâce aux journaux municipaux et l'organisation de conférences.

De la salle (Sophie KOTRAS)

Il est important de ne pas dissocier l'action qui s'est déroulée à Diyarbakir de son impact local. Au travers de coopérations comme celles qui lient Rennes à Diyarbakir, nous effectuons également un travail de pédagogie sur l'international auprès de tous les citoyens. De son côté, l'école doctorale en sciences humaines du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) des Pays-de-la-Loire, située à Angers, vient de signer un partenariat avec l'université de Bamako, grâce auquel elle accueillera des doctorants maliens et formera des formateurs à Bamako. **Enfin, il est primordial que chaque programme municipal inclue la dimension internationale, car sans portage politique, aucune action ne peut aboutir.**

Laurent GENDRON

L'exposé de Roselyne Lefrançois témoigne du rôle que peuvent jouer les collectivités locales lorsque, temporairement, un froid apparaît dans des relations interétatiques. La coopération décentralisée permet d'assurer un lien permanent entre deux pays. Elle participe donc bien de la diplomatie. L'Etat peut se féliciter de compter sur cette deuxième voie dans les relations avec les pays étrangers.

L'appui de Nevers à Sremska Mitrovica dans un contexte post-conflit

Alain FREMONT

Président du groupe-pays Serbie, CUF, conseiller municipal – Ville de Nevers

● **Préambule**

Située dans le Centre de la France, Nevers est une ville ligérienne de taille moyenne qui compte environ 40 000 habitants. Elle cultive ses relations internationales depuis plus de 50 ans. Ainsi, elle a établi 11 jumelages dont neuf avec des villes européennes, un avec une ville tunisienne et un dernier avec une ville chinoise. Des coopérations ont également été nouées avec le 7^e district de Budapest en Hongrie, avec Asmara en Erythrée et enfin avec Sremska Mitrovica en Serbie. Cette dernière coopération sera l'objet de mon exposé.

● **Cadrage théorique de la coopération décentralisée**

A Sofia, en 2008, la ville de Nevers a participé aux 1^{ères} Rencontres régionales de la coopération transfrontalière, du développement durable, des territoires et de la coopération décentralisée dans les Balkans. **A cette occasion, nous avons été amenés à définir la coopération décentralisée comme l'action extérieure des collectivités territoriales et l'ensemble de leurs actions de coopération internationale.** Dans ce cadre, les jumelages constituent une forme de coopération décentralisée. Ils sont très nombreux dans les villes et villages français et sont le plus souvent établis avec une ville allemande. Ces

jumelages reposent sur des associations auxquelles chaque municipalité apporte un soutien important.

L'évolution du rapport à l'international des collectivités territoriales a accompagné l'évolution des Etats et du contexte international. Désormais, les villes sont complémentaires des Etats et agissent en synergie avec eux. Par ailleurs, depuis 2007, la loi Thiollière³² offre un cadre juridique à l'action internationale des collectivités. Enfin, la coopération décentralisée ne peut s'envisager sans le respect de la collectivité territoriale partenaire et de ses valeurs patrimoniales, culturelles et linguistiques. Cette notion détermine au premier chef le succès d'une opération de coopération décentralisée.

Les 1^{ères} Rencontres régionales de la coopération transfrontalière, du développement durable, des territoires et de la coopération décentralisée dans les Balkans ont été animées par des autorités françaises, bulgares et serbes, et par des réseaux (CUF, CCRE, *Network of Associations of Local Authorities of South-East Europe* – NALAS –, etc.). Si tous ces partenaires sont légitimes, le forum a mis en exergue leur complémentarité et leur nécessaire coordination.

Enfin, toute coopération décentralisée doit pouvoir s'appuyer sur une volonté politique partagée (engagement du maire et de l'équipe municipale), afin de montrer aux citoyens que n'importe quelle ville française, même de taille moyenne peut diffuser sa culture au-delà de ses frontières et profiter en retour de la culture de son partenaire. Par ailleurs, il est nécessaire de respecter certaines règles administratives pour construire une coopération décentralisée. Ainsi, ce type de partenariat repose sur des délibérations du conseil municipal soumis à l'autorité de tutelle.

● 2001-2005 : les débuts de la coopération entre Nevers et Sremska Mitrovica

En Serbie, l'an 2000 a été marqué par la chute de Milosevic. Par la suite, la jeune démocratie serbe s'est restructurée autour de nouvelles équipes municipales mais qui se sont retrouvées rapidement démunies face aux difficultés rencontrées. **Deux représentants de la conférence permanente des villes yougoslaves se sont alors rendus à Paris pour demander l'appui des municipalités françaises. C'est dans ce cadre qu'a été mis en place un programme de coopération décentralisée entre Nevers et Sremska Mitrovica.**

Dès 2002, les premiers échanges ont concerné les bibliothèques, les musées et les écoles de musique des deux villes. Ensuite, en 2003, une convention a été signée entre les deux municipalités. Elle a permis la rénovation entre 2003 et 2005 d'une salle du musée archéologique de Srem, la réfection du toit protégeant une mosaïque antique et la conception d'un « fil bleu » qui correspond à un cheminement piétonnier au travers de la ville mettant en valeur les éléments de son patrimoine (à chaque étape du « fil bleu » sont installés des panneaux explicatifs rédigés en anglais, en serbo-croate et en français, des livrets d'accompagnement du « fil bleu » ont également été distribués dans la ville). Auparavant, une mission d'expertise avait été

³² La loi Thiollière du 2 février 2007 fait de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités territoriales et permet une grande liberté d'initiative

diligentée sur place par la ville de Nevers. Les élus municipaux se sont également ensuite rendus à Sremska Mitrovicà.

Autre action entreprise dans le cadre de cette coopération décentralisée, une toile représentant les deux villes, réalisée par le peintre Dragan Martinovic. Des échanges ont également eu lieu entre des élèves de Nevers et de Sremska Mitrovicà. De plus, des techniciens serbes ont été formés aux métiers des musées et des bibliothèques.

● 2006-2008 : la coopération se diversifie prend de l'ampleur

Une deuxième convention triennale a ensuite été signée pour la période 2006-2008. Au cours de cette période, nous avons accueilli à l'occasion de la foire-exposition de Nevers une délégation de Sremska Mitrovicà. Nous avons également poursuivi la restauration de la mosaïque antique du musée de Srem. Il s'agissait d'un travail de longue haleine car par le passé, afin de la protéger, des responsables de la ville avaient découpé en plusieurs morceaux la mosaïque pour la cacher. Par ailleurs, à la demande de nos amis serbes, nous avons créé un espace francophone à Sremska Mitrovicà afin d'instaurer des cours de langue française. Dans ce cadre, nous avons collaboré avec les services de l'ambassade et des centres culturels français de Belgrade et de Novi Sad. De plus, par la suite, le directeur de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Nevers, accompagné d'un professeur spécialisé dans l'apprentissage du français en tant que langue étrangère, s'est rendu à Sremska Mitrovicà afin d'évaluer la qualité des cours de français dispensés dans la ville et de participer à l'amélioration du dispositif.

Outre la coopération décentralisée mise en place entre Nevers et Sremska Mitrovicà avec l'aide de CUF, plusieurs villes françaises ayant établi une coopération avec la Serbie ont été sollicitées par le Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre d'autres programmes européens. Il convient par ailleurs de noter que nous avons apporté systématiquement un appui institutionnel à la mise en place des nouvelles lois serbes de décentralisation et de retour local du patrimoine national qui était jusqu'alors considéré comme un patrimoine d'Etat.

● 2009-2011 : la coopération s'élargit aux citoyens

En 2009, une troisième convention triennale a été signée pour la période 2009-2011. Par ailleurs, nous faisons en sorte que la communication sur cette coopération décentralisée soit la plus large possible à Nevers. Par exemple, chaque numéro du bulletin municipal comprend une rubrique consacrée à l'actualité internationale de la ville qui permet de tenir nos concitoyens régulièrement informés des jumelages auxquels Nevers est associé, des budgets consacrés à la coopération décentralisée, etc. Nous agissons donc en totale transparence.

Dans le cadre de la troisième convention établie avec Sremska Mitrovicà, nous avons apporté un soutien logistique au développement touristique de la ville. Celle-ci possède en la matière des atouts qu'il faut cependant mettre en valeur. Pour y parvenir, nous avons par exemple accueilli à Nevers le directeur de l'office de tourisme de Sremska Mitrovicà afin de le former. Cette convention a été également l'occasion d'engager une nouvelle phase de coopération. **Après les rencontres entre élus et une phase d'aide à**

l'organisation municipale apportée par les services de la ville de Nevers, il était en effet temps de favoriser les échanges entre les citoyens. Des adolescents d'un centre social neversois se sont ainsi rendus en Serbie. Leur voyage a été longuement préparé, notamment lors de la visite de plusieurs élus serbes à Nevers. Les parents des enfants ont été associés à cette préparation. Nous avons apporté des réponses à toutes les questions qu'ils se posaient sur ce voyage vers une destination perçue par nombre d'entre eux comme lointaine. Ce séjour a été très profitable aux enfants, qui se sont comportés de manière exemplaire à Sremska Mitrovica, alors qu'ils étaient considérés comme turbulents à Nevers. Je pense que ce voyage restera longtemps dans leurs souvenirs, puisque pour la plupart d'entre eux, il s'agissait d'une première expérience à l'étranger.

● L'engagement pluriel de Nevers en Serbie

Outre ce partenariat établi dans le cadre d'un projet porté par CUF, la ville de Nevers a poursuivi son implication dans le programme de coopération entre la France et les Balkans soutenu par l'AADL. Celui-ci aborde des thématiques comme le tourisme durable, le développement rural, les nouvelles technologies et la communication, la francophonie, la jeunesse et la citoyenneté. La ville de Nevers, associée à celle de Belfort, s'est plus particulièrement impliquée sur cette dernière thématique. Ce programme de coopération entre la France et les Balkans existe encore à l'heure actuelle.

Par ailleurs, la ville de Nevers est également impliquée dans un programme international de gestion des performances au niveau local, qui réunit des techniciens serbes, allemands et français. Ce programme leur permet de partager leurs expériences afin d'améliorer la gestion des performances des villes dans l'élaboration des budgets municipaux et de la propriété municipale. Il est donc l'occasion d'aborder des sujets de législation. Son utilité ne fait aucun doute pour des pays comme la Serbie, dont l'entrée dans l'Union européenne est conditionnée au respect de certains critères de démocratie et de décentralisation.

Enfin, nous avons découvert le *Regional Socio-Economic Development Program 2* (RSEDP II) au hasard d'une mission de CUF effectuée en 2010 en Serbie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo qui nous a amenés à visiter les représentations de l'UE dans ces pays. Malheureusement, notre projet élaboré en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre n'a pas été retenu. Ce genre de déception fait partie de la vie d'une coopération décentralisée. Nous continuons toutefois à travailler sur la rédaction de projets européens à la demande de l'ambassade, sur des sujets comme la mise en place d'un système de gestion durable et de déchets.

La réussite de tels projets repose autant sur le travail des techniciens municipaux que sur celui des élus. **De plus, outre leurs compétences, ces techniciens doivent être militants, dans le sens où ils doivent être en accord parfait avec la politique définie par les élus.** Cet aspect est indispensable, car le service des relations internationales fait office de coordinateur des autres services tout au long de la mise en œuvre des actions qu'il dirige. Il joue un rôle transversal.

● Conclusion

S'engager dans une coopération décentralisée doit avoir du sens. Lorsque nous nous sommes rendus à Belgrade en 2001, nous avons été confrontés à un pays caractérisé par l'absence de représentations diplomatiques. Il était nécessaire que le pays s'engage dans un processus de reconstruction, y compris morale. Dans ce cadre, la France avait un rôle à jouer car elle n'a jamais été en guerre contre la Serbie. Bien au contraire, au cours de la Première Guerre mondiale, les Français ont combattu aux côtés des Serbes. Ces derniers ont d'ailleurs été très reconnaissants envers l'armée française et ont fait ériger en 1932, à Belgrade, dans le parc de Kalemegdan, un monument en hommage à la France. Au 19^e siècle, l'écrivain français Alphonse de Lamartine a également été l'un des plus ardents défenseurs de la cause du peuple serbe.

Pour l'heure, Belgrade est une capitale européenne mais qui n'appartient pas à l'UE. Dans la région des Balkans qui n'est située qu'à quelques heures de vol de Paris, il est de notre devoir de faire en sorte que l'action des collectivités locales se poursuive en parallèle de celle menée par les gouvernements. Nous devons appliquer la même méthode que celle employée pour favoriser le rapprochement franco-allemand. Ainsi, nous devons faire en sorte que les citoyens de la France et des Balkans – et notamment les plus jeunes – puissent se rencontrer. Nous n'aurons de cesse de poursuivre notre action tant que ces Etats n'appartiendront pas à l'UE. Une véritable politique publique doit être instaurée dans nos collectivités pour aller dans ce sens, et ce d'autant plus lorsque l'UE connaît elle-même quelques difficultés internes.

Pour conclure, il me semble que la diplomatie des villes permet l'application sur le terrain du principe de subsidiarité, qui implique de déléguer certaines actions à d'autres échelons lorsque cela s'avère pertinent. En matière de diplomatie, les territoires doivent avoir un rôle à part entière, au même titre que l'Etat.

Par ailleurs, à mon sens, appartenir à des réseaux nécessite d'accepter que ces derniers puissent prendre des décisions. C'est pourquoi, je souhaite vous rappeler un extrait de la déclaration finale adoptée lors des 24^e Etats généraux du CCRE organisés à Malmö en avril 2009 : *« Nous saluons la reconnaissance par les chefs d'Etat et de gouvernement, dans la Déclaration de Berlin, que dans l'Europe d'aujourd'hui les tâches à réaliser sont partagées entre l'Union européenne, les Etats membres et leurs autorités locales et régionales. De plus, nous réaffirmons notre soutien au Traité de Lisbonne, notamment parce que, pour la première fois, un traité européen reconnaît pleinement le rôle des pouvoirs locaux et régionaux démocratiques, ce qui aura des conséquences concrètes sur la vie des citoyens »*. Il s'agit de deux faces d'une même réalité : une Europe démocratique qui trouve ses racines dans ses collectivités territoriales et qui implique ses citoyens dans tous les domaines de sa vie.

Echanges avec la salle

Laurent GENDRON

Cet exposé a permis de montrer notamment que la coopération décentralisée fait appel à des compétences-métier mais aussi au militantisme des villes.

De la salle (Pierre POUGNAUD)

Je remercie Alain Frémont pour son intervention qui a abordé un sujet difficile. En effet, la relation franco-serbe procède d'une amitié historique naturelle mais qui a été obscurcie par les malentendus et les humiliations. Les actions entreprises par les collectivités locales françaises en Serbie au cours des cinq dernières années n'ont pas été évidentes à mener, car les Serbes comprenaient mal certaines positions de la France, alors que celle-ci devait satisfaire certains engagements européens ou internationaux. La Serbie a pu se sentir isolée, y compris au cours du processus de rapprochement avec l'UE, en raison de certaines conditions posées qui ont pu sembler porter atteinte à l'honneur national aux yeux de certains Serbes. Se posait également le problème du Kosovo.

Dans ce contexte, l'approche des collectivités locales apparaît exemplaire à plusieurs égards. Tout d'abord, elles ont su établir des liens alors que Milosevic était encore au pouvoir avec des collectivités de l'opposition. Ensuite, elles ont su s'appuyer sur les forces vives de la démocratie pour mener leurs actions, sans toutefois exclure ceux qui ne s'étaient pas associés d'emblée au processus de démocratisation. En Serbie, les collectivités locales n'ont pas commis l'erreur de jugement que nous avons faite en Ukraine. Là-bas, nous avons contribué d'une certaine manière à l'emprisonnement de Ioulia Tymochenko en lui « collant une étiquette ». Elle fait aujourd'hui l'objet d'un traitement indigne. En Serbie, les récentes élections doivent être analysées avec rationalité. Le nouveau gouvernement a été élu, selon toute vraisemblance, de manière démocratique. Il n'y a donc pas lieu de cesser la coopération avec la Serbie, d'autant plus que de nouveaux partenariats se mettent en place, comme celui de la ville de Nancy avec un quartier de Belgrade.

En diplomatie, il ne faut donc pas céder aux effets de mode. Or les collectivités locales sont des atténuateurs des effets de mode, car elles ne cèdent pas aux pressions de l'opinion qui reflètent souvent un sentimentalisme d'occasion ou un apitoiement humanitaire parfois dévoyé. **Il est donc important de tenir compte des changements politiques qui adviennent dans des conditions respectueuses des principes de démocratie. Mais c'est seulement en cas d'atteinte aux libertés locales qu'il est nécessaire de réagir.** En Hongrie, par exemple, certaines positions peu orthodoxes du gouvernement au regard de nos principes, ne justifient pas que l'on prenne des mesures de rétorsion vis-à-vis des collectivités locales. Il est inutile de réagir comme l'a fait une grande ville française lors de l'ascension politique de Jörg Haider en Autriche, car les liens qui ont alors été rompus n'ont été renoués que dix ans plus tard. La diplomatie des collectivités locales doit s'inscrire dans une perspective de long terme, facilitée par la durée du mandat des élus territoriaux (six ans).

La coopération entre Nevers et Sremska Mitrovica est un exemple de réussite. Elle nécessitera peut-être à l'avenir d'engager des actions multilatérales, afin

d'aborder la problématique transfrontalière. Un colloque franco-autrichien sera d'ailleurs organisé en 2013 à l'Académie diplomatique de Vienne sur ce sujet et nous espérons obtenir le soutien de l'AADL sur cette initiative. J'en profite également pour rendre hommage à l'action menée par cette association.

Enfin, il me semble important sur le plan diplomatique de ne pas négliger l'importance du Conseil de l'Europe. Les dynamiques d'adhésion à l'UE ne justifient pas, en effet, de négliger le congrès des pouvoirs régionaux et locaux de l'Europe. Cette instance réunit 47 pays, qui ont souscrit à certaines valeurs démocratiques. Même s'ils ne les pratiquent pas toujours au quotidien, nous pouvons les leur opposer. Cela nous confère également un pouvoir d'appréciation. Or les collectivités locales constituent les capteurs qui permettent d'évaluer l'existence d'une démocratie de proximité vivante.

Roselyne LEFRANÇOIS

La diplomatie d'Etat et la diplomatie des collectivités territoriales sont complémentaires. La démocratie ne se décrète pas mais se promeut. Or les actions de proximité sont sources d'évolution. La coopération décentralisée a donc toute son utilité.

Bilan et synthèse finale

Synthèse et conclusion

Yves VILTARD

Il est bien prétentieux de conclure un séminaire marqué par la richesse des échanges. Les colloques ont pour fonction de faire apparaître des questions et c'est bien ce à quoi nous avons assisté pendant ces deux jours. Nous avons vu apparaître des lignes de débat, là où certains problèmes se posaient.

La communication d'Alain Frémont a mis en avant la coopération décentralisée et non la diplomatie des villes. Était-ce une provocation ? Je ne le crois pas. Au contraire, son exposé a permis de revenir sur une configuration évoquée en début de séminaire : la situation post-conflit, dans laquelle se pose le problème de la délimitation entre ce qui serait officiellement reconnu d'une part, par la diplomatie des villes et d'autre part, par la coopération décentralisée. **Cette dernière serait en quelque sorte « la diplomatie par temps calme », tandis que la diplomatie des villes renverrait davantage aux questions dramatiques de règlement des conflits.** Il est souvent difficile d'articuler parfaitement ces deux concepts.

Par ailleurs, il me semble qu'est apparue au cours de ce séminaire une distinction entre politique (*politics*) et politiques publiques (*policies*). Au cours de son exposé, Madame Lefrançoisa cependant nuancé ce point de vue, en montrant que l'engagement dans des politiques publiques peut être ressaisi par des politiques du fait d'un changement de contexte. On réintroduit, dans ce cas, une dimension politique à l'action de politique publique. Contrairement aux propos que j'ai tenus précédemment, tout se mélange et il est très difficile de circonscrire précisément la sphère des politiques et celle des politiques publiques.

J'ai également apprécié le débat qui s'est noué autour des questions de mondialisation. Dans ce domaine, ont été soulevées plusieurs difficultés d'interprétation, qui posent toutes la question des limites de l'action des collectivités territoriales. D'une part, on peut se féliciter du rôle de facilitateur mais aussi d'amortisseur joué par celles-ci. D'autre part, on peut cependant leur reprocher de ne pas être suffisamment sensibles aux changements de conjonctures.

Au cours des débats de cette seconde journée de séminaire, est apparue la dimension économique de l'action des collectivités territoriales, autour de l'exemple de la porcelaine de Limoges. Cet exemple a montré la manière dont les dimensions économiques, culturelles et patrimoniales jouent un rôle dans l'action d'une collectivité territoriale. En l'occurrence, la ville de Limoges défend son intérêt et son image mais transcende tout cela par une action internationale à la fois intéressante et courageuse, faisant face aux effets de la mondialisation qui s'invite partout, y compris dans les plus petits territoires par l'intermédiaire, par exemple, des délocalisations et de leurs effets sur les économies locales. Face à l'irruption de la mondialisation, les territoires doivent se défendre.

La culture de la paix a également été un élément structurant de ce séminaire. Ce thème a soulevé un débat intéressant sur la question de la dissuasion. On peut souligner, à cet égard, la frilosité de la France face aux propositions américaines. Notre pays a ainsi maladroitement donné l'impression de vouloir préserver sa force de dissuasion envers et contre tout. A mon sens, il s'agit plutôt d'une maladresse diplomatique. **La France devrait, de toute évidence, s'associer à l'option zéro proposée par Barak Obama. Cette option est totalement virtuelle et en tant que pétition de principe, il est absurde d'y opposer des réserves.** Dans l'absolu, l'option du désarmement intégral est imparable. On ne peut y être opposé. Je regrette que ce sujet pourtant capital n'ait pas été abordé au cours de la campagne présidentielle de 2012, car il soulève la question de la paix. La France ne peut conserver une position sinon belliciste, tout du moins négligente, sur ce sujet.

Enfin, les communications de Bertrand Gallet et de Pierre Pougnaud ont mis en évidence l'importance du rôle joué par le MAE et le réseau CUF dans la coopération décentralisée. Ce dernier joue un rôle capital dans la structuration et la représentation internationale des collectivités. Des progrès incontestables ont été effectués dans ce domaine et l'on ne peut que saluer le fait que les collectivités territoriales trouvent leur voie sur la scène internationale.

Pour finir, je tiens à remercier les organisateurs de ce séminaire ainsi que la ville d'Angers pour son accueil. J'ai beaucoup apprécié l'extrême gentillesse de l'équipe avec laquelle nous avons travaillé pour préparer ces deux journées, qui sont pour moi un succès.

Remerciements

Laurent GENDRON

Je remercie à mon tour le professeur Viltard pour sa contribution à la préparation et à l'animation de ce séminaire. Je remercie également les nombreux intervenants pour leurs contributions ainsi que nos collègues du siège pour leur soutien au cours de la préparation de cet événement particulièrement Andréas Korb. Enfin, je remercie les participants de leur venue et de leur participation au débat. J'adresse également un remerciement tout particulier à Pierre Pougnaud qui a représenté le MAE tout au long de ces deux jours et dont les éclairages ont été particulièrement bienvenus. L'un des objectifs de ce séminaire était de commencer des échanges de bonnes pratiques et il me semble que nous y sommes parvenus.

Je vous rappelle par ailleurs que deux autres séminaires seront organisés en 2012, l'un portant sur l'interculturalité, comme singularité de l'action extérieure des collectivités territoriales, et l'autre sur le protocole dans les relations internationales des collectivités locales. Nous espérons que vous pourrez également participer à ces événements.



Sigles

AADL : Association des agences de la démocratie locale
ACP : Afrique, Caraïbes, Pacifique
ACTED : Agence d'aide à la coopération technique et au développement
AFCDRP : Association des communes, des départements et des régions pour la paix
AFD : Agence française de développement
AIMF : Association internationale des maires francophones
ARLEM : Assemblée régionale et locale euroméditerranéenne
ARRICOD : Association de professionnels de l'action européenne et internationale au sein des collectivités territoriales françaises
ARU : Association des régions unies
AVEN : Association des vétérans des essais nucléaires
CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCE : Conseil des communes d'Europe
CCRE : Conseil des communes et des régions d'Europe
CDC : Caisse des dépôts et consignations
CEC : Centre européen de la céramique
CGLU : Cités et gouvernements locaux unis
CHU : Centre hospitalier universitaire
CIEDEL : Centre international d'études pour le développement local
CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale
COP 13 : 13^e conférence des parties
COP 16 : 16^e conférence des parties
COP 15 : 15^e conférence des parties
CUF : Cités unies France
DAECT : Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
DDE : Direction départementale de l'équipement
ESD : *Energy for Sustainable development*
ETA : *Euskadi Ta Askatasuna*
FAO : Food and agriculture organization
FOGAR : Forum global d'associations de régions
FSE : Fonds social européen
HCR : Haut-commissariat aux réfugiés
ICLEI : *International Council for Local Environmental Initiatives*
INSET : Institut national spécialisé d'études territoriales
IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres
IULA : *International Union of Local Authorities*
MAE : Ministère des affaires étrangères
MAEE : Ministère des affaires étrangères et européennes
MDM : Médecins du monde
MIE : Mineurs isolés étrangers
MSF : Médecins sans frontières

NALAS : *Network of Associations of Local Authorities of South-East Europe*
NUTS : Nomenclatures d'unités territoriales statistiques
OMD : Objectifs du millénaire pour le développement
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
ORU – FOGAR : Organisation des régions unies/Forum global d'associations de régions
PACA : Provence – Alpes – Côte d'Azur
PFVT : Partenariat français pour la ville et les territoires
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
PRIDES : Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire
PVD : Pays en voie de développement
R&D : Recherche et développement
RAI : Rhône-Alpes international
RCDP : Réseau de coopération décentralisée avec la Palestine
RDA : République démocratique allemande
RFA : République fédérale d'Allemagne
RSEDP II : *Regional Socio-Economic Development Program 2*
SCAC : Services de coopération et d'action culturelle
TNP : Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
UE : Union européenne
UIM : Union internationale des maires
UNIC : *Urban Network for Innovation in Ceramics*
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture
UTO : *United Towns Organization*
VSI : Volontaire de solidarité internationale
WACAP : *World Alliance of Cities Against Poverty*

Actes du séminaire : La diplomatie des autorités locales et régionales, un outil au service du dialogue et de la paix

Edité par

l'INSET - rue du Nid de Pie - BP 62020 - 49016 Angers Cedex – 02 41 22 41 22

www.inset-angers.cnfpt.fr

Directeur de publication : **Patrick DEBUT**, directeur de l'INSET d'Angers

Chefs de projet : **Emmanuelle HAY et Laurent GENDRON**, Conseillers formation et animateurs des plateformes DOM-COM et Projets internationaux

Communication - diffusion : **Laurence Rabasse**, chargée de communication

Assistante : **Marie-Christine FROGER**

Couverture de l'événement et conception-rédaction : AVERTI

© Juin 2012 CNFPT/INSET D'ANGERS



La diplomatie des autorités locales et régionales, un outil au service du dialogue et de la paix

23 et 24 mai 2012

© CNFPT INSET Angers